

Point 3 c) de l'ordre du jour
Situation financière de l'Organisation

CE/117/3(c)
Madrid, 21 octobre 2022
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

Partie I : Rapport financier de l'OMT de la période s'étant terminée le 30 juin 2022

Il y a de l'incertitude autour des perspectives financières de l'OMT en raison de l'impact financier potentiel des événements internationaux. Au 30 juin 2022, le Secrétaire général actualise le plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire 2022, avec l'engagement de limiter les dépenses aux ressources de trésorerie disponibles et attendues et de prendre des mesures d'atténuation en cas de scénario baissier de graves proportions, en raison en particulier des taux d'inflation élevés. Les recettes et les dépenses budgétaires pour l'année 2022 ont été estimées à 13 600 000 EUR. Au 30 juin 2022, les recettes budgétaires totales reçues (encaissements) atteignent 11 228 221 EUR, incluant les montants reçus d'arriérés de Membres (1 200 238 EUR) ; à la même date, les dépenses budgétaires pour 2022 s'élèvent à 13 276 722 EUR.

Le Secrétaire général analyse également l'environnement actuel marqué par une inflation historiquement élevée que l'on ne pouvait pas prédire, ainsi que les défis qui en découlent pour le budget ordinaire de la période biennale en cours en termes de réduction de ressources en valeur réelle, et une proposition de prise en compte de cet élément d'inflation dans le projet de budget ordinaire de la prochaine période biennale. D'après les projections actuelles, les estimations d'inflation exigeraient des augmentations du budget ordinaire et donc des contributions statutaires des Membres en 2024 et en 2025.

Le Secrétaire général soumet des états provisoires intermédiaires de la situation financière et de la performance financière de l'Organisation de la période s'étant terminée le 30 juin 2022 ainsi que les points saillants de la situation financière et de la performance financière pour la même période. Le Secrétaire général transmet aussi au Conseil exécutif une proposition actualisée d'utilisation d'une partie de la Réserve de renouvellement et informe des Membres sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au 30 juin 2022.

Partie II : Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les états financiers de l'Organisation mondiale du tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au Règlement financier de l'OMT, aux Règles de gestion financière de l'OMT et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), suivant la politique des Nations Unies faisant des normes IPSAS les normes comptables des organismes des Nations Unies.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit externe et le Commissaire aux comptes a formulé dans son rapport une opinion sans réserve (positive) à l'issue de l'audit. Le Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprend le rapport financier de l'OMT établi par le Secrétaire général pour l'exercice 2021 et les états financiers de

l'OMT de l'exercice clos en 2021, y compris l'opinion du Commissaire aux comptes, les Notes afférentes aux états financiers et les annexes non vérifiées.

La situation nette de l'Organisation au 31 décembre 2021 est de -6 684 639 EUR, en hausse par rapport à l'année précédente (-9 087 603,34 EUR au 31 décembre 2020, montant retraité au 1^{er} janvier 2021), du fait principalement de l'augmentation des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service (-34 731 027 EUR).

Le rapport financier 2021 montre un solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2021 affichant un excédent de trésorerie de 917 393 EUR et l'usage que propose d'en faire le Secrétaire général, et analyse l'actif net de l'Organisation au 31 décembre 2021. Le rapport financier 2021 comprend aussi un chapitre sur les engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service, y compris des projections de financement de ces avantages et une analyse de la cotisation à prélever sur la masse salariale, ainsi qu'une Note spéciale sur l'impact financier potentiel des événements internationaux, c'est-à-dire la pandémie de maladie à coronavirus COVID-19, le conflit en Ukraine et les sanctions contre la Fédération de Russie.

PROJET DE DÉCISION¹

Point 3 c) de l'ordre du jour Situation financière de l'Organisation [document CE/117/3(c)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

- I. Partie I : Rapport financier de l'OMT de la période s'étant terminée le 30 juin 2022*
1. *Prend note avec reconnaissance* des rapports financiers établis par le Secrétaire général pour la période terminée le 30 juin 2022 et des informations exhaustives figurant dans le document et ses annexes et approuve, comme exposé dans ce document :
 - a) Les crédits révisés du budget ordinaire au 30 juin 2022,
 - b) Le plan actualisé des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour l'exercice financier 2022 présenté par le Secrétaire général au 30 juin 2022,
 - c) La proposition du Secrétaire général concernant la Réserve de renouvellement, déjà autorisée par le Président du Conseil exécutif, visant à allouer la somme de 250 000 EUR à un projet d'amélioration de l'infrastructure du siège, et
 - d) Les projets avec des contributions de l'OMT et de donateurs au cours de la période s'étant terminée le 30 juin 2022 ;
2. *Prend note également* avec satisfaction de la présentation d'états intermédiaires provisoires non vérifiés de la situation financière de l'OMT au 30 juin 2022 et de la performance financière de l'OMT de la période terminée le 30 juin 2022 ;
3. *Remercie* les Membres ayant consenti les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2022, et rappelle aux Membres de régler leurs contributions dans les délais stipulés à l'article 7.2 du Règlement financier ;
4. *Appuie* la demande faite par le Membre effectif Iraq et recommande une résolution favorable de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session à venir ;
5. *Appuie en outre* la proposition du Secrétaire général relative au statut de Membre du Membre affilié 'International Institute for Research and Development of Special Interest Tourism SITI-1' suivant la règle IV.2 des Règles de gestion financière et invite l'Assemblée générale à déterminer qu'il cesse d'être Membre affilié à compter du 25 novembre 2022 ;
6. *Soutient* le travail de relance accompli par le Secrétaire général pour obtenir le règlement des contributions de l'année en cours et d'arriérés de contributions à l'appui du programme de travail de l'Organisation, compte tenu en particulier des attentes croissantes vis-à-vis de l'Organisation, avec ses ressources limitées ;

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

7. *Prend note* de l'inflation qui s'installe, actuelle (non budgétisée) et attendue, et de l'incidence négative de l'inflation sur l'exécution du budget ordinaire pendant la période biennale 2022-2023 ;
8. *Appuie vigoureusement* la proposition du Secrétaire général visant à maintenir les niveaux de ressources en valeur réelle disponibles pour mener à bien les activités de l'Organisation moyennant une augmentation des prévisions budgétaires et des contributions statutaires des Membres en 2024 et en 2025 de façon à compenser cet élément inflationniste, et charge le Secrétaire général de présenter le projet de budget ordinaire de la période biennale 2024-2025 dans ce sens au Conseil exécutif en 2023 ;
- II. *Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021*
9. *Note avec satisfaction* l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes d'après laquelle les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2021 donnent une image fidèle de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance, de ses flux de trésorerie et des variations de sa situation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'OMT et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et constate en l'appréciant que l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS est une réalisation importante pour une organisation de la taille de l'OMT ;
10. *Approuve* les états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
11. *Prend note avec reconnaissance* du rapport financier du Secrétaire général pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 incluant l'analyse de l'actif net/situation nette, les mesures d'atténuation envisageables face à un possible scénario baissier de graves proportions et autres informations exposées dans le document et ses annexes, et approuve, comme présenté dans le rapport :
 - a) Les propositions faites par le Secrétaire général d'allouer l'excédent de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2021 au Fonds général pour accroître les activités opérationnelles du programme de travail relevant du budget ordinaire lors de la prochaine période biennale 2024-2025,
 - b) Les virements de crédits du budget ordinaire conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier,
 - c) Les projets de cofinancement avec des contributions de l'OMT et de donateurs au cours de la période 2021 ;
12. *Apprécie* les projections détaillées de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et l'analyse de la cotisation à prélever sur la masse salariale fournies dans le document et note que le Secrétaire général examinera les stratégies de financement énoncées et présentera la proposition la plus optimale avec une date proposée de mise en œuvre à une future session du Conseil exécutif ;
13. *Prend note également* que l'on continuera d'avoir au budget ordinaire une allocation annuelle séparée pour couvrir, au minimum, les avantages du personnel après la cessation de service sur la base de la comptabilisation au décaissement, idéalement d'un montant proche du coût des services rendus le plus à jour calculé par un actuair professionnel au moment de l'établissement du budget ;
14. *Recommande* au Secrétaire général de poursuivre en 2022 son travail de relance auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation en vue d'en obtenir le règlement ; et
15. *Exprime sa gratitude* au Président et au Vice-Président du Comité du programme et du budget (Suisse et Pérou, respectivement) et au Commissaire aux comptes (Espagne) pour le travail réalisé.

I. Rapport financier de l'OMT de la période s'étant terminée le 30 juin 2022

A. **Plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour 2022 et résultat budgétaire au 30 juin 2022**

Introduction

1. Le budget ordinaire de l'OMT est financé par les contributions mises en recouvrement des Membres et les allocations budgétaires². Le budget ordinaire de l'Organisation couvrant la période budgétaire de deux ans 2022-2023 [A/24/5(b) rev.1] a été approuvé par l'Assemblée générale [A/RES/733(XXIV)] pour un montant de 30 438 000 EUR ventilé entre les budgets annuels de 2022 et de 2023 s'élevant, respectivement, à 15 048 000 EUR et à 15 390 000 EUR.
2. La structure du budget 2022-2023 approuvé par l'Assemblée générale a évolué depuis son approbation en 2021 et jusqu'à la date du 30 juin 2022. Les principaux changements depuis la dernière actualisation de la structure au 31 mars 2022 [CE/116/3(c)] concernaient des transferts de postes entre des parties et des sections, notamment depuis et vers la section des vacances de poste et des provisions pour les avantages du personnel après la cessation de service. Ces changements ont donné lieu à une réaffectation de crédits entre des parties et des sections dans la limite des ressources approuvées.
3. L'annexe I.A.1 « Crédits approuvés et révisés 2022-Budget ordinaire » montre les crédits du budget ordinaire 2022 approuvés en vertu de la décision CE/DEC/4(CXVI) et les crédits révisés du budget ordinaire pour 2022 suivant la proposition du Secrétaire général de modification de la structure au 30 juin 2022. Indépendamment de ces changements structurels, l'enveloppe du budget ordinaire de l'Organisation pour 2022 demeure inchangée, à 15 048 000 EUR.
4. L'annexe I.A.2 offre une comparaison entre : a) les recettes et les ouvertures de crédit approuvées pour l'année 2022 (colonne recettes approuvées/budget initial), b) une estimation des recettes à recevoir et les plafonds de dépenses établis en conséquence pour l'année 2022 au 30 juin 2022 (colonne plan des recettes et des dépenses) et c) le solde de trésorerie budgétaire au 30 juin 2022 d'après les rentrées d'argent à ce jour, les dépenses effectives à ce jour et les engagements jusqu'au 31 décembre 2022 (colonne solde de trésorerie budgétaire).

Plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour 2022

5. Conformément à la règle III.4 des Règles de gestion financière de l'OMT, suivant l'usage des années précédentes, le Secrétaire général établit un plan des recettes et des dépenses. Le plan tient compte des éléments ci-après : a) le budget approuvé et les prévisions de recettes, b) l'expérience de précédents exercices financiers, c) la recommandation formulée par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session que le programme de travail et budget soit exécuté en fonction des montants recouverts [A/RES/733(XXIV) IV.13] et d) le Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (annexe II du présent document) avec sa Note spéciale sur l'impact financier potentiel des événements internationaux (pandémie de maladie à coronavirus COVID-19, conflit en Ukraine et sanctions contre la Fédération de Russie).
6. Il comprend également l'engagement du Secrétaire général de limiter les dépenses aux ressources de trésorerie disponibles et attendues et d'envisager des mesures de réduction des dépenses pour compenser les niveaux élevés d'inflation. Le plan des recettes et des dépenses montre les prévisions de recettes budgétaires à recevoir, le niveau proposé de dépenses budgétaires et les prévisions de résultat budgétaire pour l'exercice financier 2022.
7. Étant donné la gravité de l'impact attendu de l'inflation sur les dépenses budgétisées de l'OMT, une section séparée est réservée à ce sujet.
8. La présente section expose le plan des recettes et des dépenses établi par le Secrétaire général au 30 juin 2022.

Prévisions de recettes budgétaires

² Les différences relatives aux entités, de convention et de présentation entre le budget ordinaire et les conventions comptables sont indiquées dans le Rapport financier de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 [CE/117/3(c) Partie II].

9. Les recettes budgétaires en provenance des contributions mises en recouvrement des Membres effectifs, associés et affiliés à recevoir de l'exercice financier en cours ont été estimées à 11 168 000 EUR, soit 79 % du total des contributions mises en recouvrement inscrites au budget. Cette estimation se fonde sur le niveau des contributions reçues ces dernières années et sur les perspectives financières incertaines pour 2022 en raison de la COVID-19, du conflit en Ukraine et des sanctions contre la Fédération de Russie, et a été revue à la lumière des informations sur les recettes effectivement reçues au 30 juin 2022. Le niveau des contributions reçues des Membres effectifs, associés et affiliés au 30 juin 2022 (9 096 116 EUR) représente 81 % du plan estimatif des recettes, contre 88 % au 30 juin 2021.
10. Les allocations budgétaires en provenance du solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire d'années précédentes et de l'excédent cumulé du point de vente des publications ont été maintenues au niveau approuvé par l'Assemblée générale [A/RES/733(XXIV)] (582 000 EUR et 350 000 EUR respectivement), de sorte que le montant estimatif des recettes budgétaires pour l'exercice financier et son exécution sont de 100 %.
11. Pour ce qui est des recettes budgétaires provenant d'arriérés de contributions, on estime que l'on recevra environ 1 500 000 EUR en 2022, d'après le niveau moyen de recouvrement de la période 2012-2021 (1 589 564 EUR). Le montant des arriérés recouverts jusqu'à la date du 30 juin 2022 (1 200 238 EUR) représente 80 % des prévisions de recettes. Ce montant est légèrement supérieur au niveau moyen de recouvrement des cinq dernières années (2017-2021) (soit 1 134 546 EUR) à la même date.
12. Malgré tous les efforts du secrétariat et les bonnes intentions des Membres ayant des arriérés, certains Membres ne sont toujours pas en mesure de prendre un engagement ferme de régler leurs arriérés de contributions ou d'arrêter un plan de paiement approprié. Le secrétariat va persévérer dans sa politique d'encouragement des Membres ayant des arriérés de contributions à présenter des propositions en vue du règlement de leurs arriérés, au moins par versements échelonnés.
13. En fin de compte, les recettes budgétaires pour l'année 2022 ont été estimées à 13 600 000 EUR. Les recettes reçues à ce jour représentent 83 % du plan estimatif des recettes, ce qui est comparable au pourcentage de ces dernières années.
14. Afin de tenir le plan de recettes proposé, le Secrétaire général poursuivra activement son travail de relance auprès des Membres pour les encourager à régler leurs contributions de l'année en cours et leurs arriérés, de façon à ne pas compromettre l'exécution du programme de travail de l'Organisation et l'attachement de l'Organisation à la réalisation efficace de ses activités programmatiques et objectifs stratégiques pour affronter la situation sans précédent résultant de l'impact de la COVID-19 sur le secteur du tourisme et du conflit en Ukraine et des sanctions contre la Fédération de Russie.

Prévisions de dépenses budgétaires et écart budgétaire

15. Les prévisions de dépenses budgétaires du présent exercice financier ont été établies à 13 600 000 EUR, soit 90 % des crédits approuvés (86 % en 2021).
16. Les dépenses budgétaires à ce jour représentent 98 % du plan estimatif des dépenses de l'année en cours, pourcentage analogue à celui de 2021 (99 %). S'agissant des coûts hors personnel, le taux d'exécution reste à 93 % au 30 juin 2022, pourcentage qui est inférieur à celui de 2021 (96 %). En ce qui concerne les coûts de personnel, le niveau d'exécution est de 100 % au 30 juin 2022, pourcentage comparable à celui de la période 2021-2018. Il convient de signaler que les dépenses budgétaires à ce jour incluent les engagements budgétaires et juridiques jusqu'à la fin de l'année. L'annexe A.3 donne des informations relatives aux coûts de personnel en vertu de l'article 16 de l'« Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme » adopté le 23 décembre 2003.
17. Afin de tenir le plan de dépenses proposé, le Secrétaire général pourra prendre des mesures pour maintenir le niveau des dépenses à environ 90 % du budget approuvé. Ce niveau pourra également être revu à la baisse à cause de l'impact de la montée de l'inflation sur les coûts, en particulier en Espagne où l'OMT a son siège.
18. Grâce à ces ajustements, les recettes et les dépenses budgétaires prévues de l'exercice financier devraient être à l'équilibre. Par conséquent, au 30 juin 2022, le plan global des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour 2022 établi par le Secrétaire général figurant à l'annexe I.A.2

est mis à jour par rapport au précédent plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire pour 2022 au 31 mars 2022 [CE/116/3(c) Partie I] et soumis à l'examen des Membres.

19. Le Secrétaire général suivra de près le plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire. Les Membres seront tenus informés de tout éventuel scénario baissier de graves proportions ayant des conséquences pour les opérations du budget ordinaire ainsi que des mesures d'atténuation pouvant être engagées pour réduire les coûts.

Résultat budgétaire du budget ordinaire au 30 juin 2022

20. La présente section fait le point sur le résultat budgétaire (solde de trésorerie) du budget ordinaire au 30 juin 2022 d'après les rentrées d'argent à ce jour, les dépenses effectives à ce jour et les engagements jusqu'au 31 décembre 2022.

Recettes budgétaires (encaissements)

21. Les recettes budgétaires totales reçues (encaissements) s'élèvent à 11 228 221 EUR, dont les arriérés de Membres reçus au cours de la période s'étant terminée le 30 juin 2022 et les allocations budgétaires de l'excédent cumulé approuvées par l'Assemblée générale. Les recettes reçues à ce jour représentent 75 % des recettes budgétaires approuvées (74 % en 2021).
22. Les contributions reçues pour l'année en cours des Membres effectifs, associés et affiliés s'élèvent à 9 096 116 EUR, ce qui représente 65 % des contributions mises en recouvrement à recevoir cette année (14 069 883 EUR) ; c'est un pourcentage inférieur à celui de 2021 (68 %) au 30 juin. Les arriérés de contributions reçus à ce jour (1 200 238 EUR) sont supérieurs à ceux reçus au 30 juin 2021 (802 082 EUR). Les allocations budgétaires de l'excédent cumulé approuvées par l'Assemblée générale (931 866 EUR) représentent 6 % du budget total.

Dépenses budgétaires

23. Les dépenses budgétaires atteignent 13 276 722 EUR dont les charges courues et les éléments de rapprochement jusqu'au 30 juin 2022 (6 436 316 EUR) ainsi que les engagements jusqu'au 31 décembre 2022 (6 840 406 EUR). S'agissant des coûts hors personnel, les engagements budgétaires et juridiques jusqu'au 31 décembre 2022 s'élèvent à 50 % et les charges à payer et éléments de rapprochement jusqu'au 30 juin 2022 à 50 %. En ce qui concerne les coûts de personnel, le montant versé sous forme de traitements et d'indemnités au cours des six premiers mois de l'année s'élève à 4 337 818 EUR, soit 48 %, et les engagements budgétaires jusqu'au 31 décembre 2022 représentent 52 %.

Résultat budgétaire (solde de trésorerie)

24. Au 30 juin 2022, le solde de trésorerie budgétaire [recettes budgétaires totales reçues (encaissements) moins dépenses budgétaires] peut donner un déficit de trésorerie de - 2 048 501 EUR (-1 657 350,57 EUR en 2021).
25. Le solde de trésorerie budgétaire dépend du moment auquel intervient le règlement par les Membres des contributions mises en recouvrement. La capacité de l'Organisation d'honorer ses obligations à court terme et de suivre le programme de travail pourrait être compromise en cas de retard de recouvrement des contributions des Membres. Le paragraphe 12 des Règles de financement annexées aux Statuts dispose que : « Les Membres de l'Organisation effectuent le versement de leur contribution dans le premier mois de l'exercice financier pour lequel elle est due (...) ».

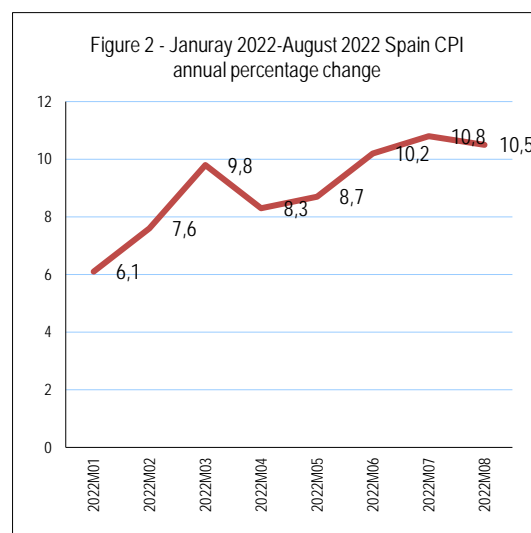
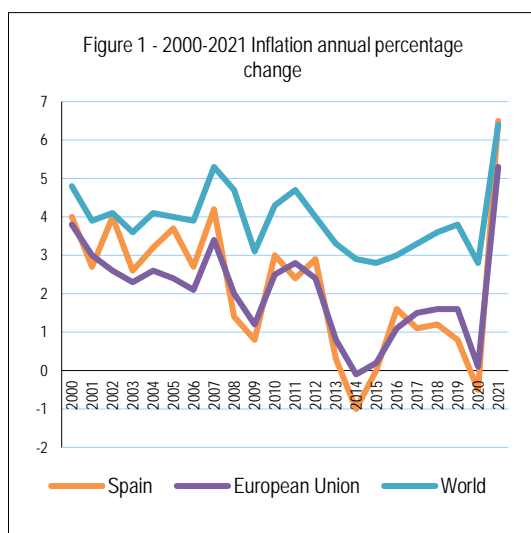
Inflation

Contexte

26. La hausse prononcée de l'inflation en 2021, surtout vers la fin du dernier trimestre, a dépassé les prévisions publiées officiellement. Cette forte tendance inflationniste s'expliquait principalement par la flambée des cours de l'énergie, mais avait aussi à voir avec toute une série d'ajustements économiques consécutifs à la pandémie, des pressions localisées sur les salaires, les interventions de politique monétaire engagées dans les grandes économies et les effets de retombée connexes. Dans ce contexte d'instabilité et d'incertitudes macroéconomiques, le conflit en Ukraine a exacerbé les défis sur de multiples fronts. L'indicateur du taux d'inflation publié par

le Fonds monétaire international (FMI³) en 2021 a atteint son plus haut niveau de ces 20 dernières années (2000-2021) à l'échelle mondiale (6,4 %), dans l'Union européenne (5,3 %) et en Espagne (6,5 %) comme le montre la figure 1.

27. L'OMT ayant son siège à Madrid, la plupart des dépenses de l'Organisation sont encourues ou liées aux prix en Espagne, particulièrement les barèmes des traitements du personnel du budget ordinaire et les coûts opérationnels fixes. L'indicateur d'évolution des prix en Espagne est l'indice des prix à la consommation établi par l'Institut national espagnol de la statistique (INE⁴). L'indice des prix à la consommation pour l'Espagne a grimpé de décembre 2021 à août 2022, passant de 6,5 % à 10,5 % ainsi que le montre la figure 2. L'annexe I.A.4 montre également l'indice des prix à la consommation pour l'Espagne au cours de la période 2000-2021 tel que publié par l'INE.
28. Le budget ordinaire 2022-2023 de l'Organisation a été calculé au 31 mars 2021. L'inflation estimée pour les années 2021, 2022 et 2023 du budget ordinaire approuvé a été, respectivement, de 0,8 %, 1,6 % et 1,6 % en se fondant sur les prévisions d'inflation publiées par le FMI [A/24/5(b) rev.1].
29. En outre, pendant 10 des 14 dernières années de la période 2010-2023, l'Organisation a suivi une politique de croissance nominale nulle des contributions des Membres. Cf. budgets ordinaires approuvés par l'Assemblée générale des périodes biennales 2010-2011 [A/RES/572(XVIII)], 2012-2013 [A/RES/603(XIX)], 2016-2017 [A/RES/651(XXI)], 2020-2021 [A/RES/715(XXIII)] et 2022-2023 [A/RES/733(XXIV)], à l'exception des périodes biennales 2014-2015 [A/RES/619(XX)] et 2018-2019 [A/RES/688(XXII)].



Défis

30. La gestion du budget ordinaire dans un contexte d'inflation historiquement élevée que l'on ne pouvait pas prédire, en manœuvrant dans des conditions d'extrême instabilité et d'incertitude, pose un défi sans précédent, principalement pour voir par quels moyens absorber les augmentations des barèmes des traitements obligatoires des Nations Unies établis par la CFPI et faire face aux coûts fixes, particulièrement des services collectifs de distribution, entre autres.
31. L'écart entre l'inflation pour l'Espagne en août 2022 (10,5 % d'après l'INE) et le taux estimé d'inflation dans le budget ordinaire approuvé 2022 pour 2022 d'après le FMI (1,6 %) peut signifier une hausse additionnelle de 8,9 % qui, rapportée au budget ordinaire 2022 (15 048 000 EUR), correspondrait à 1 339 272 EUR en plus et, rapportée au plan de dépenses du budget ordinaire au 30 juin 2022 (13 600 000 EUR), correspondrait à 1 210 000 EUR en plus.
32. Le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMT en vigueur actuellement n'offrent pas la possibilité de demander un budget supplémentaire pour compenser cet impact inflationniste. Par conséquent, en prenant comme hypothèse que l'inflation pour l'Espagne continue en 2022 et en 2023 comme estimé en août 2022 (10,5 % chaque année), les dépenses additionnelles non budgétisées de l'OMT devront être absorbées par les recettes budgétaires

³ Fonds monétaire international (www.imf.org)

⁴ Institut national espagnol de la statistique (www.ine.es)

disponibles pour ces deux années. Afin d'éviter des déficits budgétaires en 2022 et 2023, l'OMT aura besoin d'adopter des mesures de réduction des coûts.

Proposition

33. Étant donné la politique de croissance nominale nulle des contributions des Membres qui a été suivie ces dernières années et les niveaux élevés d'inflation actuels, et qui devraient continuer, on s'attend à un impact négatif en 2022 et en 2023 sur les niveaux de ressources en valeur réelle disponibles pour exécuter le programme de travail. Afin que l'Organisation puisse continuer à fonctionner efficacement, il est essentiel que l'impact de l'inflation actuelle et anticipée soit pris en compte dans le budget 2024-2025. Les Membres sont donc saisis d'une proposition d'augmentation des prévisions budgétaires et des contributions statutaires en 2024 et en 2025 pour compenser l'incidence négative de l'inflation.

B. États financiers intermédiaires provisoires de la période terminée le 30 juin 2022

34. Conformément à l'article 14.7 du Règlement financier de l'OMT, le Secrétaire général présente un relevé intérimaire de la situation financière au Conseil exécutif. L'annexe B.1 du présent document inclut les états intermédiaires provisoires non vérifiés de la situation financière de l'OMT au 30 juin 2022 et de la performance financière de l'OMT de la période terminée le 30 juin 2022.

C. Points saillants de la situation financière et de la performance financière de la période s'étant terminée le 30 juin 2022

35. La présente section apporte d'autres informations financières utiles sur la période allant jusqu'au 30 juin 2022.

Contributions mises en recouvrement

36. Les contributions mises en recouvrement dues au Fonds général atteignent 23 004 637 EUR au 30 juin 2022 (22 150 744 EUR au 30 juin 2021). L'annexe C.1 présente l'« État des contributions dues par les Membres au 30 juin 2022 » et l'annexe C.2 montre les « Arriérés de contributions reçus des Membres pendant la période s'étant terminée le 30 juin 2022 ».

Réserves et autres projets du Fonds général

37. L'annexe C.3 montre les variations des réserves, autres projets relevant du budget ordinaire et projets hors budget ordinaire du Fonds général au cours de la période s'étant terminée le 30 juin 2022.
38. Eu égard à la Réserve de renouvellement, en application de la règle VI.21 des Règles de gestion financière, le Secrétaire général rend compte pour confirmation par le Comité du programme et du budget et par le Conseil exécutif, comme déjà autorisé par le Président du Conseil exécutif, de la proposition d'allouer la somme de 250 000 EUR prélevée sur la Réserve de renouvellement à un projet d'amélioration de l'infrastructure du siège pour des travaux de rénovation.

Contributions volontaires et contributions de projets divers reçues et contributions en nature

39. Le total des contributions volontaires reçues (encaissements) de la période allant jusqu'au 30 juin 2022 s'élève à 5 699 871 EUR ; c'est un montant inférieur à celui de 2021 (6 436 444 EUR), mais supérieur à celui des contributions volontaires reçues au cours de la même période en 2020 (872 702 EUR). L'annexe C.3 « Montants reçus au titre de contributions volontaires et de contributions de projets divers pendant la période s'étant terminée le 30 juin 2022 » offre une liste des contributions volontaires et des contributions diverses reçues (encaissements) par projet.
40. L'Organisation reçoit également des contributions en nature sous la forme de voyages et de mise à disposition de centres de conférence. Pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022, ces dons s'élèvent à 1 599 521 EUR (728 398 EUR en 2021). L'annexe C.4 « Dons en nature de la période s'étant terminée le 30 juin 2022 » fournit une liste des contributions en nature reçues par type de contribution et par donateur.

Soldes des comptes des coûts d'appui aux projets et des initiatives

41. L'annexe C.5 présente les variations des comptes des coûts d'appui aux projets et des fonds de réserve de projet ou initiatives pendant la période terminée le 30 juin 2022. Le compte des fonds de réserve de projet regroupe les soldes non utilisés à l'achèvement de projets financés par des contributions volontaires qui reviennent à l'OMT aux fins de l'accomplissement des buts de l'Organisation, suivant les dispositions de l'accord ou d'un accord ultérieur conclu avec le donateur [décision CE/DEC/8(CIV) relative au document CE/104/7(a) rev.1]. Les coûts indirects variables recouverts sur les contributions volontaires sont regroupés dans le compte des coûts d'appui aux projets, pour appuyer des services qui ne peuvent pas être rattachés de façon catégorique à des contributions volontaires, habituellement les services des unités administratives.

Projets avec des contributions de l'OMT et de donateurs

42. L'annexe C.8 montre les projets avec des contributions de l'OMT et de donateurs pendant la période qui s'est terminée le 30 juin 2022.

D. Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement au 30 juin 2022

Introduction

43. Conformément à l'article 8.3 du Règlement financier, le Secrétaire général transmet au Conseil exécutif des informations à jour sur les Membres tombant sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au 30 juin 2022, dont les textes sont reproduits à l'annexe I.D.1, en remerciant les Membres ayant consenti les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, et en rappelant aux Membres l'importance de régler leurs contributions dans les délais stipulés, pour éviter tout retard susceptible d'entraver l'exécution du programme de travail de l'Organisation.

Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts en vertu de la résolution A/RES/217(VII)

44. Au 30 juin 2022, les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent aux 25 Membres énumérés dans le tableau à l'annexe I.D.2 ainsi qu'au Membre associé Aruba. Ces Membres ont été privés des privilèges dont jouissent les Membres sous la forme de services et du droit de vote à l'Assemblée et au Conseil. Les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2022 aux Membres effectifs suivants : Comores, Éthiopie, Iran (République islamique d'), Madagascar, Palaos et Somalie, respectivement.
45. Le secrétariat a envoyé des lettres à tous les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts pour les prier instamment de régler leur dette ou de proposer des plans de paiement par versements échelonnés sur un certain nombre d'années en fonction de leur situation.
46. Les informations mises à jour par rapport aux informations communiquées précédemment au 31 mars 2022 [CE/116/3(c)] sur le montant dû par les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au 30 juin 2022 et les Membres n'étant plus sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts figurent également dans les tableaux A, B et C de l'annexe I.D.2.
47. Conformément au paragraphe 6 de la résolution A/RES/736(XXIV), dont des extraits sont reproduits à l'annexe 1.D.4, les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent de nouveau, à compter du 1^{er} avril 2022, aux Membres effectifs Iraq, Kirghizistan, Tchad et Vanuatu.
48. Le 26 septembre, le secrétariat de l'OMT a reçu une communication écrite du Membre effectif Iraq donnant les raisons échappant à son contrôle qui ont été à l'origine du retard dans le règlement de ses engagements financiers vis-à-vis de l'Organisation et, partant, du non-respect des conditions établies dans son plan de paiement. De plus, le Membre effectif Iraq soumet à la présente session du Conseil exécutif, pour aval, une requête par laquelle il demande à continuer de bénéficier du plan de paiement en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2022, date à laquelle les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34

des Statuts lui ont été réappliquées en vertu de la résolution A/RES/736(XXIV) à l'annexe 1.D.4. En outre, il confirme être disposé à acquitter la contribution de 2023 et le versement correspondant du remboursement échelonné des arriérés avant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

49. En application de la règle IV.2 des Règles de gestion financière, il a été demandé au Membre affilié 'International Institute for Research and Development of Special Interest Tourism SITI-1' de régler ses arriérés ou de soumettre un plan de paiement à la présente session du Conseil exécutif. Face à l'incapacité de l'entité de donner suite à cette demande, le Secrétaire général propose que sa qualité de Membre cesse au 25 novembre, date de clôture de la présente session du Conseil exécutif, en attendant la ratification par la vingt-cinquième session à venir de l'Assemblée générale.

II. Rapport financier et états financiers de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021

49. En accord avec l'article 14 du Règlement financier, les états financiers de l'Organisation mondiale du tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sous le mandat du Secrétaire général M. Zurab Pololikashvili ont été établis conformément au Règlement financier de l'OMT, aux Règles de gestion financière de l'OMT et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), suivant la politique des Nations Unies faisant des normes IPSAS les normes comptables des organismes des Nations Unies.
50. L'Organisation a établi des états financiers annuels conformes aux normes IPSAS. La méthode sur laquelle reposent les normes IPSAS est celle de la comptabilité d'exercice, d'après laquelle les opérations sont enregistrées et présentées quand elles se produisent et pas au moment du paiement. Les états financiers fondés sur les normes IPSAS fournissent davantage d'éléments d'appréciation sur les produits, charges, actifs, passifs et réserves d'une organisation et améliorent la prise de décision, la gestion financière et la planification des points de vue de la gestion et de la gouvernance.
51. Les états financiers ont fait l'objet d'un audit externe conformément à l'annexe I au Règlement financier. L'opinion à l'issue de l'audit et le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers sont soumis au Conseil exécutif à sa cent dix-septième session conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.
52. Le Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (figurant à l'Annexe II) comprend : i) le rapport financier de l'OMT établi par le Secrétaire général pour l'exercice 2021, ii) la présentation des états financiers de l'OMT au 31 décembre 2021, iii) l'opinion du Commissaire aux comptes, iv) les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2021, y compris les Notes afférentes aux états financiers, et v) les annexes non vérifiées.

Rapport financier de l'exercice 2021

53. Le rapport financier de l'OMT établi par le Secrétaire général pour l'exercice 2021 analyse et commente la situation financière ainsi que les résultats financiers et budgétaires de l'OMT de l'exercice financier clos le 31 décembre 2021.
54. Le rapport financier 2021 comprend un chapitre sur l'exécution budgétaire du budget ordinaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire dépend du moment auquel intervient le versement par les Membres des contributions mises en recouvrement. Le budget ordinaire 2021 a été ajusté par suite de virements sans modifier le montant total des crédits approuvés.
55. Le solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2021 affichait un excédent de trésorerie de 917 393 EUR. Le Secrétaire général propose que l'excédent de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2021 soit alloué au Fonds général pour accroître les activités opérationnelles du programme de travail relevant du budget ordinaire de la prochaine période biennale.
56. Le rapport financier 2021 de l'Organisation comprend également : i) une Note spéciale sur l'impact financier potentiel des événements internationaux, ii) une analyse détaillée des produits et des charges, y compris la liste des projets de cofinancement de 2021 avec des contributions de l'OMT et de donateurs, iii) une analyse détaillée de l'actif, passif et actif net/situation nette, particulièrement ce qui concerne les contributions mises en recouvrement, les engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service, la trésorerie et les équivalents de

trésorerie et le fonds de roulement, et iv) des chapitres sur la gestion du risque financier ainsi que la transparence financière et le principe de responsabilité.

Notes spéciales sur l'impact financier potentiel des événements internationaux

57. Les perspectives financières de l'OMT sont entourées d'incertitude en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, du conflit en Ukraine et des sanctions imposées à la Fédération de Russie. Afin de faire face à la tournure que prendront les événements, l'Organisation maintiendra les mesures d'atténuation ci-après dans le but de réduire les coûts, d'optimiser les flux de trésorerie de l'Organisation et de préserver les liquidités :
- a) suivre de près le versement des contributions mises en recouvrement des Membres de l'année en cours et d'arriérés, et planifier en prévision de possibles réductions, en limitant les dépenses aux ressources de trésorerie disponibles et escomptées ;
 - b) gérer le risque de liquidité associé aux contributions à recevoir des Membres à l'aide du Fonds de roulement, si nécessaire ;
 - c) envisager des mesures de réduction des dépenses pour compenser les niveaux élevés d'inflation au besoin ;
 - d) tenir les Membres informés de la situation du programme et des finances et de tous plans à l'étude de révision à la baisse de l'activité relevant du budget ordinaire ; et
 - e) dans le cas des projets financés par des donateurs, attendre de recevoir les fonds correspondants pour engager des dépenses.
58. Sur la base de ces facteurs et avec le soutien continu de ses Membres et donateurs, l'OMT compte honorer ses responsabilités programmatiques et financières malgré la pandémie en cours et le conflit en Ukraine.

Engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service

59. Le rapport montre la corrélation entre l'actif net de l'Organisation et les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service et l'impact significatif sur l'actif net des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service. Au 31 décembre 2021, l'actif net/situation nette de l'Organisation est de -6 684 639 EUR et les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service de -34 731 027 EUR.
60. L'OMT a présenté une stratégie de financement des engagements de l'OMT au titre des avantages du personnel après la cessation de service au Conseil exécutif à sa cent dixième session dans le document CE/110/4(d) (Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2018), laquelle a été approuvée aux termes de la décision CE/DEC/4(CX) 4 c).
61. La stratégie de l'OMT de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service exige de faire calculer par un cabinet d'actuaire professionnels la cotisation à prélever sur la masse salariale dans le but de couvrir les décaissements annuels attendus pour faire face aux charges à payer au titre des avantages du personnel après la cessation de service et de réduire progressivement le déficit de financement de ces engagements. L'annexe VI « Projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et cotisation à prélever sur la masse salariale » présente l'analyse de quatre scénarios de projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service jusqu'en 2050, sur la base de l'évaluation de ces avantages au 31 décembre 2020, y compris les hypothèses retenues pour la stratégie en matière de cotisations, les cotisations en pourcentage des états de paie et les pourcentages d'actifs/passifs.
62. Dans tous les scénarios à l'exception du scénario n°1, la cotisation à prélever en pourcentage de la masse salariale pour les avantages du personnel après la cessation de service serait incluse dans les prévisions de crédits du budget ordinaire et exigerait d'inscrire des recettes additionnelles au budget ordinaire. Par conséquent, à moins que l'on n'obtienne d'autres sources de recettes pour faire face aux engagements annuels et cumulés au titre des avantages du personnel après la cessation de service, cette augmentation des crédits conduirait à une augmentation du niveau des contributions des Membres au budget ordinaire.

63. Le Secrétaire général poursuit son examen et l'analyse des stratégies de financement énoncées et présentera la proposition la plus optimale, assortie d'une date proposée de mise en œuvre, à une future session du Conseil exécutif pour examen et approbation par les Membres. En attendant qu'une décision soit prise, l'OMT continuera d'avoir au budget ordinaire des crédits annuels séparés pour couvrir, au minimum, les avantages du personnel après la cessation de service sur la base de la comptabilisation au décaissement, idéalement d'un montant proche du coût des services rendus le plus à jour calculé par un actuaire professionnel au moment de l'établissement du budget.

États financiers de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et opinion du Commissaire aux comptes

64. L'OMT a établi ses états financiers 2021 conformément aux normes IPSAS. L'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS en 2014, dont l'application a été consolidée les années suivantes, ont accru la capacité de l'OMT de produire des informations financières pertinentes et utiles, sa transparence et sa visibilité, à l'aide de normes comptables internationalement reconnues. Cette amélioration de la qualité, de la cohérence et de la crédibilité de l'information financière se traduit par une plus grande confiance des États membres et des donateurs à l'égard de la façon dont l'Organisation s'acquitte de son obligation de rendre compte. C'est une réalisation majeure pour une organisation de la taille de l'OMT.
65. Les états financiers comprennent : i) un état de la situation financière, ii) un état de la performance financière, iii) un état des variations de l'actif net/situation nette, iv) un tableau des flux de trésorerie, v) une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels – Budget ordinaire, et vi) des Notes afférentes aux états financiers. Les états financiers présentent également des informations sur les secteurs d'activité que l'on peut isoler, à savoir : a) Services prévus au programme de travail, et b) Autres services.
66. Le Commissaire aux comptes (Espagne) a formulé une opinion sans réserve (positive) sur les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2021. Dans son opinion, le Commissaire aux comptes estime que les états financiers de l'OMT « donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de l'actif net et de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément au cadre réglementaire applicable en matière d'information financière (indiqué à la Note 2 du rapport financier), et en particulier aux principes et aux méthodes comptables qui y sont énoncés ».

Annexe I.A.1 : Crédits approuvés et révisés 2022 – Budget ordinaire

2022 Approved and revised appropriations - Regular Budget

at 30 June 2022

Euros

Approved appropriations					Revised appropriations in accordance to new structure proposed by the Secretary-General						
Parts / sections	Posts ¹		Appropriations ²			Parts / sections	Posts ¹		Appropriations ³		
	P	G	Staff	Non-staff	Total		P	G	Staff	Non-staff	Total
	106						106				
Total	55	51	10,330,000	4,718,000	15,048,000	Total	55	51	10,330,000	4,718,000	15,048,000
A Member Relations	12	5	1,764,000	546,000	2,310,000	A Member Relations	12	5	1,764,000	546,000	2,310,000
A01 Regional Programme, Africa	4	0	488,000	181,000	669,000	A01 Regional Programme, Africa	4	0	488,000	181,000	669,000
A02 Regional Programme, Americas	1	2	242,000	80,000	322,000	A02 Regional Programme, Americas	1	2	242,000	80,000	322,000
A03 Regional Programme, Asia and the Pacific	4	1	548,000	96,000	644,000	A03 Regional Programme, Asia and the Pacific	4	1	548,000	96,000	644,000
A04 Regional Programme, Europe	2	1	304,000	113,000	417,000	A04 Regional Programme, Europe	2	1	304,000	113,000	417,000
A05 Regional Programme, Middle East	0	0	0	76,000	76,000	A05 Regional Programme, Middle East	0	0	0	76,000	76,000
A06 Affiliate Members	1	1	182,000	0	182,000	A06 Affiliate Members	1	1	182,000	0	182,000
B Operational	14	11	2,368,000	929,000	3,297,000	B Operational	14	11	2,368,000	929,000	3,297,000
B01 Sustainable Development of Tourism	4	1	548,000	82,000	630,000	B01 Sustainable Development of Tourism	4	1	548,000	82,000	630,000
B02 Technical Cooperation and Silk Road	2	2	364,000	8,000	372,000	B02 Technical Cooperation and Silk Road	2	2	364,000	8,000	372,000
B03 Statistics	2	2	364,000	92,000	456,000	B03 Statistics	2	2	364,000	92,000	456,000
B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness	2	2	364,000	209,000	573,000	B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness	2	2	364,000	209,000	573,000
B05 Ethics, Culture and Social Responsibility	1	2	242,000	92,000	334,000	B05 Ethics, Culture and Social Responsibility	1	2	242,000	92,000	334,000
B06 Innovation, Education and Investments	1	1	182,000	360,000	542,000	B06 Innovation, Education and Investments	1	1	182,000	360,000	542,000
B07 Institutional Relations and Partnerships	2	1	304,000	86,000	390,000	B07 Institutional Relations and Partnerships	2	1	304,000	86,000	390,000
C Support - Direct to Members	16	9	2,828,000	1,197,000	4,025,000	C Support - Direct to Members	14	9	2,584,000	1,197,000	3,781,000
C01 Conferences Services	5	1	670,000	129,000	799,000	C01 Conferences Services	3	1	426,000	129,000	555,000
C02 Management	10	6	1,916,000	754,000	2,670,000	C02 Management	10	6	1,916,000	754,000	2,670,000
C03 Communications	1	2	242,000	314,000	556,000	C03 Communications	1	2	242,000	314,000	556,000
D Support - Indirect to Members	13	26	3,370,000	2,046,000	5,416,000	D Support - Indirect to Members	15	26	3,614,000	2,046,000	5,660,000
D01 Budget and Finance	3	1	426,000	319,000	745,000	D01 Budget and Finance	3	1	426,000	319,000	745,000
D02 Human Resources	1	1	182,000	167,000	349,000	D02 Human Resources	1	1	182,000	167,000	349,000
D03 Information and Communication Technology	1	2	242,000	378,000	620,000	D03 Information and Communication Technology	1	2	242,000	378,000	620,000
D04 General Services	0	5	300,000	482,000	782,000	D04 General Services	0	5	300,000	482,000	782,000
D05 Staff vacancies & ASEB Provisions	8	17	2,220,000	700,000	2,920,000	D05 Staff vacancies & ASEB Provisions	10	17	2,464,000	700,000	3,164,000

Remarks:

¹ P posts include P and above posts² Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/733(XXIV) of A/24/5(b) rev.1 and CE/DEC/4(CXVI) of CE/116/3(c) rev.1. Movements of posts among sections are annually considered.³ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/733(XXIV) of A/24/5(b) rev.1, CE/DEC/4(CXVI) of CE/116/3(c) rev.1 and the Secretary-General proposal of structure modification at 30 June 2022. Movements of posts among sections are annually considered.

Annexe I.A.2 : Comparaison du budget, du plan des recettes et des dépenses et du solde de trésorerie budgétaire – Budget ordinaire

Comparison of budget, plan of income and expenditure and budgetary cash balance - Regular Budget
at 30 June 2022

Euros

	Approved income / Original budget ¹	Plan of income and expenditure	Budgetary cash balance (cash-in less expenditure)
Budgetary difference	0	0	-2,048,501
<i>Budgetary income</i>	<i>15,048,000</i>	<i>13,600,000</i>	<i>11,228,221</i>
Contributions from Full and Associate Members	13,317,000	10,800,000	8,823,903
Full Members	13,061,000	10,570,000	8,593,305
Associate Members	256,000	230,000	230,598
Other income sources	1,731,000	1,300,000	1,204,079
Allocation from Accumulated Surplus - PY RB cash balanc	582,000	582,000	581,866
Allocation from Publication store accumulated surplus	350,000	350,000	350,000
Affiliate Members	799,000	368,000	272,213
Arrear contributions		1,500,000	1,200,238
Full Members		1,400,000	1,132,678
Affiliate Members		100,000	67,560
<i>Budgetary expenditure</i>	<i>15,048,000</i>	<i>13,600,000</i>	<i>13,276,722</i>

Remarks:

¹ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/733(XXIV) of A/24/5(b) rev.1, CE/DEC/4(CXVI) of CE116/3(c) rev.1 and the Secretary-General proposal of structure modification at 30 June 2022.

Annexe I.A.3 : Coûts de personnel en vertu de l'article 16 de l'« Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme » adopté le 23 décembre 2003

1. By virtue of Article 16 of the “Agreement between the United Nations and the World Tourism Organization” adopted on 23 December 2003, UNWTO agreed to accept the Statute of the United Nations International Civil Service Commission (ICSC) and to develop with the United Nations uniform standards of international employment.
2. The remuneration of staff in the Professional and higher categories consists of a base salary and a post adjustment. The base salary scale is periodically published and updated by the ICSC. The post adjustment is an amount paid in addition to base salary which ensures that no matter where United Nations system staff work, their remuneration has a purchasing power equivalent to that at the base of the system, i.e., New York. The post adjustment index is monthly published by the ICSC reflecting the evolution of the cost of living, i.e., Madrid, Geneva, Nara and Riyadh in the case of UNWTO, and is normally updated every five years following the ICSC methodology based on place-to-place salary surveys. The last place-to-place surveys for Madrid and Geneva took place in late 2021 and their results, 4.8% and 2.6% change in net remuneration in Madrid and Geneva respectively, were applicable since 1 August 2022.
3. The ICSC promulgated salary scales showing annual gross salaries and net equivalents after application of staff assessment applicable to staff in the Professional and higher categories with effect as from 1 January 2022 referred to annual salaries and 1 February 2022 referred to the annual pensionable remuneration.
4. The remuneration of staff in the General Service category is based on a salary scale published by the ICSC and is annually updated on the basis of 90% of the Madrid consumer price index (CPI) movement from the latest increase if such movement is positive following the ICSC methodology. The ICSC promulgated a revised scale for staff in the General Service category effective 1 October 2021 and it is expected to promulgate an updated one with effect from 1 October 2022. At the time of writing this report the Madrid CPI at August 2022 amounts to 9.3%.
5. The ICSC promulgated an updated salary scale for the General Service staff based in Riyadh applicable as of 1 January 2021.

Annexe I.A.4 : Indice des prix à la consommation pour l'Espagne 2000-2021 tel que publié par l'INE

2000-2021 Consumer Price Index for Spain as published by INE

at 31 August 2022

Annual variation

Year	% CY/PY1
2021	6.50
2020	-0.50
2019	0.80
2018	1.20
2017	1.10
2016	1.60
2015	0.00
2014	-1.00
2013	0.30
2012	2.90
2011	2.40
2010	3.00
2009	0.80
2008	1.40
2007	4.20
2006	2.70
2005	3.70
2004	3.20
2003	2.60
2002	4.00
2001	2.70
2000	4.00

Remarks

INE (Instituto Nacional de estadística/Spanish National Institute) (www.ine.es)

**Annexe I.B.1 : États financiers intermédiaires provisoires de la période terminée le
30 juin 2022**

Statement of financial position - provisional

at 30 June 2022

Euros

	30/06/2022	30/06/2021 ¹	31/12/2021 ¹
Assets	53,306,548	50,208,249	41,553,645
<i>Current Assets</i>	<i>41,032,480</i>	<i>49,264,534</i>	<i>40,161,399</i>
Cash and cash equivalents	24,301,540	31,451,880	28,399,536
Inventories	28,793	30,921	28,793
Members assessed contributions receivable, net	8,185,378	8,926,741	3,587,254
Other contributions receivables, net	7,640,228	8,388,721	7,569,958
Other receivables, net	432,689	307,587	290,204
Other current assets	443,852	158,684	285,654
<i>Non-current assets</i>	<i>12,274,068</i>	<i>943,715</i>	<i>1,392,246</i>
Investments	10,892,641	132,595	199,642
Members assessed contributions receivable, net	513,390	225,188	423,413
Other contributions receivable, net	21,903	66,145	37,953
Property, plant and equipment	554,412	192,618	410,257
Intangible assets, net	288,553	324,000	317,812
Other non-current assets	3,169	3,169	3,169
Liabilities and Net Assets/Equity	53,306,548	50,208,249	41,553,645
Liabilities	47,024,658	46,653,340	48,238,284
<i>Current Liabilities</i>	<i>11,640,827</i>	<i>12,921,518</i>	<i>13,887,583</i>
Payables and accruals	1,677,159	1,058,940	1,787,875
Transfers payable	193,561	128,632	254,672
Employee benefits	191,121	482,742	547,332
Advance receipts	9,161,480	10,623,500	10,782,512
Provisions	414,775	549,956	513,847
Other current liabilities	2,731	77,748	1,345
<i>Non-current Liabilities</i>	<i>35,383,831</i>	<i>33,731,822</i>	<i>34,350,701</i>
Employee benefits	35,371,532	33,730,698	34,346,633
Advance receipts	0	0	0
Other non-current liabilities	12,299	1,124	4,068
Net Assets/Equity	6,281,890	3,554,909	-6,684,639
Accumulated surplus/(deficit)	-223,432	-2,836,427	-13,189,126
Reserves	6,505,322	6,391,336	6,504,487

Remarks:

¹ Balances shown as restated at 01/01/2021 after audit adjustments.

**Statement of financial performance - provisional
for the period ended 30 June 2022**

Euros

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Revenues	35,651,228	21,025,030	25,158,255
Members assessed contributions	14,603,293	14,617,443	14,612,860
Other contributions (VC and FIT), net of reduction	6,079,928	5,425,840	6,917,965
Publications revenue, net of discounts and returns	148,608	118,182	289,083
Changes in currency exchange differences	917,983	0	375,648
Other revenues	2,560,966	863,565	2,962,699
Expenses	11,340,450	8,446,486	22,990,857
Wages, salaries and employee benefits	8,078,065	6,759,835	14,633,001
Grants and other transfers	165,452	204,684	328,998
Travel	791,870	189,980	655,977
Supplies, consumables and running costs	2,162,701	1,183,502	3,977,729
Changes in currency exchange differences	0	4,102	0
Depreciation, amortization and impairment	100,067	80,604	160,510
Other expenses	42,295	23,779	3,234,642
Surplus/(deficit) for the year	24,310,778	12,578,544	2,167,398

Annexe I.C.1 : État des contributions dues au Fonds général au 30 juin 2022

Statement of contributions due to the General Fund
at 30 June 2022
Euros

Members	Years	Arrear Contributions	Contributions due 2022	Total
Total		18,307,859.22	5,332,759.70	23,640,618.92
<i>Full Members</i>		<i>15,989,520.98</i>	<i>4,484,392.55</i>	<i>20,473,913.53</i>
<i>Budgetary Contributions</i>		<i>15,869,115.98</i>	<i>4,467,682.55</i>	<i>20,336,798.53</i>
Afghanistan	81-87,89-08,10,12,14,19-22	759,828.91	27,850.00	787,678.91
Albania	22	0.00	1,975.74	1,975.74
Algeria	22	0.00	55,700.00	55,700.00
Andorra	-	0.00	0.00	0.00
Angola	22	0.00	55,700.00	55,700.00
Antigua and Barbuda	-	0.00	0.00	0.00
Argentina	22	0.00	161,892.28	161,892.28
Armenia	-	0.00	0.00	0.00
Austria	-	0.00	0.00	0.00
Azerbaijan	-	0.00	0.00	0.00
Bahamas	19, 22	50,129.00	55,700.00	105,829.00
Bahrain	-	0.00	0.00	0.00
Bangladesh	-	0.00	0.00	0.00
Barbados	20	33,419.00	0.00	33,419.00
Belarus	-	0.00	0.00	0.00
Benin	22	0.00	27,850.00	27,850.00
Bhutan	-	0.00	0.00	0.00
Bolivia	81-87, 89-98, 19-22	521,143.57	41,515.00	562,658.57
Bosnia and Herzegovina	-	0.00	0.00	0.00
Botswana	22	0.00	55,700.00	55,700.00
Brazil	21-22	254,302.00	235,229.00	489,531.00
Brunei Darussalam	-	0.00	0.00	0.00
Bulgaria	-	0.00	0.00	0.00
Burkina Faso	21-22	27,850.00	27,850.00	55,700.00
Burundi	77-07, 11-13, 15-22	892,031.78	27,850.00	919,881.78
Cambodia	85-92	195,162.54	0.00	195,162.54
Cameroon	20-22	66,829.00	33,419.00	100,248.00
Cape Verde	21-22	257.62	27,850.00	28,107.62
Central African Republic	07-22	364,014.20	27,850.00	391,864.20
Chad	12-22	266,892.56	27,850.00	294,742.56
Chile	-	0.00	0.00	0.00
China	22	0.00	356,477.00	356,477.00
Colombia	21-22	30,652.87	104,570.00	135,222.87
Comoros	20-21	50,130.00	0.00	50,130.00
Congo	19-20, 22	63,689.02	33,419.00	97,108.02
Costa Rica	-	0.00	0.00	0.00
Côte d'Ivoire	22	0.00	33,419.00	33,419.00
Croatia	-	0.00	0.00	0.00
Cuba	22	0.00	66,840.00	66,840.00
Cyprus	-	0.00	0.00	0.00
Czech Republic	-	0.00	0.00	0.00
Democratic People's Republic of Korea	19, 21-22	46,736.57	27,850.00	74,586.57
Democratic Republic of the Congo	19-20, 22	55,695.00	27,850.00	83,545.00
Djibouti	03-22	430,350.00	25,065.00	455,415.00
Dominican Republic	22	0.00	75,752.00	75,752.00
Ecuador	20, 22	6,335.68	2,593.16	8,928.84
Egypt	-	0.00	0.00	0.00
El Salvador	22	0.00	50,129.00	50,129.00
Equatorial Guinea	22	0.00	48,318.00	48,318.00
Eritrea	-	0.00	0.00	0.00
Ethiopia	17-18, 20-22	122,252.00	33,419.00	155,671.00
Fiji	-	0.00	0.00	0.00
France	-	0.00	0.00	0.00
Gabon	15-22	380,969.56	55,700.00	436,669.56
Gambia	01-05, 08-10, 13, 22	181,875.69	27,850.00	209,725.69
Georgia	-	0.00	0.00	0.00
Germany	-	0.00	0.00	0.00

Members	Years	Arrear Contributions due		Total
		Contributions	2022	
Ghana	22	0.00	29,884.90	29,884.90
Greece	-	0.00	0.00	0.00
Guatemala	22	0.00	55,700.00	55,700.00
Guinea	96, 98-00, 07-09, 14-22	349,615.01	27,850.00	377,465.01
Guinea-Bissau	92-96, 99-22	640,692.55	27,850.00	668,542.55
Haiti	20, 22	408.89	27,850.00	28,258.89
Honduras	22	0.00	33,419.00	33,419.00
Hungary	-	0.00	0.00	0.00
India	-	0.00	0.00	0.00
Indonesia	22	0.00	167,098.00	167,098.00
Iran, Islamic Republic of	19-22	229,823.00	111,399.00	341,222.00
Iraq	93-06, 12	1,580,710.65	0.00	1,580,710.65
Israel	-	0.00	0.00	0.00
Italy	-	0.00	0.00	0.00
Jamaica	-	0.00	0.00	0.00
Japan	22	0.00	356,477.00	356,477.00
Jordan	20	859.77	0.00	859.77
Kazakhstan	-	0.00	0.00	0.00
Kenya	22	0.00	33,419.00	33,419.00
Kingdom of Eswatini	-	0.00	0.00	0.00
Kuwait	98, 22	34,309.21	133,680.00	167,989.21
Kyrgyzstan	00-10, 12-15	330,842.35	0.00	330,842.35
Lao People's Democratic Republic	92-95, 04	82,305.18	0.00	82,305.18
Lebanon	22	0.00	75,752.00	75,752.00
Lesotho	22	0.00	27,850.00	27,850.00
Liberia	12-22	266,899.00	27,850.00	294,749.00
Libya	14-22	477,448.00	52,901.00	530,349.00
Lithuania	-	0.00	0.00	0.00
Madagascar	17-19, 22	80,804.44	27,850.00	108,654.44
Malawi	11-22	289,673.99	27,850.00	317,523.99
Malaysia	-	0.00	0.00	0.00
Maldives	21	152.00	0.00	152.00
Mali	22	0.00	12,850.00	12,850.00
Malta	-	0.00	0.00	0.00
Mauritania	79-05, 16-19, 22	701,365.58	27,850.00	729,215.58
Mauritius	-	0.00	0.00	0.00
Mexico	20	222,798.00	0.00	222,798.00
Monaco	-	0.00	0.00	0.00
Mongolia	19, 21-22	35,558.00	33,419.00	68,977.00
Montenegro	-	0.00	0.00	0.00
Morocco	-	0.00	0.00	0.00
Mozambique	-	0.00	0.00	0.00
Myanmar	-	0.00	0.00	0.00
Namibia	22	0.00	50,129.00	50,129.00
Nepal	-	0.00	0.00	0.00
Netherlands	-	0.00	0.00	0.00
Nicaragua	22	0.00	33,419.00	33,419.00
Niger	84-87,90-07,10-11,14-17,19-22	735,832.81	27,850.00	763,682.81
Nigeria	-	0.00	0.00	0.00
Oman	-	0.00	0.00	0.00
Pakistan	19-20, 22	88,324.19	50,129.00	138,453.19
Palau	22	0.00	16,710.00	16,710.00
Panama	-	0.00	0.00	0.00
Papua New Guinea	22	0.00	33,419.00	33,419.00
Paraguay	22	0.00	46,133.00	46,133.00
Peru	-	0.00	0.00	0.00
Philippines	-	0.00	0.00	0.00
Poland	-	0.00	0.00	0.00
Portugal	-	0.00	0.00	0.00
Qatar	22	0.00	211,659.00	211,659.00
Republic of Korea	-	0.00	0.00	0.00
Republic of Moldova	-	0.00	0.00	0.00
Romania	-	0.00	0.00	0.00
Russian Federation	-	0.00	0.00	0.00
Rwanda	22	0.00	27,850.00	27,850.00
Samoa	-	0.00	0.00	0.00
San Marino	-	0.00	0.00	0.00
Sao Tome and Principe	86-14, 18-22	661,010.65	16,710.00	677,720.65

Members	Years	Arrear Contributions due		Total
		Contributions	2022	
Saudi Arabia	-	0.00	0.00	0.00
Senegal	21-22	17,354.03	33,419.00	50,773.03
Serbia	-	0.00	0.00	0.00
Seychelles	-	0.00	0.00	0.00
Sierra Leone	83-00, 03-20, 22	833,848.12	27,850.00	861,698.12
Slovakia	-	0.00	0.00	0.00
Slovenia	-	0.00	0.00	0.00
Somalia	20-22	55,700.00	27,850.00	83,550.00
South Africa	-	0.00	0.00	0.00
Spain	-	0.00	0.00	0.00
Sri Lanka	22	0.00	46,133.00	46,133.00
Sudan	89-03, 06-08, 13-14, 18-20, 22	540,995.18	41,515.00	582,510.18
Switzerland	-	0.00	0.00	0.00
Syrian Arab Republic	12-20, 22	483,048.21	43,521.00	526,569.21
Tajikistan	-	0.00	0.00	0.00
Thailand	-	0.00	0.00	0.00
The former Yugoslav Republic of Macedonia	-	0.00	0.00	0.00
Timor-Leste	21-22	3,968.35	33,419.00	37,387.35
Togo	05-06, 19	41,044.83	0.00	41,044.83
Trinidad and Tobago	-	0.00	0.00	0.00
Tunisia	-	0.00	0.00	0.00
Turkey	-	0.00	0.00	0.00
Turkmenistan	95-98, 00-12, 16-22	773,289.40	50,129.00	823,418.40
Uganda	99-00, 02-04, 10-12, 15-18	271,898.75	0.00	271,898.75
Ukraine	22	0.00	59,955.00	59,955.00
United Arab Emirates	22	0.00	105,829.50	105,829.50
United Republic of Tanzania	-	0.00	0.00	0.00
Uruguay	03, 22	72,577.22	75,752.00	148,329.22
Uzbekistan	-	0.00	0.00	0.00
Vanuatu	10-17, 20-22	219,461.00	27,850.00	247,311.00
Venezuela	16, 18-22	452,991.27	132,143.00	585,134.27
Viet Nam	-	0.00	0.00	0.00
Yemen	79-89, 95, 14-22	486,133.45	33,419.00	519,552.45
Zambia	21-22	6,826.33	7,208.97	14,035.30
Zimbabwe	22	0.00	27,850.00	27,850.00
<i>Extrabudgetary Contributions</i>		<i>120,405.00</i>	<i>16,710.00</i>	<i>137,115.00</i>
Antigua and Barbuda	22	0.00	16,710.00	16,710.00
Comoros	18-19	32,356.00	0.00	32,356.00
Palau	20-21	33,420.00	0.00	33,420.00
Somalia	18-19	54,629.00	0.00	54,629.00
<i>Associate Members</i>		<i>76,251.35</i>	<i>25,065.00</i>	<i>101,316.35</i>
Aruba	19-22	75,195.00	25,065.00	100,260.00
Flemish Community of Belgium	-	0.00	0.00	0.00
Hong Kong, China	-	0.00	0.00	0.00
Macao, China	-	0.00	0.00	0.00
Madeira	-	0.00	0.00	0.00
Puerto Rico	18, 21	1,056.35	0.00	1,056.35
<i>Affiliate Members</i>		<i>1,202,161.69</i>	<i>822,677.15</i>	<i>2,024,838.84</i>
<i>Former Full Members</i>		<i>918,478.93</i>	<i>0.00</i>	<i>918,478.93</i>
<i>Former Associate Members</i>		<i>1,947.90</i>	<i>0.00</i>	<i>1,947.90</i>
<i>Former Affiliate Members</i>		<i>119,498.37</i>	<i>625.00</i>	<i>120,123.37</i>

Remarks:

Full Members	Financial year start month
United Republic of Tanzania	July
Malawi	June
Bangladesh	July
Gambia	July
Uganda	July
Colombia	May
South Africa	April
Egypt	July
Iran, Islamic Republic of	March
Japan	April
Botswana	April
Indonesia	April
Lesotho	April
Mauritius	July
Turkey	March
Gabon	June
Pakistan	July

**Annexe I.C.2 : Arriérés de contributions reçus de Membres dus au Fonds général au cours
de la période s'étant terminée le 30 juin 2022**

Arrear contributions received from Members due to the General Fund
for the period ended 30 June 2022

Euros

Members	Contribution year	30/06/2022
Total		1,246,345.64
<i>Full Members</i>		<i>1,132,678.41</i>
Equatorial Guinea	13-15, 17-21	276,706.00
Argentina	20-21	171,944.34
Nigeria	15-17, 20-21	135,787.13
Iraq	92-93, 21	118,438.82
Cameroon	17-20	89,320.33
Kyrgyzstan	98-21	78,543.11
Peru	21	75,752.00
United Republic of Tanzania	20	35,925.00
Haiti	18, 20	28,037.78
Eritrea	21	27,850.00
Lesotho	21	27,850.00
Madagascar	21	27,850.00
Cambodia	85	15,012.57
Lao People's Democratic Republic	92	11,589.47
Democratic People's Republic of Korea	19	8,963.43
Uganda	99	3,108.43
<i>Affiliate Members</i>	<i>15-21</i>	<i>113,667.23</i>

Annexe I.C.3 : Variations des réserves, autres projets et projets hors budget ordinaire du Fonds général au cours de la période s'étant terminée le 30 juin 2022

Reserves, other and non-RB projects within the GF movements
for the period ended 30 June 2022
Euros

Description	Net assets 01/01/2022	Movements	Net assets 30/06/2022	Assets & reconciling items	Actual amounts 30/06/2022 ⁶	Outstanding commitments	Actual amounts after commitments 30/06/2022
<i>Reserves</i>							
<i>Replacement reserve projects¹</i>	1,498,865.12	-71,344.03	1,427,521.09	323,912.98	1,103,608.11	316,160.50	787,447.61
Infrastructure ICT ²	177,112.07	-733.86	176,378.21	31,446.28	144,931.93	144,000.00	931.93
IPSAS	140,533.92	-35,133.48	105,400.44	105,400.44	0.00	0.00	0.00
HQ infrastructure improvement ²	200,000.00	-35,476.69	164,523.31	159,269.26	5,254.05	0.00	5,254.05
RRP Pool	781,219.13	0.00	781,219.13	0.00	781,219.13	0.00	781,219.13
Athena III ²	200,000.00	0.00	200,000.00	27,797.00	172,203.00	172,160.50	42.50
<i>Working Capital Fund</i>	4,590,142.87	835.50	4,590,978.37	0.00	4,590,978.37	0.00	4,590,978.37
<i>Special reserve for contingency project³</i>	415,478.88	-7,557.06	407,921.82	82,501.86	325,419.96	0.00	325,419.96
All Special Contingency Reserve	194,419.96	0.00	194,419.96	0.00	194,419.96	0.00	194,419.96
Lobby Reform	31,949.16	-2,714.58	29,234.58	29,234.58	0.00	0.00	0.00
Floor Reform	58,109.76	-4,842.48	53,267.28	53,267.28	0.00	0.00	0.00
New Website & CRM	131,000.00	0.00	131,000.00	0.00	131,000.00	0.00	131,000.00
<i>Other Regular Budget projects</i>	-32,374,417.96	-793,707.08	-33,168,125.04	0.00	-33,168,125.04	0.00	-33,168,125.04
After Service Employee Benefit	-32,374,417.96	-793,707.08	-33,168,125.04	0.00	-33,168,125.04	0.00	-33,168,125.04
<i>Non-Regular Budget projects⁴</i>	2,050,814.21	541,477.02	2,592,291.23	51,587.61	2,540,703.62	308,355.25	2,232,348.37
Publications Store	1,291,689.71	325,745.80	1,617,435.51	28,793.12	1,588,642.39	169,046.62	1,419,595.77
Affiliate Members Programme of Work	677,015.00	217,779.14	894,794.14	1,227.80	893,566.34	139,308.63	754,257.71
Security at HQ - allocation	82,109.50	-2,047.92	80,061.58	21,566.69	58,494.89	0.00	58,494.89
Miscellaneous project	-239,000.60	111,218.80	-127,781.80	0.00	-127,781.80	0.00	-127,781.80
Miscellaneous revenue project pool	-243,280.60	111,218.80	-132,061.80	0.00	-132,061.80	0.00	-132,061.80
Provision of ad hoc legal advisory service ⁵	4,280.00	0.00	4,280.00	0.00	4,280.00	0.00	4,280.00

Remarks:

¹ Approved by the following decisions/resolutions: i) Infrastructure ICT: CE/DEC/6(LXXXVIII) in document CE/88/5(b). ii) IPSAS: CE/DEC/7(LXXXV) in document CE/85/5b.

² Approved by the following decisions/resolutions: i) Headquarters Infrastructure: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1. ii) cloud-based HHRR: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1 iii) Athena III: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1

³ Approved by the following decisions/resolutions: i) Lobby Reform: CE/DEC/8(CIII) in document CE/103/7(a). ii) Floor Reform: CE/DEC/8(CIV) in document CE/104/7(a). iii) New Website & CRM: CE/DEC/10(c) in document CE/100/5(a) and A/RES/690(XXII) in document A/22/10(III)(b) (also as CE/DEC/2(CVI) in Lobby and floor reforms were capitalized (registered as assets) in 2016 and 2017 respectively; these assets remain in books until full depreciation (not fully depreciated in 2021) though the "funds" of the projects would have been already utilised.

⁴ Approved by the following decisions/resolutions: i) Security at HQ - allocation A/RES/498(XVI) in document A/16/14(a).

⁵ Proposal to be submitted to GA

⁶ Actual amounts include basis differences (assets & reconciling items column) as detailed in chapter Financial Statements Highlights / Budgetary performance of the Regular Budget / Comparison of financial performance to budgetary result of the Regular Budget.

Annexe I.C.5 : Contributions volontaires reçues au cours de la période terminée le 30 juin 2022

Voluntary contribution received for the period ended 30 June 2022

Euros

Project	Donor	Curr	Amount	EUR ¹
Total				5,699,871.13
UNWTO Regional Office of the Middle East	Saudi Arabia	SAR	18,750,000.00	4,563,782.99
Formulation of a Tourism Master Plan for Kasane/Kazungula	Botswana	USD	292,380.00	260,218.22
Tourism Development Project	Tajikistan	USD	154,661.60	138,576.79
Georgia: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		118,488.00
Sponsorship for Launching Digital Futures for SMES	Mastercard Europe SA	EUR		100,000.00
Montenegro: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		92,306.25
Women Empowerment and Tourism Recovery Project - Timor- Leste	United Nations Office for Projects Services (UNOPS)	USD	92,000.00	81,880.00
Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance for the Dominican Republic	IC Net Limited	EUR		49,940.00
Understanding and Quantifying Tourism in Mountains	Food and Agriculture Organization	USD	40,000.00	35,240.00
Facilitating Tourism Recovery in Aftermath of Covid-19 - Tunisia	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		33,545.00
Support for the Global Youth Tourism Summit	Mastercard Europe SA	EUR		30,000.00
Zimbabwe National Tourism Satellite Account (ZIMIT SA) Implementation	International Finance Corporation	USD	34,100.00	29,939.80
Socio-Economic Impact Assessment of the COVID-19 in the tourism sector in Zambia	UNDP	USD	31,622.00	27,858.98
Global Mapping of Climate Action in Tourism	Germany	EUR		25,000.00
Uzbekistan: Facilitating Tourism Recovery in Aftermath of Covid-19	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		23,478.00
Dans la mise au point du système des statistiques du tourisme et du développement d'un compte	Benin	USD	24,788.00	23,052.84
The Development of Tourism Statistics for the Compilation of a Tourism Satellite Account for the UAE	United Arab Emirates	USD	25,500.00	22,465.50
Para la Celebración del Seminario/Taller el Sistema de Calidad UNWTO.TEDQUAL para Programas Formativos	Dominican Republic	EUR		10,000.00
Support for the Global Youth Tourism Summit	HILTON Worldwide	EUR		10,000.00
Support for the Global Youth Tourism Summit	Azerbaijan	USD	10,000.00	9,200.00
Sustainable Tourism Development in the Central Asia Regional Economic Cooperation Region	Asian Development Bank	USD	8,432.00	8,077.86
UNDP / JPOs	UNDP	USD	6,688.35	5,992.76
UNDP Nepal / Capacity Building for the Compilation of the First Preliminary Experimental TSA	UNDP	USD	940.00	828.14

Remarks:

¹ Contributions received in currency other than EUR are converted to EUR using UN Operational Exchange Rate (UNORE) at the date of reception of fund.

Annexe I.C.6 : Contributions en nature reçues au cours de la période terminée le 30 juin 2022

In-kind contributions received
for the period ended 30 June 2022

Euros

Donor	Project	Total
Total		1,599,521.07
<i>Use of conference facilities and premise</i>		<i>1,178,808.29</i>
Spain	Headquarter premise	467,545.05
Saudi Arabia	Regional Office of the Middle East premise	227,912.62
Maldives	34th UNWTO Commission for East Asia and the Pacific	197,462.96
Saudi Arabia	116th Session of the Executive Council at Riyadh, Saudi Arabia	185,950.41
APTEC	Sending UNWTO Staff to the UNWTO RSOAP Nara	37,704.44
Egypt	48th UNWTO Regional Commission for the Middle East and the Tourism Awar	36,583.00
Fundación Mallorca Turism	La Cumbre de Destinos Sostenibles - Liderando al Transformación	15,000.00
International Trade Centre	Geneva premise	10,649.81
<i>Donated equipment</i>		<i>3,882.48</i>
Saudi Arabia	Regional Office of the Middle East	3,882.48
<i>Donated travel</i>		<i>416,830.30</i>
Saudi Arabia		148,709.38
Uruguay		72,043.10
Maldives		55,021.24
Tourism Committee of Armenia		21,482.37
United Republic of Tanzania		18,485.32
Egypt		18,068.88
United Arab Emirates		6,982.67
SENATUR		6,966.52
UNDP Tanzania		6,322.64
South African Tourism		6,207.20
Korea World Travel Fair (KOFTA)		5,292.36
Andorra		4,928.37
Fundación Mallorca Turisme		4,237.53
Donors with contribution below EUR 4,000		42,082.72

Annexe I.C.7 : Variations des comptes des coûts d'appui aux projets et des initiatives pendant la période terminée le 30 juin 2022

Project support costs (PSC) and Initiative projects (PRF) movements
for the period ended 30 June 2022
Euros

Description	Net assets		Net assets 30/06/2022	Assets & reconciling items	Actual amounts 30/06/2022 ⁴	Outstanding commitments	Actual amounts after commitments 30/06/2022
	01/01/2022	Movements					
<i>PSC and Initiative projects</i>							
<i>Project support cost projects¹</i>	868,517.02	-72,803.99	795,713.03	0.00	795,713.03	347,237.03	448,476.00
<i>Initiative projects²</i>	135,730.69	0.00	135,730.69	0.00	135,730.69	0.00	135,730.69
PRF-EU Horizon 2020 ³	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00
China Initiative Fund - Asia	55,693.01	0.00	55,693.01	0.00	55,693.01	0.00	55,693.01
<i>Technical Cooperation Initiative</i>	77,037.68	0.00	77,037.68	0.00	77,037.68	0.00	77,037.68

Remarks:

¹ DRF Annex III.

² PRF groups unused balances on completion of voluntary contributions projects which remain at UNWTO for aims of the Organization following stipulations of the

³ PRF-EU Horizon 2020 (Project reserve fund – European Union Horizon 2020).

⁴ Actual amounts include basis differences (assets & reconciling items column) as detailed in chapter Financial Statements Highlights / Budgetary performance of the Regular Budget / Comparison of financial performance to budgetary result of the Regular Budget.

Annexe I.C.8 : Projets avec des contributions de l'OMT et de donateurs au cours de la période terminée le 30 juin 2022
**Projects with UNWTO and donors contribution
for the period ended 30 June 2022**

Euros

Project	Title	Agreement		Donor		UNWTO		Contribution		
		Date	Donor	In-kind	Cash	In-kind	Cash	Total	% Share	
									Donor	UNWTO
Korea - Asia Activity Fund / Promotion in the Least Developed Countries in Asia	Agreement Between the World Tourism Organization (UNWTO) and the Department of Tourism of the Philippines (DOT)	29/03/2022	Philippines	2,000.00	0.00	0.00	4,800.00	6,800.00	29%	71%
Holding of the 116th Session of the Executive Council at Riyadh, The Kingdom of Saudi Arabia	Agreement Between The World Tourism Organization and The Government of the Kingdom of Saudi Arabia	28/03/2022	Saudi Arabia	509,865.84	0.00	13,668.00	0.00	523,533.84	97%	3%
Hosting of the "UNWTO Global Conference on Linking Tourism, Culture and Creative Industries: Pathways to Recovery and Inclusive Development", in Lagos, Federal Republic of Nigeria	Agreement between The World Tourism Organization (UNWTO) and The Government of the Federal Republic of Nigeria	19/04/2022	Nigeria	83,298.00	0.00	3,464.60	0.00	86,762.60	96%	4%
For the Holding of the 34th joint Meeting of the UNWTO Commission for East Asia and the Pacific and the UNWTO Commission for South Asia, Ministerial Roundtable on Tourism Resilience Through Innovation and Digitalization in Asia and the Pacific and UNWTO Global Summit on Community-Based Tourism	Agreement Between The World Tourism Organization (UNWTO) and The Government of the Maldives	31/05/2022	Maldives	363,380.00	0.00	30,000.00	0.00	393,380.00	92%	8%
"UNWTO Tourism Stories Pacific - Resilience Through Crisis" publication and video series	Cooperation Agreement Between The World Tourism Organization and The Asia Pacific Tourism Exchange	07/06/2022	APTEC	35,320.17	1,070.00	6,491.84	0.00	42,882.01	85%	15%

Remarks:

- Contributions as shown in the agreements signed between UNWTO and the donor/s.
- Agreements with extensions signed during the year and without additional financial implications than those in the original agreement are not included in this table.
- UNWTO recognizes donated services as per IPSAS in the Financial Statements in accordance with UNWTO IPSAS Policy Guidance Manual, i.e.: i) donated premises based on the fair value shown in the agreements or supporting documentation provided at the time of the agreement signing, ii) donated travel based on the fair value calculated at the time of issuing the corresponding regular staff travel authorizations which is considered a more reliable fair value calculation than the one shown in the agreements. Donated travel to personnel other than regular staff is not recognized as its estimated fair value cannot be reliably measured, and iii) in-kind donations other than donated premises and travel, i.e. expendable goods and other services, are not recognized in the Financial Statements.

Annexe I.D.1 : Textes de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Article 34 des Statuts

1. Article 34 of the Statutes concerning the suspension of Members provides as follows:

"1. If any Member is found by the Assembly to persist in a policy that is contrary to the fundamental aim of the Organization as mentioned in Article 3 of these Statutes, the Assembly may, by a resolution adopted by a majority of two-thirds of Full Members present and voting, suspend such Member from exercising the rights and enjoying the privileges of membership.

"2. The suspension shall remain in force until a change of such policy is recognized by the Assembly."

2. At its seventh session the General Assembly adopted the following resolution A/RES/217(VII) concerning the application of these provisions:

A/RES/217(VII)

Suspension of Members in arrears in the payment of statutory contributions:Article 34 des Statuts

The General Assembly,

"Considering decision CE/DEC/2(XXX) by which the Executive Council recommended the Assembly to apply Article 34 of the Statutes and consequently to suspend the Members of the Organization whose contribution arrears are equal to or exceed the contributions owed by such Members for four financial years and who have not, within six months, agreed with the Secretary-General on a payment plan for reimbursing these arrears,

"Considering document, A/7/10(j) prepared by the Secretary-General pursuant to the above Executive Council decision,

"Recognizing that Article 34 of the Statutes, which provides the sanction of suspension when a Member persists in a policy that is contrary to the fundamental aim of the Organization as mentioned in Article 3 of the Statutes, becomes applicable in the case of prolonged non-payment of obligatory contributions to the Organization's budget, such an attitude clearly constituting a policy contrary to the aims of WTO,

"1. Decides to apply henceforward the measure of suspension provided for in Article 34 of the Statutes:

(a) when a Member of the Organization has accumulated contribution arrears in respect of any four financial years, which need not be consecutive, partial payment of contributions not preventing the measure of suspension being applied, and;

(b) when the aforementioned Member has not agreed a payment plan for the contribution arrears with the Secretary-General within a period of one year from the date of the resolution by which the Assembly noted that the measure of suspension was applicable to the Member pursuant to Article 34 of the Statutes;

.....

3. Requests the Secretary-General to apply the present resolution and to inform each session of the Executive Council concerning its application."

Paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

4. The provisions of paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes read as follows:

"13. A Member which is in arrears in the payment of its financial contributions to the Organization's expenditure shall be deprived of the privileges enjoyed by the Members in the form of services and

the right to vote in the Assembly and the Council if the amount of its arrears equals or exceeds the amount of the contributions due from it for the preceding two financial years. At the request of the Council, the Assembly may, however, permit such a Member to vote and to enjoy the services of the Organization if it is satisfied that the failure to pay is due to conditions beyond the control of the Members."

5. In this regard, at its sixth session the Assembly adopted the following resolution:

A/RES/162(VI)

"The General Assembly,

.....

"Confirms the following provisions;

"When a Full Member becomes subject to the provisions of paragraph 13 of the Financing Rules and Regulation 8(7) of the Financial Regulations, the Assembly may restore that Member's right to vote and to enjoy the services of the Organization, only on an exceptional basis, when:

"1. the Member has explained the reasons for its failure to pay in writing and has requested the restoration of its rights in writing;

"2. the Council finds that the circumstances are beyond the Member's control;

"3. the Council and the country concerned have agreed to the measures which should be taken in order to settle the arrears."

Annexe I.D.2 : Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au 30 juin 2022 en application de la résolution A/RES/217(VII)

A. Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Statement of Members subject to provisions of Article 34 of the Statutes and/or Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes at 30 June 2022
Euros

Full Members	Para. 13	Art. 34	Arrear contributions		
			Years	Number of years	EUR
<i>Total</i>					<i>10,788,799.12</i>
Bolivia	X	X	81-87,89-98,19-21	20	521,143.57
Burundi	X	X	77-07,11-13, 15-21	41	892,031.78
Central African Republic	X	X	07-21	15	364,014.20
Chad	X	X	10	10	266,892.56
Djibouti	X	X	03-21	19	430,350.00
Ethiopia	X	X	17-18,20-21	4	122,252.00
Gabon	X	X	15-21	7	380,969.56
Guinea	X	X	96,98-00, 07-09,14-21	15	349,615.01
Guinea Bissau	X	X	92-96, 99-21	28	640,692.55
Iraq	X	X	93-06,12	15	1,580,710.65
Islamic Republic of Iran	X		19-21	3	229,823.00
Kyrgyzstan	X	X	00-10, 12-15,20	15	330,842.35
Liberia	X	X	12-21	10	266,899.00
Malawi	X	X	11-21	11	289,673.99
Madagascar	X	X	17-19	3	80,804.44
Mauritania	X	X	79-05,16-19	31	701,365.58
Niger	X	X	84-87,90-07,10-11,14-17,19-21	31	735,832.81
Palau	X		20-21	2	33,420.00
Sao Tome et Principe	X	X	86-14,18-21	33	661,010.65
Somalia	X	X	18-21	4	110,329.00
The Union of Comoros	X	X	18-21	4	82,486.00
Turkmenistan	X	X	95-98,00-12, 16-21	23	773,289.40
Uganda	X	X	99-00,02-04,10-12, 15-18	12	271,898.75
Vanuatu	X	X	10-17, 20-21	10	219,461.00
Venezuela	X	X	16,18-21	5	452,991.27

* The Executive Council at its 116th session endorsed a payment plan for the Full Member Uganda to be ratified by the 25th session of the General-Assembly.

B. Variations du montant dû par les Membres visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Movements from previous statement of the amount due by Members subject to provisions of Article 34 of the Statutes and/or Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes at 30 June 2022
Euros

	31/03/2022	Increase	Decrease	30/06/2022
<i>Amount due</i>	<i>8.754.257</i>	<i>2.594.888</i>	<i>560.346</i>	<i>10.788.799</i>

C. Membres n'étant plus visés par les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Members no longer subject to provisions of Article 34 of the Statutes and/or paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes

Update from previous statement

at 30 June 2022

Euros

	Para. 13	Art. 34	Arrears settled
DPR Korea	-	-	Partially
Ecuatorial Guinea	-	-	In full

Annexe I.D.3 : Membres bénéficiant d'une exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement [résolution A/RES/736(XXIV)]

Members granted temporary exemption from the application of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes
Compliance with the conditions laid down by the 24th General Assembly (A/RES/736(XXIV))
at 30 June 2022

Full Member	Arrears payment plan approval and details				Strict fulfilment of the agreed payment plan		
	GA/EC approval		Details		Payment made		
	Year	Payment made	Start from	Number of years	Year	Contribution for the year	Annual arrears
Cambodia	2006	Yes	2006	30	2006-2022	Yes	Yes
Gambia, Islamic Republic of	2015	Yes	2016	15	2016-2021 2022	Yes No	Yes No
Lao People's Dem. Republic	2005	Yes	2005	26	2005-2022	Yes	Yes
Sierra Leone	2021	No	2022	20	2022	No	No
Sudan	2021	Yes	2021	30	2021 2022	Yes No	Part No
Uruguay	2017	No	2017	13	2007-2021 2022	Yes No	Yes No

* As of the date of this document the Full Member Uruguay has complied with the conditions laid out in its payment plan for 2022.

Annexe I.D.4 : Extraits de la résolution A/RES/736(XXIV)

The General Assembly,

Having examined the report in document A/24/6(b) and A/24/6(b) Rev.1 transmitted by the Secretary-General containing updated information on the Members falling under the above-mentioned provisions,

16. (...)
2. *Decides in view of their compliance with the agreed payment plans during the period of reference of this document, to renew the temporary exemption from provisions of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes to the Full Members Cambodia, Republic of the Gambia, and Uruguay and to grant temporary exemption from the provisions of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes to Full Members Sierra Leone and Sudan;*
3. *Also decides to maintain the temporary exemption to the Full Members Chad, Iraq, Kyrgyzstan, Lao People's Democratic Republic, Nicaragua, Pakistan and Vanuatu as well as to the Affiliate Members Azerbaijan Tourism and Management University and Pacific Asia Travel Writers Association PAWTA, albeit making it clear that these provisions will be reapplied to these Members if they are not up to date with their payment plans by 1 April 2022;*
4. *Establishes the following conditions for the Members requesting temporary exemption from the provisions of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes and which propose payment plans to settle their arrears in instalments: (i) to discharge the contribution corresponding to the present year before the General Assembly session at which their case is reviewed, and (ii) strict observance of the plan agreed for the settlement of arrears;*
17. *Having regard to Afghanistan's, Libya's, Syrian Arab Republic's and Yemen's the special circumstances,*
5. *Renews the temporary exemption from the provisions of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes to Afghanistan and Libya until further revision by the forthcoming 25th session of the General Assembly, grants to the Syrian Arab Republic and Yemen the temporary exemption from the above mentioned provisions and calls upon them to agree on a payment plan for the settlement of their arrears to be submitted to the 25th session of the General Assembly; and*
6. *Requests the Secretary-General to report to the Governing Bodies about the application of this resolution and the Members' compliance with the agreements made with a view, as the case may be, to maintaining the temporary exemption from the provisions of Paragraph 13 of the Financing Rules attached to the Statutes or reapplying those provisions to them if they have not fulfilled their commitments.*



Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Table des matières

Rapport financier du Secrétaire général de l'exercice 2021	5
Introduction	5
Notes spéciales sur l'impact financier potentiel des événements internationaux	5
Pandémie de maladie à coronavirus COVID-19	5
Le conflit en Ukraine et les sanctions contre la Fédération de Russie	6
Conclusion	7
Vue d'ensemble des états financiers	7
Buts, membres et objectifs stratégiques de l'OMT	10
Points saillants des états financiers	12
Exécution du budget ordinaire	12
Résultat budgétaire du budget ordinaire	12
Comparaison de la performance financière et du résultat budgétaire du budget ordinaire	13
Résultats financiers	15
Analyse des produits	15
Analyse des charges	16
Analyse sectorielle de la performance	16
Situation financière	17
Analyse de l'actif, du passif et de la situation nette	17
Contributions mises en recouvrement	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
Passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service	20
<i>Stratégie de l'OMT de financement des engagements liés aux avantages du personnel après la cessation de service</i>	22
Fonds de roulement	24
Analyse de la situation par secteur	24
Gestion du risque financier	25
Risque de change	25
Risque de taux d'intérêt	25
Risque de crédit	26
Risque de contrepartie	26
Transparence financière et obligation de rendre compte	26
Présentation des états financiers au 31 décembre 2021	29
Opinion du Commissaire aux comptes	31
États financiers	8
I. État de la situation financière au 31 décembre 2021	8
II. État de la performance financière de l'exercice clos le 31 décembre 2021	9

III. État des variations de l'actif net/situation nette de l'exercice clos le 31 décembre 2021	10
IV. Tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021	11
V. État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Budget ordinaire	12
VI. Notes afférentes aux états financiers	13
Note 1 – Entité comptable	13
Note 2 – Conventions comptables importantes	13
Note 3 – Estimations comptables	21
Note 4 – Information sectorielle	22
Note 5 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	24
Note 6 – Placements	24
Note 7 – Stocks	25
Note 8 – Contributions à recevoir	25
Note 9 – Autres créances	28
Note 10 – Autres actifs	29
Note 11 – Immobilisations corporelles	29
Note 12 – Immobilisations incorporelles	30
Note 13 – Dettes et charges à payer	31
Note 14 – Transferts dus	31
Note 15 – Avantages du personnel	31
Note 16 – Encaissements par anticipation et passifs différés	37
Note 17 – Provisions	37
Note 18 – Autres passifs	38
Note 19 – Actif net / Situation nette	38
Note 20 – Produits	39
Note 21 – Charges	41
Note 22 – État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire 43	
Note 23 – Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels	44
Note 24 – Pertes, versements à titre gracieux et comptabilisation en pertes	44
Note 25 – Informations relatives aux parties liées et principaux dirigeants	45
Annexes non vérifiées	47
Annexe I : Coordonnées	47
Annexe II : Virements de crédits au 31 décembre 2021 – Budget ordinaire	48
Crédits approuvés et révisés 2021 – Budget ordinaire au 31 décembre 2021	48
Annexe III : Projets de cofinancement de l'exercice clos le 31 décembre 2021	51
Annexe IV : Contributions dues au Fonds général et Fonds de roulement	53
État des contributions dues au Fonds général au 31 décembre 2021	53
État des contributions dues au Fonds de roulement au 31 décembre 2021	57
Annexe V : Contributions volontaires reçues de l'exercice clos le 31 décembre 2021	58
Annexe VI : Projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et prélèvement à opérer sur la masse salariale	60

Annexe VII : Solde disponible du Fonds de roulement et avance au budget ordinaire.....	65
Solde disponible du Fonds de roulement au 31 décembre 2021	65
Solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire et avance du Fonds de roulement au 31 décembre 2021	66
Annexe VIII : Variations du compte des coûts d'appui aux projets et projets d'initiatives de l'exercice clos le 31 décembre 2021	67
Annexe IX : Information par compte subsidiaire	68
État de la situation financière par compte subsidiaire au 31 décembre 2021	68
État de la performance financière par compte subsidiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021	69
Annexe X : Variations des réserves, autres projets et projets hors budget ordinaire du Fonds général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	70
Sigles et acronymes.....	72

Rapport financier du Secrétaire général de l'exercice 2021

Introduction

1. Conformément à l'article 14.7 du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil exécutif les états financiers de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
2. Les états financiers ont fait l'objet d'une vérification externe conformément à l'annexe I au Règlement financier. L'opinion à l'issue de la vérification et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers sont soumis au Conseil exécutif conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.
3. Dans la présente section, celle du rapport financier, le Secrétaire général commente et analyse la situation financière de l'OMT ainsi que les résultats financiers et budgétaires de l'exercice financier clos le 31 décembre 2021.

Notes spéciales sur l'impact financier potentiel des événements internationaux

Pandémie de maladie à coronavirus COVID-19

4. Les Rapports financiers et états financiers 2019 et 2020 relevaient que les perspectives financières de l'OMT étaient incertaines en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'impact de la pandémie sur les résultats financiers de l'OMT allait dépendre de l'évolution future, notamment i) de la durée de la flambée et de la propagation du virus, ii) des restrictions et des mises en garde, iii) des effets sur les marchés financiers et iv) des effets sur l'économie mondiale. Tous ces éléments étaient très incertains et ne pouvaient être prédits de manière fiable.
5. Eu égard aux facteurs externes ci-dessus, en 2021 l'OMT a continué de faire porter l'effort sur la mise en œuvre de ses activités programmatiques et de ses objectifs stratégiques et poursuivi son action pour atténuer l'impact de la pandémie sur la situation financière et les activités de l'Organisation¹. Les Membres et les donateurs ont continué de soutenir l'OMT pendant cette période.
6. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'OMT en 2021 se sont manifestés de différentes façons. L'impact sur le mode de fonctionnement de l'OMT a été profond, mais l'impact direct, visible et mesurable sur les résultats financiers de 2021 et sur la situation financière en fin d'exercice a été limité. En outre, on ne peut déterminer de façon objective, exacte ou systématique l'impact de la pandémie de COVID-19 sur ces états financiers, étant donné que les systèmes comptables et d'information ne sont pas destinés ou conçus pour rendre compte des coûts, des produits et des soldes résultant d'une cause sous-jacente particulière, comme peut l'être une pandémie. Cela étant, on peut néanmoins dégager les grandes tendances ci-après :
 - (a) Aucun impact significatif n'est imputable comme conséquence directe de la pandémie en ce qui concerne la provision relative aux contributions statutaires et volontaires à recevoir. Les États membres et les donateurs ont réglé avec assiduité les contributions à acquitter ;
 - (b) En 2021, un certain nombre d'accords relatifs à de nouvelles contributions volontaires ont été signés pour la réalisation d'activités d'atténuation des effets de la COVID-19, y compris dans certains cas la reprogrammation d'activités d'aide face à la COVID-19. Le montant des nouvelles contributions volontaires à recevoir pour 2021 était plus élevé que ceux des quatre années

¹ Voir les informations détaillées dans le document A/24/5(a) rev.3 Exécution du programme général de travail de l'Organisation, Partie II Exécution du programme de travail 2020-2021 avec, au premier plan, l'action face à la crise de la COVID-19.

précédentes 2017-2020. On peut donc raisonnablement en conclure que la pandémie n'a pas eu de répercussions sur le niveau des contributions volontaires ;

- (c) Certains projets qui étaient en cours d'exécution ont été perturbés sur le plan financier et au niveau du calendrier envisagé d'achèvement en raison des restrictions d'accès physique. Les projets en cours ont été passés en revue et il se peut qu'il y ait un impact financier, mais qui soit n'est pas considéré significatif, soit ne peut pas être raisonnablement quantifié ;
 - (d) Il y a eu une baisse générale en 2021 du produit des dépôts et des placements du fait des taux d'intérêt plus bas ou nuls des dépôts en USD et en EUR, respectivement, s'expliquant, en partie, par la situation économique provoquée par la pandémie ;
 - (e) Les frais de voyages (faisant ou non l'objet d'un don) ont baissé de 77 %, passant de 1 575 631 EUR en 2019 à 655 977 EUR en 2021, principalement à la suite de la réduction considérable des voyages pendant la pandémie ;
 - (f) Les restrictions sur les déplacements physiques dans les zones d'intervention de l'OMT ont fait que la majorité des fonctionnaires et du personnel a continué à travailler à distance.
7. L'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 est encore en train d'être évalué et il est trop tôt pour estimer toute possible incidence sur la valeur comptable des actifs de l'OMT. L'OMT s'attend à rester en mesure de gérer efficacement tous impacts opérationnels et financiers des suites de la pandémie.

Le conflit en Ukraine et les sanctions contre la Fédération de Russie

8. Le conflit en Ukraine se traduit par des pertes en vies humaines. À la mi-mars 2022, plus de 3,5 millions de réfugiés avaient fui l'Ukraine d'après le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)².
9. En Ukraine, en plus des souffrances humaines, les dommages économiques sont considérables, notamment ceux causés à l'infrastructure matérielle et au secteur du tourisme. Les coûts pour l'Ukraine du relèvement et de la reconstruction seront élevés.
10. Des sanctions sans précédent ont été imposées contre la Fédération de Russie pouvant avoir une incidence négative sur l'économie mondiale. Les perspectives sont incertaines et les conséquences économiques pourraient être très graves. Les cours de l'énergie et des produits de base ont grimpé en flèche, accentuant les pressions inflationnistes.
11. Dans de nombreux pays, dont l'Espagne où l'OMT a son siège, la crise alimente la montée de l'inflation déjà amorcée avec de fortes pressions sur les prix. Le budget ordinaire 2022-2023³ a été calculé en prenant comme hypothèse que l'inflation serait de 1,7 % en 2022 et en 2023, alors que l'inflation en Espagne atteignait 7,4 %⁴ en février 2022.
12. L'OMT a pris des mesures immédiatement pour évaluer l'impact potentiel sur le tourisme du conflit en Ukraine⁵. L'OMT continuera de surveiller l'évolution de la situation et de soutenir ses Membres sur les questions liées au tourisme en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales.

² Site du HCR sur les données de l'opération en direct concernant la situation des réfugiés ukrainiens (<https://data2.unhcr.org/en/situations/ukraine>)

³ A/24/5(b)rev.1 approuvé aux termes de la résolution A/RES/733(XXIV)

⁴ Indice des prix à la consommation d'après l'Institut national espagnol de la statistique (<https://www.ine.es/daco/daco42/daco421/ipcia0222.pdf>)

⁵ CE/URG-2/2 rev.1 approuvé aux termes de la décision CE/DEC/1(URG-2)

Conclusion

13. En conclusion, les perspectives financières de l'OMT sont entourées d'incertitude en raison à la fois de cette pandémie mondiale et du conflit en Ukraine et des sanctions imposées à la Fédération de Russie. Afin de faire face à la tournure que prendront les événements, l'Organisation maintiendra les mesures d'atténuation ci-après dans le but de réduire les coûts, d'optimiser les flux de trésorerie de l'Organisation et de préserver les liquidités :
- (a) suivre de près le versement des contributions mises en recouvrement des Membres de l'année en cours et d'arriérés et planifier en prévision de possibles réductions, en limitant les dépenses aux ressources de trésorerie disponibles et escomptées ;
 - (b) gérer le risque de liquidité associé aux contributions à recevoir des Membres à l'aide du Fonds de roulement si nécessaire ;
 - (c) envisager des mesures de réduction des dépenses pour compenser les niveaux élevés d'inflation au besoin ;
 - (d) tenir les Membres informés de la situation du programme et des finances et de tous plans à l'étude de révision à la baisse de l'activité relevant du budget ordinaire ; et
 - (e) dans le cas des projets financés par des donateurs, attendre de recevoir les fonds correspondants pour engager des dépenses.
14. Sur la base de ces facteurs et avec le soutien continu de ses Membres et donateurs, l'OMT compte honorer ses responsabilités programmatiques et financières malgré la pandémie en cours et le conflit en Ukraine.

Vue d'ensemble des états financiers

15. Les états financiers sont établis conformément au Règlement financier de l'OMT, aux Règles de gestion financière de l'OMT et aux Normes comptables internationales pour le secteur public⁶ (IPSAS), suivant la politique des Nations Unies faisant des normes IPSAS les normes comptables des organismes des Nations Unies.
16. La méthode sur laquelle reposent les normes IPSAS est celle de la comptabilité d'exercice, d'après laquelle les opérations sont enregistrées et présentées quand elles se produisent et pas au moment du paiement. Les états financiers fondés sur les normes IPSAS assurent la communication en bonne et due forme de l'information sur les produits, charges, actifs, passifs et réserves d'une organisation et améliorent la prise de décision, la gestion financière et la planification des points de vue de la gestion et de la gouvernance.
17. Les états financiers comprennent :
- (a) **Un état de la situation financière**
Il fournit des informations sur les actifs, passifs, excédent/déficit cumulé et réserves de l'OMT à la fin de l'exercice. Il indique dans quelle mesure des ressources sont disponibles pour appuyer l'activité future.
 - (b) **Un état de la performance financière**

⁶ Article 14.1 du Règlement financier

Il présente l'excédent ou le déficit net de l'exercice, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges. Il renseigne sur la nature des charges au titre de l'exécution du programme de l'OMT ainsi que sur les montants et les sources des produits.

(c) **Un état des variations de l'actif net/situation nette**

Il met en évidence l'origine des variations de la situation financière générale.

(d) **Un tableau des flux de trésorerie**

Il renseigne sur les liquidités et la solvabilité de l'OMT, notamment sur les sources et l'utilisation de la trésorerie pendant la période financière. Il explique l'écart entre les entrées et les sorties de trésorerie.

(e) **Une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels – Budget ordinaire**

Elle fait apparaître dans quelle mesure les ressources du budget ordinaire approuvé ont été utilisées et indique l'écart entre les dépenses budgétaires effectives et les crédits budgétaires approuvés.

(f) **Notes afférentes aux états financiers**

Elles aident à comprendre les états financiers. On y trouve un résumé des conventions comptables importantes, d'autres tableaux détaillés et des explications. Elles fournissent aussi des informations supplémentaires sur les états financiers et des renseignements dont la communication est exigée par les normes IPSAS.

18. Les états financiers présentent également des informations sur les secteurs d'activité que l'on peut isoler, à savoir :

(a) **Services prévus au programme de travail**

Le Fonds général étant alimenté essentiellement par les contributions mises en recouvrement des Membres, le secteur des services prévus au programme de travail comprend : i) les principales activités opérationnelles de l'Organisation, pour lesquelles les crédits ouverts au titre du programme pour la période financière sont votés par l'Assemblée générale (programme de travail du budget ordinaire), et ii) d'autres activités hors budget ordinaire relevant du Fonds général telles que les activités du point de vente des publications, les activités du programme de travail des Membres affiliés, le Fonds de roulement, les autres réserves et les autres activités de projets hors budget ordinaire du Fonds général (avantages du personnel après la cessation de service, produits accessoires non budgétisés, projets antérieurs à 2014 et ajustements comptables).

(b) **Autres services**

Le secteur des autres services comprend le Fonds de contributions volontaires et les fonds fiduciaires. Il correspond principalement aux activités et aux projets financés à l'aide de financements volontaires fournis par les bailleurs de fonds en vertu d'accords ou d'autres dispositifs juridiques. Sont inclus dans ce secteur les bureaux d'appui régional de l'OMT pour l'Asie-Pacifique et pour le Moyen-Orient et les activités financées par le recouvrement des coûts d'appui aux projets et les soldes de projets clôturés.

19. En ce qui concerne l'information financière et les renseignements à communiquer, les principales dispositions des normes IPSAS sont que :

- (a) Toutes les opérations financières de l'OMT sont présentées dans un seul jeu d'états financiers, accompagnés d'informations détaillées et d'informations sectorielles dans les notes.
 - (b) Les produits des contributions mises en recouvrement sont comptabilisés lorsque l'OMT a le droit de recevoir lesdites contributions, c'est-à-dire chaque année en début d'année. Une contribution volontaire est entièrement comptabilisée en produits à la réception de la contribution confirmée, à moins d'être assortie de conditions pour sa réalisation devant être satisfaites avant sa constatation. Les contributions en nature sous la forme, par exemple, de locaux mis à disposition à titre gratuit, de services significatifs comme les voyages ou de biens immobilisés, sont également comptabilisés en produits. Tous les autres produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pendant la période au cours de laquelle l'opération a eu lieu.
 - (c) Des provisions sont constituées quand le recouvrement des créances est jugé douteux.
 - (d) Les charges sont présentées dans les états financiers par nature et comptabilisées lorsque les biens et les services ont été reçus.
 - (e) Les stocks significatifs tels que les publications sont constatés en charges au moment de la vente ou de la distribution.
 - (f) Tous les engagements au titre des avantages du personnel à payer au cours de périodes ultérieures sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, y compris les congés annuels accumulés, les prestations dues à la cessation de service et les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, comme déterminé par des actuaires indépendants.
 - (g) Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont présentées selon les conventions comptables des normes IPSAS.
 - (h) La contribution en nature représentée par la location gratuite à l'année du bâtiment du siège à Madrid par le Gouvernement espagnol est comptabilisée.
 - (i) Un rapprochement est présenté entre l'État de la performance financière établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice et l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, lequel est établi et utilisé selon la comptabilité d'exercice modifiée.
 - (j) Les crédits budgétaires approuvés non dépensés en fin d'exercice sont portés à l'excédent cumulé en attendant d'être utilisés.
 - (k) Les réserves sont celles spécifiquement approuvées par les organes directeurs de l'OMT.
 - (l) Les engagements prévisionnels de dépense ne constituent pas des passifs à moins qu'ils ne représentent des sommes à payer pour des biens ou des services livrés pendant l'exercice financier.
 - (m) Des informations supplémentaires sont fournies sur la gestion du risque financier pour l'Organisation et sur la rémunération des principaux dirigeants de rang D2 et au-dessus.
20. Des définitions de termes financiers essentiels dans le contexte des normes IPSAS sont incluses ci-dessous pour faciliter la lecture et la compréhension des états financiers :
- (a) Les **actifs** sont des ressources que détient l'OMT en conséquence de faits passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou auxquelles elle attribue un potentiel de service.

- (b) Un **passif** est une obligation actuelle résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service.
 - (c) L'**actif net** est le droit résiduel sur les actifs de l'OMT après déduction de tous ses passifs.
 - (d) Les **produits** sont les entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sur laquelle porte l'information financière qui entraînent une augmentation de l'actif net.
 - (e) Les **charges** sont une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la période considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net.
 - (f) Les **opérations sans contrepartie directe** sont les opérations par lesquelles l'OMT reçoit d'une autre entité une valeur sans donner directement de contrepartie d'une valeur approximativement égale, ou remet une valeur à une autre entité sans recevoir directement de contrepartie d'une valeur approximativement égale.
 - (g) Les **éléments monétaires** sont les unités monétaires détenues et les éléments d'actif et de passif à recevoir ou à payer en unités monétaires d'un montant fixe ou déterminable.
 - (h) L'**excédent de la période** est l'excédent comptabilisé de tous les produits par rapport aux charges pour la période.
21. En comptabilité d'exercice, les produits et les charges sont constatés dans les états financiers de la période à laquelle ils se rapportent. Le solde de produits par rapport aux charges donne un excédent, lequel est porté à l'excédent cumulé. Ces excédents cumulés représentent la portion inutilisée des contributions à utiliser, comme autorisé, pour les besoins de l'Organisation.
22. Dans le secteur public, la plupart des opérations sont des opérations sans contrepartie directe, ce qui signifie que les produits reçus n'impliquent pas de donner une valeur approximativement égale en échange et que les services fournis n'impliquent pas de recevoir une valeur approximativement égale en échange. Les normes IPSAS se concentrent sur la situation financière, laquelle ressort de la comptabilisation d'actifs, lorsqu'il existe un contrôle suffisant, et de passifs, lorsque les critères de comptabilisation des passifs sont réunis.

Buts, membres et objectifs stratégiques de l'OMT

23. Les buts de l'OMT, tels qu'ils sont résumés à l'article 3.1 des Statuts de l'Organisation, sont « de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits et des libertés humaines fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».
24. Au 31 décembre 2021, l'OMT a pour Membres 159 pays, 6 Membres associés et quelque 497 Membres affiliés représentant le secteur privé, des établissements d'enseignement, des associations de tourisme et des autorités locales du tourisme.
25. La gouvernance de l'Organisation par le biais de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif est définie dans les Statuts de l'OMT⁷.

⁷ Articles 9 à 20 des Statuts

26. Le programme de travail [A/23/5(a) rev.2⁸] énonce les objectifs stratégiques de l'OMT pour la période 2020-2021 :
- (a) *Objectif 1 : Élever le tourisme au rang de priorité d'action.* Pour que le secteur du tourisme reste une grande force motrice du développement durable, et donc de la réalisation du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, il faut un cadre global et intégré de politiques et un système efficace et transparent de gouvernance permettant et encourageant la collaboration multipartite en matière de planification, de développement et de gestion du tourisme ;
 - (b) *Objectif 2 : Servir de chef de file pour la création de savoir et les politiques à mener.* Il s'agit de guider l'élaboration de politiques du tourisme propres à promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible ;
 - (c) *Objectif 3 : Accroître la valeur pour les Membres et le nombre de Membres,* pour répondre aux besoins de tous les Membres et accroître le nombre de Membres ;
 - (d) *Objectif 4 : Accroître les ressources et renforcer les capacités de l'OMT grâce aux partenariats,* en explorant des pistes nouvelles et innovantes en vue d'accroître son budget ordinaire et ses ressources extrabudgétaires pour améliorer encore plus les prestations aux Membres et pour le secrétariat.
27. Tout au long de la période financière actuelle, l'Organisation a continué de déployer des efforts considérables dans un contexte difficile pour assurer l'exécution du programme en vue d'atteindre les objectifs stratégiques.
28. L'OMT est financée principalement par les contributions des Membres au budget ordinaire et par des contributions volontaires et fonds fiduciaires à l'appui des objectifs stratégiques⁹.

⁸ Approuvé aux termes de la résolution A/RES/714(XXIII)

⁹ Articles 6, 10.3 et 10.4 du Règlement financier

Points saillants des états financiers

Exécution du budget ordinaire

Résultat budgétaire du budget ordinaire

Table 1 - Comparison of budget and actual amounts and budgetary cash balance - Regular Budget for the year ended 31 December 2021

Euros

	Approved income / Original budget ¹	Final budget ²	Actual amounts on comparable basis	Differences budget and actual ³	Budgetary cash balance (cash-in less expenditure)
Budgetary difference	0.00	0.00	1,596,900.76	-1,596,900.76	917,393.26
<i>Budgetary income</i>	<i>15,197,000.00</i>	<i>15,197,000.00</i>	<i>14,884,817.35</i>	<i>312,182.65</i>	<i>14,205,309.85</i>
Contributions from Full and Associate Members	13,321,000.00	13,321,000.00	13,318,093.00	2,907.00	11,479,208.89
Full Members	13,076,000.00	13,076,000.00	13,073,569.00	2,431.00	11,260,588.80
Associate Members	245,000.00	245,000.00	244,524.00	476.00	218,620.09
Other income sources	1,876,000.00	1,876,000.00	1,566,724.35	309,275.65	1,134,566.99
Allocation from PY RB Budgetary cash balance	537,000.00	537,000.00	537,017.85	-17.85	537,017.85
Allocation from Publication store Accumulated Surplus	200,000.00	200,000.00	200,000.00	0.00	200,000.00
Affiliate Members	1,035,000.00	1,035,000.00	726,137.00	308,863.00	293,979.64
Allocation from Project Reserve Fund (pool) balance	104,000.00	104,000.00	103,569.50	430.50	103,569.50
Arrear contributions	0.00	0.00	0.00	0.00	1,591,533.97
<i>Budgetary expenditure</i>	<i>15,197,000.00</i>	<i>15,197,000.00</i>	<i>13,287,916.59</i>	<i>1,909,083.41</i>	<i>13,287,916.59</i>
A Member Relations	2,579,000.00	2,300,260.59	2,300,260.59	0.00	2,300,260.59
B Operational	3,448,000.00	3,610,392.35	3,610,392.35	0.00	3,610,392.35
C Support, Direct to Members	3,875,000.00	4,240,916.54	4,240,916.54	0.00	4,240,916.54
D Support, Indirect to Members	5,295,000.00	5,045,430.52	3,136,347.11	1,909,083.41	3,136,347.11

¹ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

² After transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021, and the Secretary-General proposal of structure modification at 31 December 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

³ Differences between final and actual budgetary income are due to: (a) rounding difference, and (b) Affiliate members budgetary income was prepared based on an estimated number of Members.

29. La présente section analyse le budget ordinaire tel qu'approuvé par l'Assemblée générale. Le budget ordinaire est voté par l'Assemblée générale de l'OMT pour une période biennale de deux années civiles consécutives, la première étant une année paire¹⁰. Le budget biennal est présenté sur une base annuelle pour couvrir le programme de travail proposé au titre du budget ordinaire pour chaque exercice financier de la période financière¹¹.
30. Le budget ordinaire est financé par les contributions mises en recouvrement des Membres¹² et les allocations budgétaires. Des crédits sont disponibles pour des engagements prévisionnels de dépense au cours de la période financière à laquelle ils se rapportent et pendant douze mois supplémentaires¹³.
31. Le budget ordinaire de l'Organisation couvrant la période budgétaire de deux ans 2020-2021 [A/23/5(b) rev.1] a été approuvé par l'Assemblée générale [A/RES/715(XXIII)] pour un montant de 30 096 000 EUR ventilé entre les budgets annuels de 2020 et 2021, d'un montant de 14 899 000 EUR et de 15 197 000 EUR respectivement. Le budget annuel 2021 a été ajusté par suite de virements¹⁴ d'un montant de 1 128 211 EUR comme expliqué à l'annexe II Virements de crédits – Budget ordinaire.
32. En 2021, les recettes budgétaires totales du budget ordinaire et les dépenses budgétaires totales du budget ordinaire ont été de 14 884 817 EUR et de 13 287 917 EUR respectivement, ce qui donne un taux d'exécution de 89 % de l'enveloppe budgétaire totale. En conséquence, le résultat budgétaire du budget

¹⁰ Articles 2 et 4.4 du Règlement financier

¹¹ Article 3 du Règlement financier, règle IV.4 des Règles de gestion financière

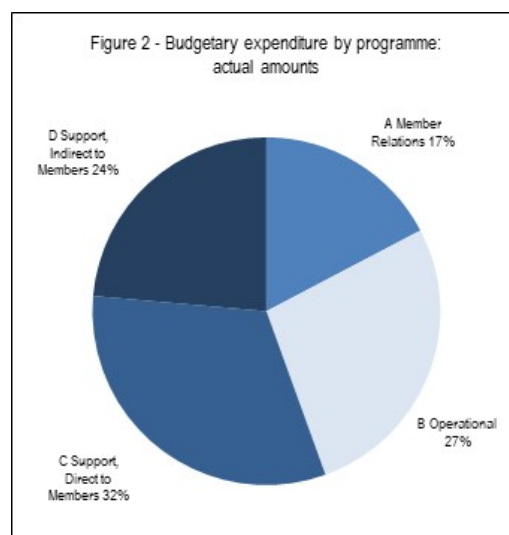
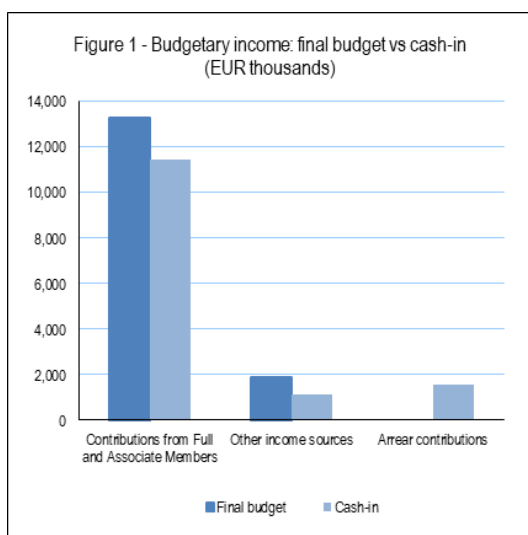
¹² Article 6 du Règlement financier

¹³ Articles 5.1 a) et 5.2 a) du Règlement financier

¹⁴ Article 5.3 b) du Règlement financier

ordinaire (recettes budgétaires totales moins dépenses budgétaires totales) affiche un excédent de 1 596 901 EUR. L'OMT fait rapport deux fois par an au Conseil exécutif sur l'état d'avancement de l'exécution budgétaire biennale¹⁵ du budget ordinaire.

33. Les recettes budgétaires totales reçues (encaissements) s'élèvent à 14 205 310 EUR, dont les arriérés de Membres reçus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (1 591 534 EUR), soit 93 % des recettes budgétaires approuvées. Les arriérés reçus en 2021 sont d'un niveau comparable à la moyenne des arriérés reçus au cours de la période 2014-2020.
34. Le solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire [recettes budgétaires totales reçues (encaissements) moins dépenses budgétaires] affiche un excédent de trésorerie de 917 393 EUR. Aucune avance du Fonds de roulement¹⁶ n'a donc été requise.
35. Le Secrétaire général propose, sous réserve de l'approbation des Membres, que l'excédent de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2021 s'élevant à 917 393 EUR soit alloué au Fonds général en vue d'accroître les activités opérationnelles du programme de travail relevant du budget ordinaire des prochaines périodes biennales.



Comparaison de la performance financière et du résultat budgétaire du budget ordinaire

Table 2 - Reconciliation of financial performance with budgetary result of the Regular Budget for the year ended 31 December 2021

Euros

	31/12/2021
<i>Financial surplus/(deficit) in the Statement of financial performance</i>	2,167,398.53
<i>Entity differences</i>	3,959,872.85
<i>Basis differences</i>	-3,389,375.08
Budgetary result in the Statement of comparison of budget and actual amounts	1,596,900.76

36. La base budgétaire et la convention comptable sont différentes. En conséquence, les différences ci-après doivent être prises en compte dans le rapprochement de la performance financière (État de la performance financière) avec le résultat budgétaire (État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels) :

- (a) Différences relatives aux entités

¹⁵ Règle III.4 des Règles de gestion financière

¹⁶ Article 10.2 b) du Règlement financier

L'État de la performance financière inclut toutes les opérations de l'OMT tandis que l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels se limite aux opérations liées au budget ordinaire.

Le Fonds général¹⁷ de l'Organisation est établi aux fins de la comptabilisation : i) des opérations financières liées au budget ordinaire et ii) d'autres opérations financières n'étant pas liées au budget ordinaire (par exemple : projets hors budget ordinaire du Fonds général, comme le point de vente des publications, le programme de travail des Membres affiliés, ou encore les réserves, les produits accessoires non budgétisés, le Fonds de roulement et autres projets hors budget ordinaire). Les opérations visées au ii) ainsi que le Fonds de contributions volontaires et les fonds fiduciaires, qui ne font pas partie du budget ordinaire, représentent des différences relatives aux entités qui sont éliminées par rapprochement.

(b) Différences de convention

L'État de la performance financière est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS tandis que l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée d'après le budget ordinaire.

Le budget ordinaire est approuvé selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, d'après laquelle les recettes sont inscrites au budget selon la comptabilité d'exercice (contributions des Membres) en y ajoutant les allocations de l'excédent cumulé, et les dépenses sont inscrites au budget quand on prévoit qu'il y aura des charges à payer, à l'exception des éléments suivants :

- (i) Les engagements au titre d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de contrats de location-financement, qui sont inscrits au budget au moment auquel on prévoit que les paiements interviendront ;
- (ii) Les charges à payer correspondant aux avantages du personnel après la cessation de service au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages après la cessation de service conformément aux normes IPSAS mais dépassant les crédits budgétaires, qui se fondent en partie sur les coûts des services accumulés couvrant les décaissements annuels attendus (système de comptabilisation au décaissement, pay-as-you-go) ;
- (iii) Les ajustements d'années précédentes à l'excédent cumulé et les ajustements de sommes à recevoir non acquittées concernant des dépenses de projets du budget ordinaire ;
- (iv) La provision pour contributions non acquittées des Membres et autres différences comptables (par exemple : application de la provision, écarts de change, participation dans une entité conjointe, dons en nature, amortissement, dépréciation et moins-value de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles), non inscrites au budget ; et
- (v) Le virement à la Réserve de renouvellement¹⁸ lequel est budgétisé en se fondant sur l'amortissement de l'année précédente.

(c) Différences de présentation

¹⁷ Articles 10.1, 4.4 et 2 du Règlement financier

¹⁸ Règles de gestion financière VI.21-23

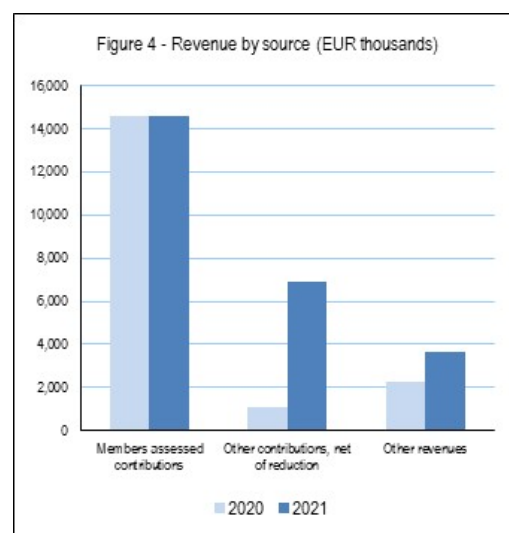
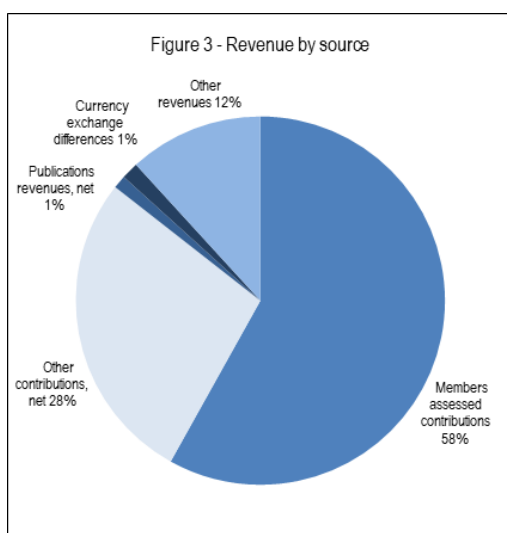
L'État de la performance financière classe les charges par nature tandis que l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels classe les charges par partie/section.

Dans le budget ordinaire, les dépenses sont classées en : Relations avec les Membres (Partie A), Activités opérationnelles (Partie B), Appui direct aux Membres (Partie C) et Appui indirect aux Membres (Partie D)¹⁹. L'incidence financière des différences de présentation est nulle.

Résultats financiers

Analyse des produits

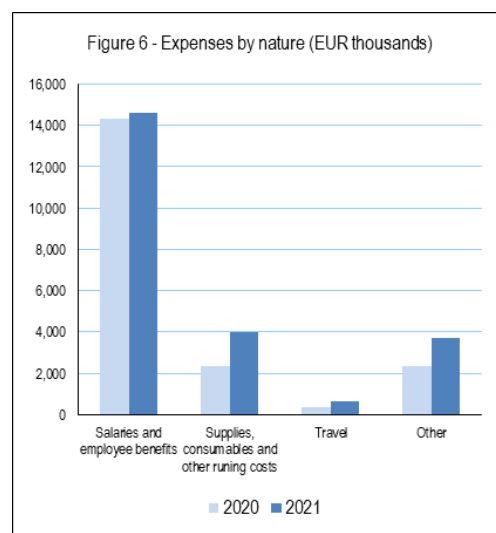
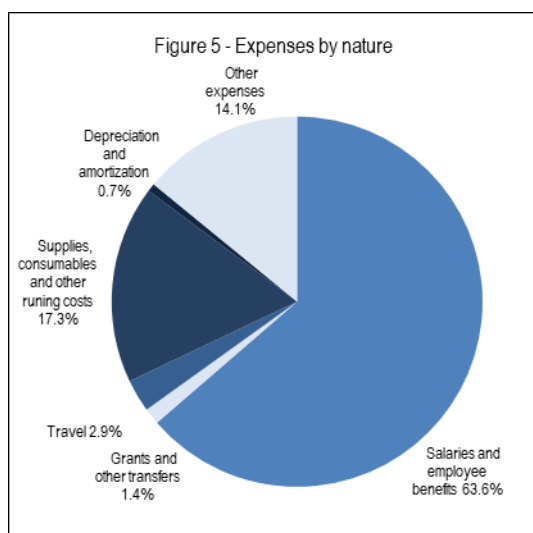
37. Le total des produits s'est élevé à 25 158 254 EUR. Les activités de l'OMT sont financées principalement par les contributions mises en recouvrement de ses membres. Le produit net provenant des contributions mises en recouvrement des Membres, d'un montant de 14 612 860 EUR, représente 58 % du total des produits.
38. Les produits en provenance d'autres contributions (contributions volontaires et fonds fiduciaires), d'un montant de 6 917 965 EUR, ont représenté 27 % des produits. La direction de l'OMT a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les échéances d'exécution représenteront des conditions dans les accords avec les donateurs. En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément aux politiques comptables de l'OMT, celle-ci considère les opérations sans contrepartie directe liées à des accords avec les donateurs prévoyant des échéances d'exécution comme étant assorties de conditions et les produits d'autres contributions (produits des contributions volontaires et fonds fiduciaires) liés à ces accords sont comptabilisés à mesure de l'exécution des charges du projet.
39. Tous les montants constatés en produits ne sont pas forcément reçus. Pour cette raison, l'OMT comptabilise des provisions pour créances douteuses et des provisions pour montants à restituer aux donateurs dans le cas des projets appuyés par des donateurs antérieurs à 2019.
40. Les 14 % restants de produits provenaient d'autres produits pour un montant de 3 627 430 EUR. Les autres produits comprennent principalement les ventes de publications (289 083 EUR) et les contributions en nature (2 500 107 EUR). Les dons en nature comptabilisés le sont principalement pour les dons de locaux et de centres de conférence (2 147 334 EUR), les dons de voyages (186 293 EUR) et les dons de biens (166 480 EUR).



¹⁹ Article 4.3 du Règlement financier

Analyse des charges

41. Le total des charges s'est élevé à 22 990 856 EUR. Les traitements et avantages du personnel, principale catégorie de dépense, représentent 64 % des charges totales (14 633 001 EUR). Les traitements du personnel permanent ont atteint 9 038 571 EUR (62 % des traitements et avantages du personnel). Un montant supplémentaire de 3 952 373 EUR (27 %) a servi à payer le personnel temporaire et les consultants appuyant l'exécution des projets. Le reste, c'est-à-dire 1 642 057 EUR (11 %), correspond à des charges pour des prestations dues au personnel après la cessation de service et à des pertes ou gains actuariels liés aux congés annuels accumulés et aux prestations à la cessation de service pour les fonctionnaires en activité et les retraités.
42. Les coûts des fournitures, consommables et autres coûts de fonctionnement se situent à 3 977 729 EUR et représentent 17 % des charges totales. Cette catégorie comprend principalement les fournitures et consommables (466 941 EUR), charges de location, y compris loyer en nature (2 285 770 EUR), services contractuels (1 034 967 EUR) et articles consommables (148 561 EUR).
43. La liste des projets cofinancés²⁰ par l'OMT figure à l'annexe III.



Analyse sectorielle de la performance

Table 3 - Summary financial performance by segment for the year ended 31 December 2021

Euros

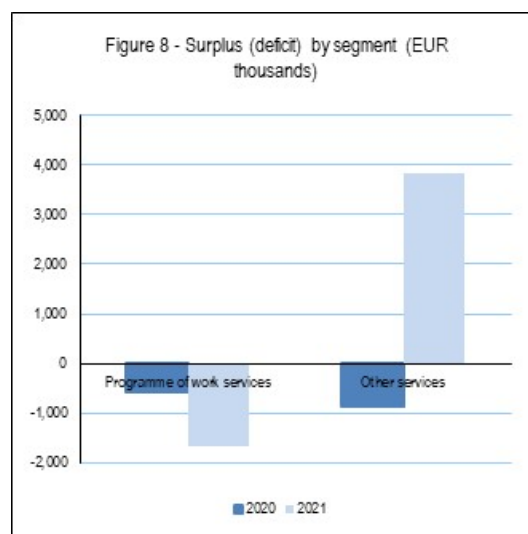
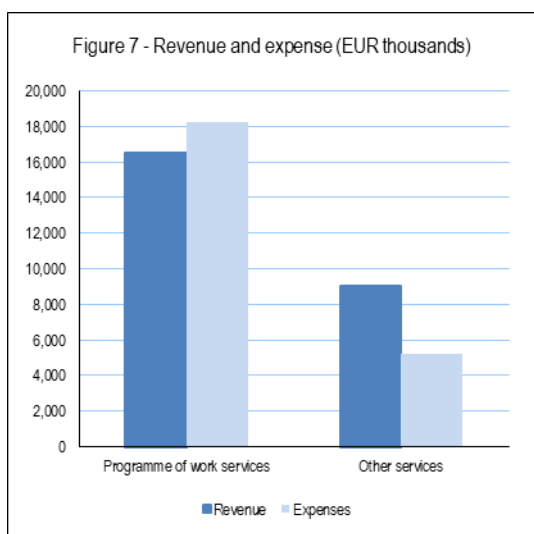
	Programme of work services	Other services	Inter-segment elimination*	Total UNWTO
Revenue	16,532,760.05	9,039,039.75	-128,753.89	25,443,045.91
Expenses	18,193,641.89	5,210,759.38	-128,753.89	23,275,647.38
Surplus/(deficit) for the year	-1,660,881.84	3,828,280.37	0.00	2,167,398.53

*Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

44. Le secteur des services prévus au programme de travail a affiché un déficit de -1 660 882 EUR. Ce déficit est dû principalement à la hausse des charges au titre des fournitures, consommables et autres coûts de fonctionnement (189 865 EUR), des écarts de change (205 163 EUR) et des autres charges (1 219 756 EUR) par rapport à l'exercice précédent.

²⁰ Règle III.8 des Règles de gestion financière

45. Le secteur des autres services a enregistré un excédent de 3 828 280 EUR. Cet excédent s'explique principalement par l'augmentation des autres contributions (contributions volontaires et fonds fiduciaires) (5 814 597 EUR), des autres produits (819 147 EUR) et des écarts de change (241 008 EUR) par rapport à l'exercice précédent.
46. Le résultat montre les charges de l'exercice pour lesquelles les produits ont été comptabilisés lors d'exercices antérieurs sur la base des accords signés et conformément aux politiques comptables de l'OMT en ce qui concerne les opérations sans contrepartie directe non assorties de conditions. La direction de l'OMT a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les échéances d'exécution représenteront des conditions dans les accords avec les donateurs. En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément aux politiques comptables de l'OMT, celle-ci considère les opérations sans contrepartie directe liées à des accords avec les donateurs prévoyant des échéances d'exécution comme étant soumises à conditions et les produits sont comptabilisés à l'exécution des charges du projet.

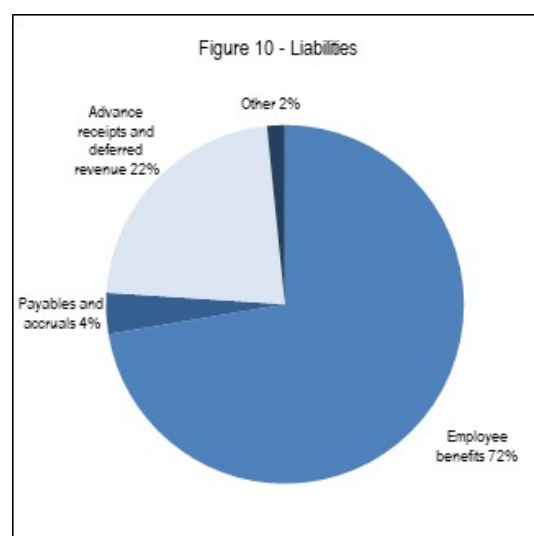
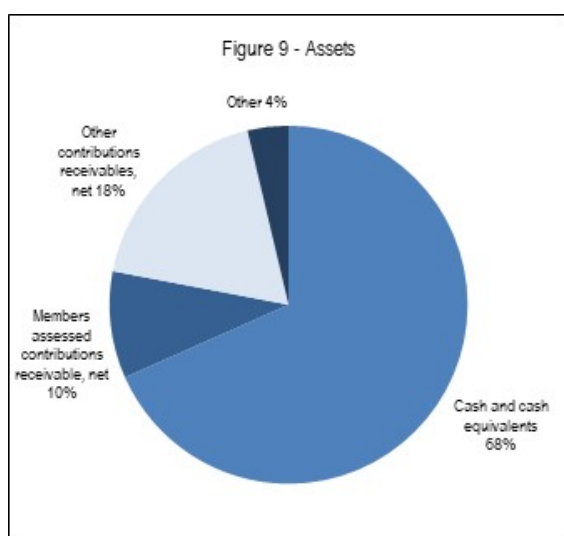


Situation financière

Analyse de l'actif, du passif et de la situation nette

47. L'actif au 31 décembre 2021 se chiffrait à un total de 41 553 645 EUR (32 170 055 EUR en 2020, total retraité au 1^{er} janvier 2021). L'Organisation dispose de soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 28 399 536 EUR, soit 68 % de l'actif total. Le montant net des contributions non acquittées s'élève à 11 618 578 EUR, soit 28 % de l'actif total. Les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles ont une valeur comptable nette totale de 728 070 EUR.
48. Le passif au 31 décembre 2021 atteignait un total de 41 553 645 EUR (41 257 658 EUR au 31 décembre 2020). Les dettes et charges à payer s'élèvent à 1 787 875 EUR et les encaissements par anticipation et passifs différés sont de 10 782 512 EUR, et représentent en tout 26 % du passif total. 72 % du passif total de l'Organisation correspondent à des avantages du personnel, ceux-ci étant pour l'essentiel des passifs non courants liés aux avantages du personnel après la cessation de service. Du total des passifs liés aux avantages du personnel (courants et non courants) qui s'établit à 34 893 965 EUR, 547 332 EUR (2 %) sont des passifs courants.
49. Un fonds de roulement global (actifs courants moins passifs courants) de 26 273 816 EUR témoigne d'une situation solide du point de vue des liquidités. Cependant, la capacité de l'Organisation de régler ses dépenses budgétaires et d'honorer ses engagements à court terme pourrait être mise à mal en cas de retard dans le recouvrement des contributions des Membres.

50. L'impact des passifs non courants liés aux avantages du personnel après la cessation de service donne une situation non courante (actifs non courants moins passifs non courants) de -32 958 455 EUR, sachant que, quand ils deviendront exigibles, les passifs seront couverts par les contributions futures ou les réserves.



51. Au 31 décembre 2021, la situation nette de l'Organisation est de -6 684 639 EUR, ce qui représente une amélioration par rapport à l'année précédente (-9 087 603 EUR en 2020, total retraité au 1^{er} janvier 2021). Elle se présente comme suit :

Table 4 - Net assets/equity
at 31 December 2021

Euros

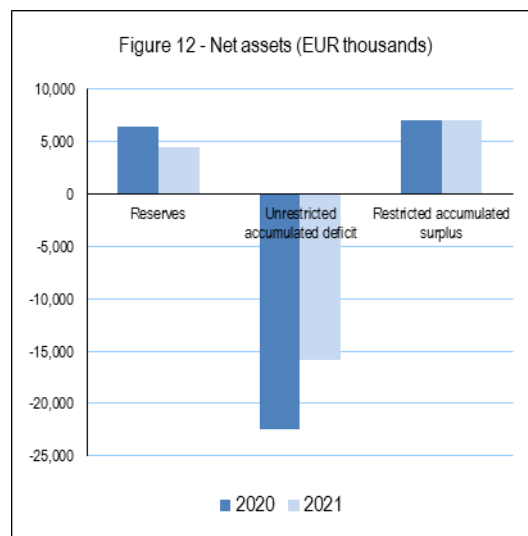
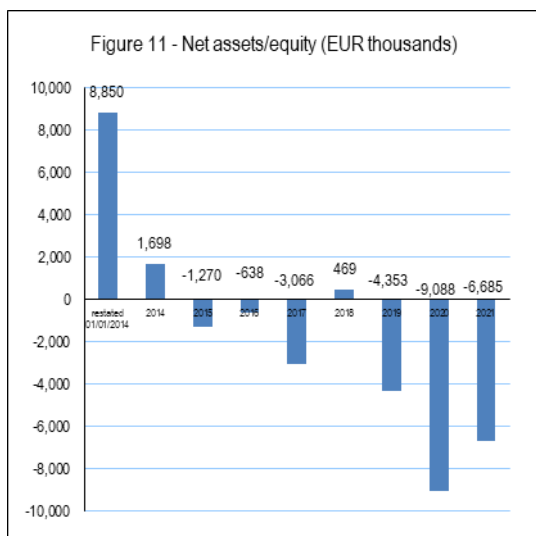
	31/12/2021
Net assets/equity	-6,684,638.94
Reserves	6,504,486.87
Unrestricted accumulated deficit	-25,474,432.38
Unbudgeted after-service employee benefits	-32,374,417.96
General Fund, unbudgeted miscellaneous revenue and Publications Store	6,899,985.58
General Fund	5,847,296.47
Publications Store	1,291,689.71
Unbudgeted miscellaneous revenue	-239,000.60
Restricted accumulated surplus	12,285,306.57

52. Il convient de noter que les réserves et l'excédent cumulé réservé à des fins particulières disponibles en vue d'une utilisation future par l'Organisation ne sont pas exempts de restrictions. Ces éléments de l'actif net peuvent uniquement être utilisés conformément aux fins assignées à la réserve ou au projet concerné (par exemple, projet des coûts d'appui aux projets, projet du programme de travail des Membres affiliés) ou à l'accord contractuel approprié avec le bailleur de fonds, de sorte que leur utilisation future s'accompagne de restrictions. L'amélioration de l'actif net est due à une contribution volontaire d'un montant conséquent en 2021 qui sera étalée sur de futurs exercices.
53. Le déficit cumulé non assorti de restrictions inclut des produits accessoires non budgétisés du Fonds général²¹ (-239 001 EUR) et du point de vente des publications (1 291 690 EUR). Les produits du point de vente des publications et les produits accessoires non budgétisés²², dont les écarts de change réalisés nets du Fonds général, peuvent représenter une source de financement du budget ordinaire d'une

²¹ Règle V.8 des Règles de gestion financière

²² Article 10.1 f) du Règlement financier

prochaine période biennale ou compenser le déficit cumulé non assorti de restrictions du Fonds général, s'ils sont positifs.

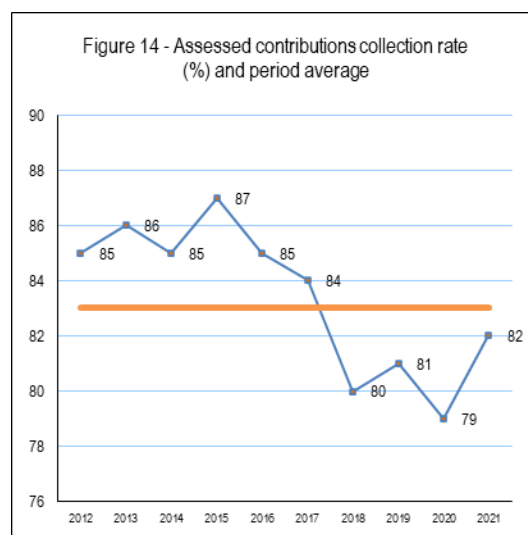
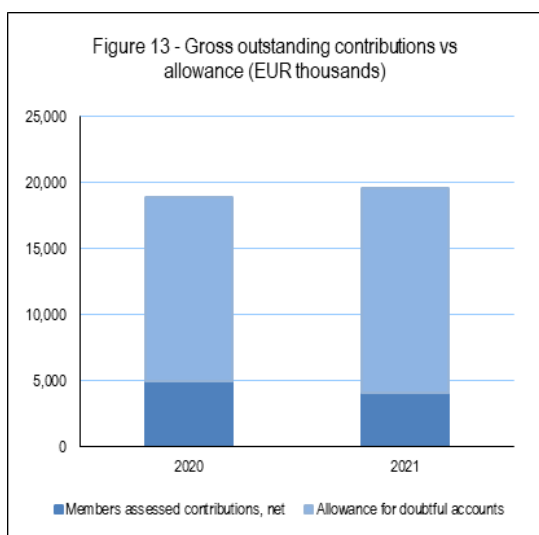


Contributions mises en recouvrement

54. Le montant brut des contributions statutaires en souffrance a été de 19 561 717 EUR (18 884 543 EUR au 31 décembre 2020). Conformément aux politiques comptables de l'OMT, une provision de - 15 551 051 EUR a été constituée en regard du montant en souffrance, ramenant le montant net des contributions statutaires dans l'État de la situation financière à 4 010 666 EUR. Le montant brut des contributions statutaires est exigible et doit être payé à l'Organisation conformément aux Statuts²³ et au Règlement financier²⁴ de l'Organisation et aucun solde n'est comptabilisé en pertes.
55. Le taux de recouvrement des contributions statutaires s'est dégradé au cours de la dernière décennie. Fin 2021, il était de 82 % des contributions, soit 1 point de pourcentage de moins que la moyenne de ces 10 dernières années et 1 point de pourcentage de plus que la moyenne de ces 5 dernières années (83 % et 81 %, respectivement). Le solde de trésorerie du Fonds général et la capacité de l'Organisation de régler ses engagements au jour le jour et à court terme dépendent du moment auquel intervient le règlement par les Membres des contributions mises en recouvrement.
56. La liste des contributions mises en recouvrement des Membres non acquittées au 31 décembre 2021 figure à l'annexe IV « Contributions dues au Fonds général et Fonds de roulement ».
57. Au 31 décembre 2021, 8 Membres effectifs et 2 Membres affiliés ont des plans de paiement aux fins du règlement de leurs contributions non acquittées.

²³ Statuts/Règles de financement annexées aux Statuts, par. 12

²⁴ Article 7.2 du Règlement financier



Trésorerie et équivalents de trésorerie

58. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation au 31 décembre 2021 sont de 28 399 536 EUR (22 654 881 EUR au 31 décembre 2020). C'est un niveau supérieur à la moyenne de la période de cinq ans 2016-2020, dû essentiellement à l'augmentation des autres contributions et à l'amélioration du recouvrement des contributions des Membres et des arriérés. On trouvera à l'annexe V « Contributions volontaires reçues de l'exercice clos le 31 décembre 2021 » une liste des contributions volontaires reçues (entrées de trésorerie) par projet au cours de cette période.

Passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service

59. À l'OMT, les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service comprennent : l'assurance maladie après la cessation de service, les congés annuels accumulés et les prestations dues à la cessation de service (prime de rapatriement, prime de fin de service, coûts de transport à la cessation de service et frais de déménagement). Ces passifs se fondent sur les calculs d'un cabinet professionnel d'actuaire. L'évaluation actuarielle la plus récente effectuée par l'OMT est datée du 31 décembre 2020 et le calcul en a été confié à des actuaires professionnels.
60. L'assurance maladie après la cessation de service représente l'élément le plus significatif des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service. Les fonctionnaires possédant un minimum de 10 ans d'ancienneté depuis leur date d'entrée en fonctions à l'OMT et ayant atteint l'âge minimum de 55 ans au moment de la cessation de service peuvent continuer à bénéficier du régime d'assurance maladie de l'Organisation.
61. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service reflète le montant total des coûts futurs afférents à la fourniture de prestations d'assurance maladie aux retraités actuels et aux fonctionnaires en activité à leur départ à la retraite. L'évaluation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est une estimation réalisée à un instant donné et fondée sur le profil du personnel actif et retraité ainsi que sur les hypothèses actuarielles à la date de l'évaluation. Elle peut dès lors varier considérablement, car les charges à payer dépendent fortement des valeurs fixées pour les principaux facteurs actuariels : taux d'actualisation, taux tendanciel des dépenses de santé, espérance de vie et durée du service.
62. Au 31 décembre 2021, les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service se situent à 34,7 millions d'EUR, en hausse de 1,4 million d'EUR par rapport aux passifs de 2020. Ces passifs n'ont cessé d'augmenter ces neuf dernières années. Du total des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service, le montant total du passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2021 s'est élevé à 31,2 millions d'EUR (90 % du total des passifs liés aux

avantages du personnel après la cessation de service), en hausse de 1,2 million d'EUR (3,7 %) par rapport au niveau de 2020.

63. L'engagement au titre des prestations définies regroupant tous les plans au 31 décembre 2020 a augmenté de 7,3 millions d'EUR depuis l'évaluation précédente au 31 décembre 2018 (26,1 millions d'EUR), principalement à cause des facteurs suivants :

- (a) D'après l'évaluation précédente, l'engagement au titre des prestations définies allait augmenter de 2,5 millions d'EUR ;
- (b) Baisse de 2,7 millions d'EUR due à l'évolution favorable des demandes de remboursement ;
- (c) Hausse de 8,7 millions d'EUR due à la diminution des taux d'actualisation ;
- (d) Baisse de 1,7 million d'EUR due à tous les autres changements des hypothèses ;
- (e) Hausse de 0,5 million d'EUR imputable à l'effet net des autres changements démographiques.

64. Certains des principaux facteurs ayant pesé sur les résultats de l'évaluation de 2020 de l'assurance maladie après la cessation de service sont les suivants :

- (a) L'évolution du taux d'actualisation a été défavorable. Le taux d'actualisation est une hypothèse fondamentale pour l'évaluation. Un taux d'actualisation plus bas fait augmenter les passifs, en réduisant moins les futurs flux de trésorerie.

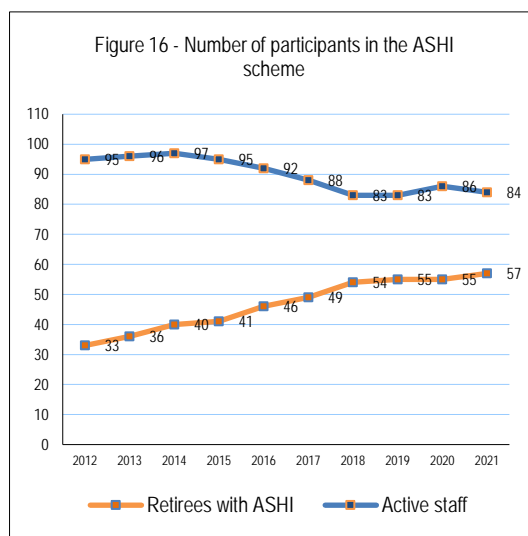
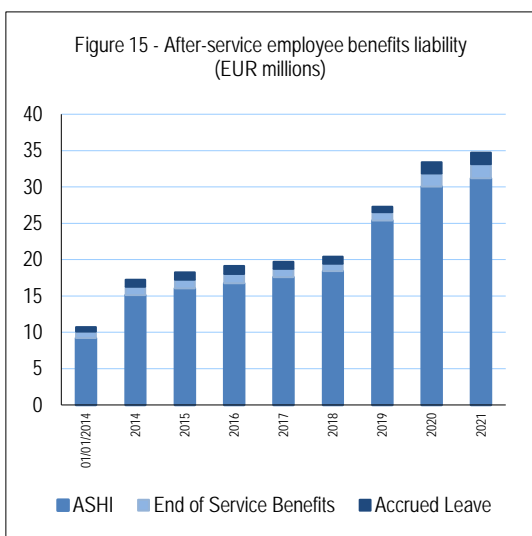
Comme dans l'évaluation précédente, l'OMT a déterminé le taux d'actualisation d'après les flux de trésorerie projetés de chaque plan et utilisé les taux d'intérêt sur la courbe des rendements des obligations des sociétés d'Aon pour la zone euro conformément à la recommandation du Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies suivie par l'OMT. Le taux d'actualisation obtenu est passé de 2,12 % à 0,74 % pour l'assurance maladie après la cessation de service. La diminution du taux d'actualisation a fait augmenter l'engagement au titre des prestations définies d'environ 8,3 millions d'EUR.

- (b) L'évolution démographique, c'est-à-dire les changements survenus dans la population couverte, a été favorable. Cela tient principalement au fait qu'il y a eu moins de cessations de service de fonctionnaires admissibles au bénéfice de la retraite que prévu et un taux de mortalité plus élevé que prévu. L'effet net est une réduction de l'engagement au titre des prestations définies d'environ 0,5 million d'EUR.
- (c) L'évolution des demandes de remboursement de frais médicaux a été favorable. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont déterminés à la valeur du moment des futures demandes de remboursement attendues et frais administratifs pour les retraités et leurs personnes à charge, déduction faite des paiements escomptés des primes de ces cotisants. L'évolution favorable des demandes de remboursement depuis l'évaluation de 2018 fait que les demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service en 2021 devraient maintenant se situer à 3 808 EUR par adulte à l'âge de 65 ans, soit environ 7 % de moins qu'on ne le prévoyait auparavant. De plus, les frais administratifs (en pourcentage des demandes de remboursement de frais médicaux) ont baissé, passant de 20 % à 15,8 %. Il en a résulté une baisse de l'engagement au titre des prestations définies d'environ 2,7 millions d'EUR.
- (d) L'évolution de l'inflation a été favorable. L'inflation des frais médicaux est l'une des principales hypothèses intervenant dans l'évaluation relative à l'assurance maladie après la cessation de service. Au 31 décembre 2020, comme par le passé, l'OMT a fixé le taux général d'inflation ainsi que l'a recommandé le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies dans ses

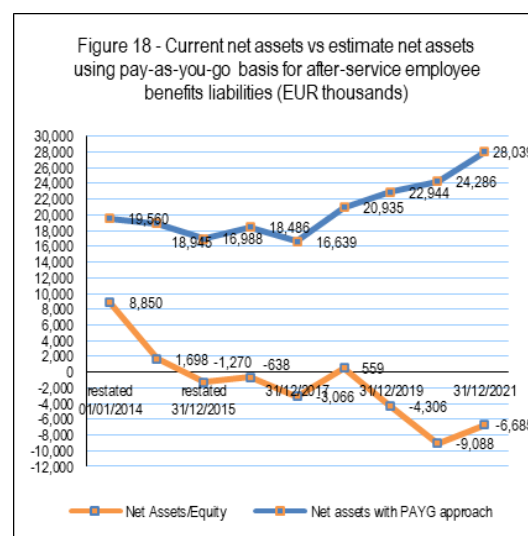
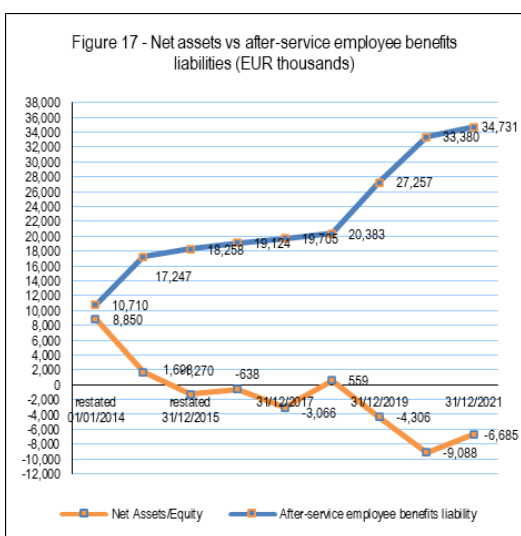
orientations à des fins d'harmonisation. En raison principalement du passage de prévisions fondées sur un consensus à des prévisions fondées sur le marché, le taux général d'inflation a été ramené de 1,8 % à 1,4 % avec des réductions des taux tendanciels des dépenses de santé lors de futurs exercices. La mise à jour du taux tendanciel des dépenses de santé a fait baisser l'engagement au titre des prestations définies d'environ 1,3 million d'EUR.

(e) L'hypothèse retenue pour la mortalité a été favorable. La mise à jour des tableaux de mortalité et de petits changements au niveau de la méthodologie ont fait baisser l'engagement au titre des prestations définies de 0,2 million d'EUR.

65. À l'OMT, au 31 décembre 2021, les effectifs en activité (personnel permanent actuel) ont baissé de 12 % depuis 2012 tandis que le nombre de retraités bénéficiant de l'assurance maladie après la cessation de service a augmenté de 73 % depuis 2012.



66. Les figures ci-dessous illustrent la corrélation entre l'actif net et les passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service ainsi que l'incidence sur l'actif net des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service.



Stratégie de l'OMT de financement des engagements liés aux avantages du personnel après la cessation de service

67. Les normes IPSAS imposent de comptabiliser les engagements liés aux avantages du personnel après la cessation de service selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les états financiers de

l'Organisation, mais il appartient à chaque organisation individuellement de décider des modalités de financement de ces engagements. Les normes IPSAS ne dictent pas de méthode à suivre par une organisation pour s'assurer d'avoir des ressources adéquates disponibles pour faire face à ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Cependant, dans l'intérêt d'une bonne gestion financière, une organisation devrait se doter d'un plan pour garantir le financement à l'avenir, en plus de couvrir ces engagements par un financement par répartition.

68. L'ONU et un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont l'OMT, ne financent pas intégralement leurs engagements liés aux avantages du personnel mais ont adopté, ou étudient, diverses possibilités pour arriver, au bout d'un certain temps, à un financement intégral ou d'autres formules qu'un financement intégral.
69. Depuis 2010, l'OMT met de côté des allocations additionnelles prises sur les excédents²⁵ et prévoit des crédits budgétaires annuels du budget ordinaire (provisions pour les avantages du personnel après la cessation de service)²⁶ dans le but de couvrir les décaissements annuels attendus pour faire face aux charges à payer au titre des avantages du personnel après la cessation de service (principe de comptabilisation au décaissement, pay-as-you-go) et en partie les coûts des prestations du personnel après la cessation de service, venant combler partiellement le déficit de financement.
70. En 2019, conformément aux recommandations de l'ONU énoncées dans le rapport final du Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service²⁷ du Réseau Finances et budget des organismes des Nations Unies sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), consacré à la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/73/662) et autres facteurs examinés dans ce but, l'OMT a présenté une stratégie de financement des engagements liés aux avantages du personnel après la cessation de service à la cent dixième session du Conseil exécutif [document CE/110/4(d) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2018], laquelle a été approuvée en vertu de la décision CE/DEC/4(CX), point 4 c), en ces termes :
- (a) Affecter les excédents budgétaires du budget ordinaire à l'augmentation du financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service ;
 - (b) Pour les périodes budgétaires jusqu'en 2022, inscrire au budget ordinaire une allocation annuelle séparée pour les décaissements des charges à payer au titre des avantages du personnel après la cessation de service qui, au minimum, couvrira ces avantages financés par répartition, l'idéal étant qu'elle soit d'un montant comparable aux coûts des services les plus actualisés tels que calculés par un actuaire professionnel au moment d'établir le budget ;
 - (c) À compter de 2022, et en plus du point a) ci-dessus, mettre en place une cotisation prélevée sur la masse salariale de tous les fonctionnaires de l'OMT pour financer les engagements annuels à assumer des fonctionnaires remplissant les conditions voulues compte tenu de la date attendue de leur départ à la retraite. Le taux de la cotisation requise pour financer cette charge à payer sera calculé par des actuaires professionnels et réexaminé à intervalles périodiques. Le Conseil exécutif, à sa cent douzième session, a approuvé [CE/DEC/6(CXII) concernant le document CE/112/3(d) rev.1] que l'on continue d'avoir une allocation annuelle séparée dans le budget

²⁵ 700 000 EUR de l'excédent de trésorerie budgétaire 2006-2007 en vertu de la décision CE/DEC/5(LXXXVIII) et de la résolution A/RES/572/(XVIII), 196 557 EUR de l'excédent de trésorerie budgétaire 2013 en vertu de la décision CE/DEC/11(XCVIII) et 600 000 EUR de l'excédent de trésorerie budgétaire 2018 en vertu de la décision CE/DEC/4(CX).

²⁶ Depuis 2010, 600 000 EUR pour les périodes biennales 2010-2011 (A/18/15), 2012-2013 (A/19/12), 2014-2015 [A/20/5(I)(c)] et 2016-2017 [A/21/8(I)(b)], 700 000 EUR pour la période biennale 2018-2019 [A/22/10(II)] et 1 300 000 EUR pour la période biennale 2020-2021 [A/23/5(b) rev.1]

²⁷ Voir CE/108/7(b) et CE/110/4(d) pour des éléments de contexte sur le Groupe de travail des Nations Unies sur l'assurance maladie après la cessation de service

ordinaire, comme indiqué au b) ci-dessus, en attendant l'introduction du prélèvement sur les états de paie ; et

- (d) Explorer la possibilité de relever les conditions d'admissibilité au bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service et la base de la pension pour le calcul des primes et faire de nouvelles propositions aux organes directeurs, selon les besoins.

71. Il a été donné suite aux points du paragraphe précédent de la stratégie de l'OMT de financement des engagements liés aux avantages du personnel après la cessation de service :

- (a) Point b). Les budgets ordinaires approuvés pour les périodes biennales 2020-2021 et 2022-2023 incluent des allocations destinées à couvrir les décaissements des charges à payer au titre des avantages du personnel après la cessation de service et partiellement les coûts des prestations après la cessation de service s'élevant, respectivement, à 1 300 000 EUR au cours de la période biennale 2020-2021 (600 000 EUR en 2020 et 700 000 EUR en 2021)²⁸ et à 1 400 000 EUR au cours de la période biennale 2022-2023 (700 000 EUR en 2022 et 700 000 EUR en 2023)²⁹ ;
- (b) Point c). La stratégie de l'OMT de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service exige de faire calculer par des actuaires professionnels le prélèvement à opérer sur la masse salariale. L'annexe VI « Projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et prélèvement à opérer sur la masse salariale » présente l'analyse de quatre scénarios de projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service jusqu'en 2050, sur la base de l'évaluation de ces engagements le 31 décembre 2020, y compris les hypothèses retenues pour la stratégie en matière de cotisations, les cotisations en pourcentage des états de paie et les pourcentages d'actifs/passifs.

Le Secrétaire général poursuit son examen et l'analyse des stratégies de financement énoncées et présentera la proposition la plus optimale, assortie d'une date proposée de mise en œuvre, à une future session du Conseil exécutif pour examen et approbation par les Membres.

72. Au 31 décembre 2021, du total des passifs liés aux avantages du personnel après la cessation de service (34,7 millions d'EUR), un montant de 2,4 millions d'EUR est réservé à cet effet, ce qui donne un déficit de financement de 32,4 millions d'EUR.

Fonds de roulement

73. Le Fonds de roulement sert à financer les dépenses budgétaires en attendant de recevoir les contributions des Membres³⁰.

74. Au 31 décembre 2021, le montant nominal du Fonds de roulement était de 4 590 143 EUR. Les variations du Fonds de roulement au cours de l'exercice 2021 sont indiquées à l'annexe VII « Solde disponible du Fonds de roulement et avance au budget ordinaire ».

Analyse de la situation par secteur

²⁸ A/23/5(b) rev.1 approuvé aux termes de la résolution A/RES/715(XXIII)

²⁹ A/24/5(b) rev.1 approuvé aux termes de la résolution A/RES/733(XXIV)

³⁰ Article 10.2 b) du Règlement financier

Table 5 - Summary financial position by segment
at 31 December 2021

	Programme of Work		Inter-segment elimination*	Total UNWTO
	Services	Other Services		
Assets	26,561,843.70	20,907,976.50	-5,916,175.14	41,553,645.06
Liabilities	42,608,931.73	11,545,527.41	-5,916,175.14	48,238,284.00
Net Assets/Equity	-16,047,088.03	9,362,449.09	0.00	-6,684,638.94

*Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

75. L'actif net/situation nette du secteur des services prévus au programme de travail s'est dégradé, passant d'un solde négatif de -14 600 605 EUR en 2020 (solde retraité au 1^{er} janvier 2021) à -16 047 088 EUR au 31 décembre 2021, en raison principalement de l'augmentation des passifs non courants liés aux avantages du personnel (1,3 million d'EUR).
76. La situation globale du secteur des autres services demeure positive, l'actif net s'élevant à 9 362 449 EUR (5 513 002 EUR en 2020) correspondant principalement aux soldes réservés à des fins particulières de projets extrabudgétaires financés par des contributions volontaires et fonds fiduciaires. L'actif net soumis à conditions du secteur des autres services inclut aussi les coûts d'appui aux projets³¹ et les projets d'initiatives (aussi appelés fonds de réserve de projets)³². L'annexe VIII montre les variations du compte des coûts d'appui aux projets et projets d'initiatives de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Gestion du risque financier

77. Les politiques de l'OMT en matière de gestion du risque financier sont énoncées dans les Règles de gestion financière³³ de l'Organisation.
78. L'OMT est exposée à divers risques financiers : variations des taux de change, variations des taux d'intérêt, risque de crédit pour les banques/institutions financières et débiteurs, et risque de contrepartie. L'OMT surveille en permanence son degré d'exposition aux risques financiers.

Risque de change

79. L'OMT est exposée au risque de change lié aux fluctuations des cours des devises. L'Organisation reçoit l'essentiel des contributions mises en recouvrement en euros (EUR) et la plupart des charges du programme de travail relevant du budget ordinaire sont en euros : cela permet d'éliminer une grande partie de l'exposition au risque de change entre l'euro et d'autres devises. L'Organisation a aussi des charges dans des devises autres que l'euro, principalement en dollars des États-Unis (USD).
80. L'OMT maintient un niveau minimum d'actifs en dollars (USD), en yen japonais (JPY) et en rials saoudiens (SAR) et, chaque fois que possible, a des comptes en euros. Les dotations en monnaies autres que l'euro sont surtout des contributions de bailleurs de fonds dans des devises autres que l'euro. Sachant que les produits et la plupart des charges des projets extrabudgétaires sont normalement dans la même monnaie, l'exposition au risque de change est limitée.
81. Au 31 décembre 2021, 65 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie étaient libellés en euros.

Risque de taux d'intérêt

³¹ Règles de gestion financière Annexe III

³² Le fonds de réserve de projets regroupe les soldes non dépensés à l'achèvement des projets financés par des contributions volontaires qui sont conservés par l'OMT à l'appui des buts de l'Organisation suivant les dispositions de l'accord ou d'un accord ultérieur avec le donateur [décision CE/DEC/8(CIV) relative au document CE/104/7(a) rev.1].

³³ Règles de gestion financière Annexe V

82. L'Organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à ses actifs financiers portant intérêt. Elle se prémunit contre le risque de taux d'intérêt en limitant les placements à des périodes limitées dans le temps. En 2021, les placements en EUR étaient à taux zéro.

Risque de crédit

83. Le risque de crédit lié aux créances étant surtout lié au règlement des contributions par les Membres, l'Organisation s'en prémunit à l'aide du Fonds de roulement et en limitant les dépenses aux ressources de trésorerie disponibles. Des rapports sont présentés à intervalles périodiques au Conseil exécutif sur la situation financière de l'Organisation et faisant le point sur les contributions non acquittées des Membres. En outre, le risque de crédit lié aux créances au titre des contributions à recevoir pour des projets appuyés par des donateurs est maîtrisé en ne commençant à effectuer des dépenses que lorsque les liquidités correspondantes ont été reçues.
84. L'OMT n'encourt pas de risque de crédit significatif pour ce qui est des créances sachant que les contributions proviennent principalement des Membres. Cependant, une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs, basés sur un examen des montants dus à la date de clôture des comptes, tendant à indiquer que l'OMT ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux conditions initiales fixées pour les montants à recevoir.

Risque de contrepartie

85. La finalité première de tous les placements est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Avec cet objectif général en tête les principales considérations intervenant dans la gestion des placements sont : a) la sécurité du capital, b) la liquidité, et c) le taux de rendement. L'OMT n'utilise pas de produits financiers dérivés ; elle ne fait pas non plus de placements en actions.
86. Les placements sont faits en tenant dûment compte des besoins de trésorerie de l'Organisation pour son fonctionnement.

Transparence financière et obligation de rendre compte

87. L'OMT a établi les états financiers 2021 suivant les normes IPSAS. L'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS en 2014, dont l'application a été consolidée les années suivantes, ont accru la capacité de l'OMT de produire des informations financières pertinentes et utiles, sa transparence et sa visibilité, à l'aide de normes comptables internationalement reconnues. Cette amélioration de la qualité, de la cohérence et de la crédibilité de l'information financière se traduit par une plus grande confiance des États membres et des donateurs à l'égard de la façon dont l'Organisation s'acquitte de son obligation de rendre compte. C'est une réalisation majeure pour une organisation de la taille de l'OMT.
88. Les services de contrôle liés à l'audit interne sont externalisés au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU.
89. Le dispositif de vérification externe de l'OMT comprend le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies.
90. En 2021, l'OMT a continué de faire porter l'effort sur la responsabilité et la gestion financière moyennant :
- (a) La présentation à intervalles périodiques des points financiers et budgétaires et de la situation de trésorerie à la direction de l'OMT, pour déterminer d'éventuelles améliorations à apporter à la gestion des ressources de l'OMT. La direction dispose, de la sorte, de meilleurs éléments d'appréciation pour prendre des décisions au sujet des risques financiers ayant été repérés ;
 - (b) La parution de rapports d'exécution et de rapports trimestriels sur la situation financière de l'OMT ;

- (c) La fourniture d'informations en ligne sur le budget et les finances grâce au système d'information de gestion financière de l'OMT aux responsables de projets et à la direction, par projet, ce qui permet d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du programme ;
 - (d) Suite à une évaluation des risques conduite fin 2020, le BSCI a procédé à un audit de la gestion des projets en 2021. Le rapport, remis en décembre 2021, énonce 10 recommandations liées à la planification stratégique de la coopération technique et la gestion du cycle des projets.
91. L'Organisation est déterminée à améliorer encore plus la transparence et le respect du principe de responsabilité, en fonction des ressources disponibles, pour inscrire dans une démarche structurée son obligation de rendre compte.

Présentation des états financiers au 31 décembre 2021

92. Les états financiers de l'OMT sont établis sur la base de la continuité de l'activité, car nous sommes convaincus que les Membres resteront attachés à la réalisation des buts de l'OMT et déterminés en conséquence à fournir les ressources financières nécessaires.
93. La déclaration de continuité d'activité repose sur i) le budget approuvé pour 2022³⁴ et ii) le soutien continu des Membres et des bailleurs de fonds grâce au règlement des contributions statutaires et au versement de contributions volontaires.
94. Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, les états financiers reflètent toutes les opérations survenues pendant la période, que ces opérations ont été dûment comptabilisées et que les états financiers suivants et notes y afférentes donnent une image fidèle des résultats financiers de 2021 et de la situation de l'OMT au 31 décembre 2021.

État financier I – État de la situation financière au 31 décembre 2021

État financier II – État de la performance financière de l'exercice clos le 31 décembre 2021

État financier III – État des variations de l'actif net/situation nette de l'exercice clos le 31 décembre 2021

État financier IV – Tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021

État financier V – État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Budget ordinaire

Signé

Le Secrétaire général

Zurab Pololikashvili

Madrid, le 29 juin 2022

³⁴ A/RES/733(XXIV)

Opinion du Commissaire aux comptes³⁵

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

MINISTÈRE DES FINANCES

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ÉTAT
ESPAGNOL

SIGNÉ

**VÉRIFICATION DES COMPTES
INDIVIDUELS**

**ORGANISATION MONDIALE DU
TOURISME**

Exercice financier 2021

Plan d'audit 2022

Code AUDInet 2022/520

Bureau national de l'audit

³⁵ Original : espagnol

SIGNÉ

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ÉTABLI PAR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ESPAGNOL

1. Opinion
2. Base de l'opinion
3. Points clé de la vérification
4. Responsabilité du Secrétaire général concernant la vérification des comptes annuels
5. Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels

SIGNÉ

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ÉTABLI PAR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ESPAGNOL

À l'attention du Secrétaire général de l'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT),
M. Zurab Pololikashvili

1. OPINION

L'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (ci-après « l'OMT »), aux termes de la résolution A/RES-PS/1(2022), a décidé de désigner l'Espagne commissaire aux comptes au cours de la période 2022-2023 pour vérifier les états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2021 et 2022. L'OMT a demandé, par l'entremise du Ministère des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération, que des commissaires aux comptes soient nommés pour remplir ces fonctions au cours de ladite période. En réponse à cette demande, le Contrôleur général de l'État espagnol a accepté de se charger de la vérification.

Le Contrôleur général de l'administration de l'État espagnol, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 168 de la Loi générale de finances, a vérifié les comptes annuels, lesquels comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2021, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net, le Tableau des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos à cette date.

Nous considérons que les comptes annuels joints donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de l'actif net et de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément au cadre réglementaire applicable en matière d'information financière (indiqué à la Note 2 du rapport financier), et en particulier aux principes et aux méthodes comptables qui y sont énoncés.

2. BASE DE L'OPINION

Nous avons procédé à la vérification conformément à la réglementation régissant l'activité de vérification des comptes en vigueur pour le secteur public. Nos responsabilités, suivant cette réglementation, sont décrites plus loin à la section de notre rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels*.

SIGNÉ

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux règles déontologiques et de protection de l'indépendance applicables à la vérification des comptes annuels pour le secteur public, comme exigé par la réglementation régissant l'activité de vérification des comptes pour le secteur public.

Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre vérification sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

3. POINTS CLÉ DE LA VÉRIFICATION

Les points clé de la vérification sont ceux qui, de notre point de vue professionnel, ont été les plus significatifs de la vérification à laquelle nous avons procédé des comptes annuels de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre vérification des comptes annuels et de la formation de notre opinion à leur sujet dans leur globalité, et ne font pas l'objet d'une opinion séparée.

3.1. Sommes à recevoir

3.1.1. Présentation et classement

D'après la Note 8, paragraphe 173 du rapport, concernant les contributions à recevoir, « *Avant 2021, les contributions et les avances devant être reçues d'après les plans de paiement convenus figuraient comme contributions à recevoir non courantes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les contributions à recevoir non courantes sont les contributions et les avances devant être reçues, d'après les plans de paiement convenus, plus de 12 mois après la date de clôture des comptes.* »

Étant donné la répercussion sur les états au niveau de la présentation des éléments courants d'un côté et non courants de l'autre, et les risques associés, on a considéré que c'était un point clé de la vérification.

Nos procédures d'audit aux fins de la vérification ont compris notamment :

- Une analyse des plans de paiement signés par l'OMT
- Un examen du classement entre éléments courants/non courants par rapport à l'image fidèle à donner par les états

3.1.2 Dépréciation

D'après la Note 8, paragraphe 174 du rapport, concernant les contributions à recevoir, à compter de 2021, la politique de constitution de provisions pour créances douteuses des Membres a été modifiée, selon les critères suivants :

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

- a) *Aucune provision n'est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins, sauf dans le cas suivant :*
- i) *Dans le cas des Membres avec des contributions à recevoir, que ce soit en partie ou en totalité, au cours des cinq (5) dernières années consécutives, une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins ;*
- b) *Une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis plus de deux ans, sauf dans les cas suivants :*
- i) *Dans le cas des Membres ayant respecté strictement les plans de paiement convenus, il n'est pas constitué de provision pour les montants à recevoir en souffrance depuis trois ans et plus ;*
- ii) *Dans le cas des Membres ayant réglé les montants en souffrance de trois ans ou plus le premier mois de l'année suivante, il n'est pas constitué de provision pour les montants restant à recevoir.*

Comme c'est un changement significatif de politique, et étant donné le montant des postes concernés, la charge de travail considérable et le risque associé, on en a fait un point clé de la vérification.

Nos procédures d'audit aux fins de la vérification ont compris notamment :

- L'examen des critères définis dans la nouvelle politique pour la constitution d'une provision
- L'examen des provisions pour dépréciation constituées suivant les nouveaux critères.

Nous avons établi qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs qui seraient des points clé de la vérification à communiquer dans notre rapport.

4. RESPONSABILITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Il incombe au Secrétaire général de l'OMT d'établir les comptes annuels joints pour qu'ils donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de l'entité, conformément au cadre réglementaire en matière d'information financière applicable à l'entité (normes IPSAS), suivant les méthodes comptables énoncées dans le *UNWTO IPSAS Policy Guidance Manual*, et d'exercer le contrôle interne nécessaire pour permettre d'établir des comptes annuels exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité de l'entité de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'elle poursuivra ses activités, à moins que l'organe de direction n'ait l'intention ou l'obligation juridique de procéder à la liquidation de l'entité ou de mettre fin à ses activités, ou s'il n'y a pas d'autre solution réaliste.

5. RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur globalité sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport de vérification dans lequel nous faisons part de notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'une vérification menée conformément à la réglementation régissant l'activité de vérification des comptes pour le secteur public en vigueur en Espagne permette de déceler systématiquement les anomalies significatives lorsqu'il y en a. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre d'une vérification menée conformément à la réglementation régissant l'activité de vérification des comptes en vigueur pour le secteur public en Espagne, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de la vérification. Par ailleurs :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les comptes annuels, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures de vérification adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre vérification qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance des contrôles internes pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité ;

[Logo officiel du Royaume d'Espagne]

SIGNÉ

- Nous examinons si les méthodes comptables suivies sont appropriées et les estimations comptables raisonnables de même que l'information correspondante fournie par la direction ;
- Nous tirons des conclusions concernant le caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'OMT du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de la vérification, nous concluons s'il existe ou non une incertitude significative quant à des événements ou des conditions pouvant susciter une importante remise en question de la capacité de l'entité de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention dans notre rapport à l'issue de la vérification sur les informations pertinentes figurant dans les comptes annuels et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis dans le cadre de la vérification jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, mais l'on ne peut pas exclure que des conditions ou des événements futurs empêchent l'entité de poursuivre ses activités ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et la teneur des comptes annuels et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les comptes annuels représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec l'entité concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de la vérification et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de la vérification.

Parmi les points ayant fait l'objet d'une communication avec l'entité, nous déterminons ceux qui ont été les plus significatifs dans le cadre de la vérification des comptes annuels de l'exercice et qui sont, en conséquence, les points clé de la vérification.

Signature électronique de :

Rosa Naranjo Martínez, Commissaire aux comptes nationale et Chef d'équipe

États financiers

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021

Statement of financial position at 31 December 2021 Euros			
	Note	31/12/2021	restated 01/01/2021
Assets		41,553,645.06	32,170,054.71
<i>Current Assets</i>		<i>40,161,398.72</i>	<i>31,177,214.01</i>
Cash and cash equivalents	5	28,399,535.99	22,654,881.48
Inventories	7	28,793.12	30,920.88
Members assessed contributions receivable, net	8	3,587,253.43	4,722,309.02
Other contributions receivables, net	8	7,569,957.83	3,349,784.48
Other receivables, net	9	290,203.95	248,203.79
Other current assets	10	285,654.40	171,114.36
<i>Non-current assets</i>		<i>1,392,246.34</i>	<i>992,840.70</i>
Investments	6	199,641.46	132,594.99
Members assessed contributions receivable, net	8	423,413.04	210,175.11
Other contributions receivable, net	8	37,953.48	66,145.48
Property, plant and equipment	11	410,257.48	206,853.55
Intangible assets, net	12	317,812.34	373,903.03
Other non-current assets	10	3,168.54	3,168.54
Liabilities and Net Assets/Equity		41,553,645.06	32,170,054.71
Liabilities		48,238,284.00	41,257,658.05
<i>Current Liabilities</i>		<i>13,887,582.70</i>	<i>8,234,643.42</i>
Payables and accruals	13	1,787,874.76	1,124,849.87
Transfers payable	14	254,672.05	72,127.49
Employee benefits	15	547,331.89	555,674.77
Advance receipts and deferred revenue	16	10,782,511.50	5,747,445.40
Provisions	17	513,847.43	549,325.76
Other current liabilities	18	1,345.07	185,220.13
<i>Non-current Liabilities</i>		<i>34,350,701.30</i>	<i>33,023,014.63</i>
Employee benefits	15	34,346,633.14	33,021,844.83
Other non-current liabilities	18	4,068.16	1,169.80
Net Assets/Equity		-6,684,638.94	-9,087,603.34
Accumulated surplus/(deficit)	19	-13,189,125.81	-15,478,939.01
Reserves		6,504,486.87	6,391,335.67
The accompanying notes form an integral part of these financial statements			

II. État de la performance financière de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Statement of financial performance for the year ended 31 December 2021

Euros

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Revenue	20	25,158,254.31	17,959,122.55
Members assessed contributions		14,612,859.67	14,596,841.01
Other contributions (VC and FIT), net of reduction		6,917,964.95	1,099,088.30
Publications revenue, net of discounts and returns		289,082.59	318,777.00
Changes in currency exchange differences		375,647.72	0.00
Other revenues		2,962,699.38	1,944,416.24
Expenses	21	22,990,855.78	19,406,648.83
Salaries and employee benefits		14,633,000.62	14,333,423.42
Grants and other transfers		328,997.93	255,544.14
Travel		655,976.68	358,164.08
Supplies, consumables and running costs		3,977,728.82	2,342,351.89
Changes in currency exchange differences		0.00	499,060.12
Depreciation, amortization and impairment		160,509.72	149,809.41
Other expenses		3,234,642.01	1,468,295.77
Surplus/(deficit) for the year		2,167,398.53	-1,447,526.28

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

III. État des variations de l'actif net/situation nette de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Changes in net assets/equity - detailed
for the year ended 31 December 2021

Euros

	Note	Total accumulated surplus	Surplus	Reserves	Total net assets
Net assets, 31/12/2020		-15,669,956.69		6,391,335.67	-9,278,621.02
Other adjustments related to prior periods		191,017.68		0.00	191,017.68
Restated balance, 01/01/2021		-15,478,939.01		6,391,335.67	-9,087,603.34
<i>Total directly recognized revenue/expenses</i>		<i>322,414.67</i>		<i>-86,848.80</i>	<i>235,565.87</i>
Net change in reserves		86,848.80		-86,848.80	0.00
Other adjustments		235,565.87		0.00	235,565.87
<i>Total recognized surplus for the period</i>		<i>1,967,398.53</i>	<i>0.00</i>	<i>200,000.00</i>	<i>2,167,398.53</i>
Result for the period			2,167,398.53	0.00	2,167,398.53
Direct transfers from result		1,967,398.53	-2,167,398.53	200,000.00	0.00
Net assets, 31/12/2021	19	-13,189,125.81	0.00	6,504,486.87	-6,684,638.94

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

IV. Tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Cash flow statement for the year ended 31 December 2021 Euros			
	Note	31/12/2021	restated 01/01/2021
Surplus / (Deficit) for the period		2,167,398.53	-1,447,526.28
<i>Cash flows from operating activities</i>		<i>3,782,888.21</i>	<i>2,300,548.03</i>
Depreciation, amortization and impairment, net of impairment recovery	11	157,752.12	144,501.15
(Increase) decrease in inventories	7	2,127.76	2,415.76
(Increase) decrease in contribution receivables, net	8	-3,270,163.69	-2,284,479.20
(Increase) decrease in other receivables, net	9	-42,000.16	10,727.10
(Increase) decrease in other assets	10	-114,540.04	-75,289.55
Increase (decrease) in payables and accruals	13, 14, 16	5,880,635.55	1,628,472.15
Increase (decrease) in employee benefits payable	15	1,316,445.43	6,191,524.17
Actuarial valuation	15	0.00	-3,538,594.68
Increase (decrease) in provisions	17	-35,478.33	44,499.86
Increase (decrease) in other liabilities	18	-180,976.70	-27,967.78
Increase (decrease) in donated property, plant and equipment	20	-166,479.60	0.00
Adjustments Accumulated Surplus	19	235,565.87	204,739.05
<i>Cash flows from investing activities</i>		<i>-205,632.23</i>	<i>12,406.08</i>
(Purchases of property, plant and equipment)	11	-89,071.28	-9,228.79
(Purchases of intangible assets)	12	-50,474.00	-42,350.00
Proceeds from sale of property, plant and equipment	20	959.52	0.00
Change on investments	6	-67,046.47	63,984.87
<i>Cash flows from financing activities</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Net increase (decrease) in cash and cash equivalents	5	5,744,654.51	865,427.83
Cash and cash equivalents, beginning of the year	5	22,654,881.48	21,789,453.65
Cash and cash equivalents, end of the year	5	28,399,535.99	22,654,881.48
The accompanying notes form an integral part of these financial statements			

V. État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Budget ordinaire

Statement of comparison of budget and actual amounts - Regular Budget for the year ended 31 December 2021

Euros

	Note	Approved income / Original budget ¹	Final budget ²	Actual amounts on comparable basis	Differences budget and actual ³
Budgetary difference	22	0.00	0.00	1,596,900.76	-1,596,900.76
<i>Budgetary income</i>		15,197,000.00	15,197,000.00	14,884,817.35	312,182.65
Contributions from Full and Associate Members		13,321,000.00	13,321,000.00	13,318,093.00	2,907.00
Full Members		13,076,000.00	13,076,000.00	13,073,569.00	2,431.00
Associate Members		245,000.00	245,000.00	244,524.00	476.00
Other income sources		1,876,000.00	1,876,000.00	1,566,724.35	309,275.65
Allocation from PY RB Budgetary cash balance		537,000.00	537,000.00	537,017.85	-17.85
Allocation from Publication store Accumulated Surplus		200,000.00	200,000.00	200,000.00	0.00
Affiliate Members		1,035,000.00	1,035,000.00	726,137.00	308,863.00
Allocation from Project Reserve Fund (pool) balance		104,000.00	104,000.00	103,569.50	430.50
<i>Budgetary expenditure</i>		15,197,000.00	15,197,000.00	13,287,916.59	1,909,083.41
A Member Relations		2,579,000.00	2,300,260.59	2,300,260.59	0.00
A01 Regional Department, Africa		786,000.00	668,257.39	668,257.39	0.00
A02 Regional Department, Americas		364,000.00	281,434.66	281,434.66	0.00
A03 Regional Department, Asia and the Pacific		560,000.00	385,535.40	385,535.40	0.00
A04 Regional Department, Europe		427,000.00	454,638.91	454,638.91	0.00
A05 Regional Department, Middle East		253,000.00	262,219.06	262,219.06	0.00
A06 Affiliate Members		189,000.00	248,175.17	248,175.17	0.00
B Operational		3,448,000.00	3,610,392.35	3,610,392.35	0.00
B01 Sustainable Development of Tourism		690,000.00	713,072.41	713,072.41	0.00
B02 Technical Cooperation and Silk Road		486,000.00	588,764.34	588,764.34	0.00
B03 Statistics		491,000.00	351,935.06	351,935.06	0.00
B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness		545,000.00	602,463.17	602,463.17	0.00
B05 Ethics, Culture and Social Responsibility		323,000.00	329,813.13	329,813.13	0.00
B06 Innovation, Education and Investments		475,000.00	557,694.24	557,694.24	0.00
B07 Institutional Relations and Partnerships		438,000.00	466,650.00	466,650.00	0.00
C Support, Direct to Members		3,875,000.00	4,240,916.54	4,240,916.54	0.00
C01 Conferences Services		788,000.00	871,294.62	871,294.62	0.00
C02 Management		2,743,000.00	2,911,786.37	2,911,786.37	0.00
C03 Communications		344,000.00	457,835.55	457,835.55	0.00
D Support, Indirect to Members		5,295,000.00	5,045,430.52	3,136,347.11	1,909,083.41
D01 Budget and Finance		599,000.00	817,241.45	817,241.45	0.00
D02 Human Resources		321,000.00	395,072.05	395,072.05	0.00
D03 Information and Communication Technologies		574,000.00	646,490.37	646,490.37	0.00
D04 General Services		866,000.00	577,543.24	577,543.24	0.00
D05 Staff Vacancies & ASEB Provisions		2,935,000.00	2,609,083.41	700,000.00	1,909,083.41

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

¹ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

² After transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021, and the Secretary-General proposal of structure modification at 31 December 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

³ Differences between final and actual budgetary income are due to: (a) rounding difference, and (b) Affiliate members budgetary income was prepared based on an estimated number of Members.

VI. Notes afférentes aux états financiers

Note 1 – Entité comptable

95. L'Organisation mondiale du tourisme a tenu sa première Assemblée générale en 1975. L'OMT est issue de la transformation de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), créée en 1946, laquelle avait elle-même remplacé l'Union internationale des organismes officiels de propagande touristique (UIOOPT), fondée en 1934. En 2003, aux termes de sa résolution 453(XV), l'Assemblée générale de l'OMT a approuvé la conversion de l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies, laquelle fut ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de la résolution A/RES/58/232.
96. L'Organisation mondiale du tourisme (dont le sigle anglais est devenu UNWTO à l'issue de sa conversion) est l'institution des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible. L'OMT œuvre pour le tourisme en tant que moteur de la croissance économique, du développement inclusif et de la durabilité environnementale. Elle joue un rôle de chef de file et apporte un soutien au secteur pour faire avancer le savoir et les politiques du tourisme partout dans le monde.
97. L'OMT est gouvernée par une Assemblée générale, composée des représentants de ses Membres effectifs et Membres associés, qui définit les politiques et grands axes de travail de l'Organisation. Les Membres affiliés et les représentants d'autres organisations internationales participent en qualité d'observateurs. Le Conseil exécutif, composé de Membres effectifs élus par l'Assemblée générale à raison d'un membre du Conseil pour cinq Membres effectifs, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme de travail et le respect du budget par le Secrétaire général.
98. Le siège de l'Organisation est à Madrid (Espagne). L'Organisation a aussi des bureaux au Japon (bureau d'appui régional pour l'Asie-Pacifique), en Arabie saoudite (bureau régional pour le Moyen-Orient) et en Suisse.
99. L'OMT n'est pas une organisation contrôlée au sens des normes IPSAS 34 et 35.

Note 2 – Conventions comptables importantes

2.1. Base de préparation

100. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité de l'activité et selon la comptabilité d'exercice. Ils sont conformes aux prescriptions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
101. Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Les chiffres sont arrondis à deux décimales.
102. Le Tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte.
103. La monnaie de fonctionnement de l'OMT et de présentation de l'information financière est l'euro³⁶ (EUR). Les opérations en monnaie autre que l'euro sont converties en euros, à l'aide de la méthode du « cours indirect » au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis

³⁶ Article 14.4 du Règlement financier de l'OMT

en euros au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de la période. Les gains ou les pertes pouvant en découler sont indiqués dans l'État de la performance financière.

104. Les principes comptables énoncés plus bas sont conformes à l'édition 2019 du Manuel de l'OMT de principes directeurs sur les normes IPSAS. Ils ont été appliqués de façon systématique pour établir et présenter les états financiers considérés ici.

2.2. Entité contrôlée conjointement et autres entités

Entité contrôlée conjointement

105. La Fondation Thémis est contrôlée conjointement par l'OMT et par le Gouvernement de la Principauté d'Andorre. L'OMT et le Gouvernement andorran ont des droits de vote similaires dans la Fondation Thémis.
106. La Fondation Thémis a pour mission de concevoir et d'exécuter des politiques, des plans et des outils d'éducation et de formation permettant d'exploiter pleinement le potentiel du secteur du tourisme en matière d'emploi et d'en accroître efficacement la compétitivité et la durabilité. Établie en Andorre, sa monnaie de fonctionnement est l'euro.
107. L'OMT suit la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser sa participation dans la Fondation Thémis. L'OMT a utilisé le cadre des Nations Unies concernant le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence pour établir la relation de contrôle conjoint de la Fondation Thémis.

Autres entités

108. Le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) a été créé en janvier 1971, en application de la résolution 2741(XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il fournit des services d'informatique et de communication aux partenaires et usagers du système des Nations Unies. Tel que précisé dans le mandat du Centre, en tant que partenaire, l'OMT serait responsable, en proportion de sa participation, de toute demande d'indemnisation émanant de tiers ou de tout passif découlant des activités de service du CIC ou liés à ces dernières. Au 31 décembre 2021, on n'avait connaissance d'aucune demande d'indemnisation ayant des conséquences pour l'OMT. Le Centre est propriétaire des actifs jusqu'à sa dissolution. Lors de cette dissolution, la division de tous ses actifs et passifs entre les organisations partenaires doit être approuvée par le Comité de gestion selon une formule définie à ce moment. L'OMT a utilisé le cadre des Nations Unies concernant le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence pour déterminer qu'aucun partenaire, y compris l'OMT, n'a de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence significative sur le CIC.
109. La Fondation STEP est une fondation internationale établie sous l'égide de l'OMT en vertu d'un accord entre l'OMT et le Gouvernement de la République de Corée disposant que le Gouvernement de la République de Corée apporte des fonds de lancement d'un montant de 5 millions d'USD. La Fondation STEP a pour but de promouvoir l'élimination de la pauvreté grâce à des programmes et des projets de développement touristique durable pouvant être réalisés tout en préservant la culture et l'environnement naturel, de façon à contribuer aux objectifs du Millénaire pour le développement énoncés par les Nations Unies. La Fondation STEP ne répond ni à la définition d'entité contrôlée, ni d'arrangement conjoint, ni d'entité associée au sens des normes IPSAS 34 à 38. La Fondation STEP est gouvernée par un Conseil d'administration où l'OMT est représentée avec un droit de vote de 18 %. L'OMT a utilisé le cadre des Nations Unies concernant le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence pour déterminer le statut de la Fondation STEP.
110. Le Gouvernement de la République de Corée a confirmé début 2022 que la dissolution de la Fondation STEP, inactive en 2021, avait pris effet le 8 février 2018.

2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

111. La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la petite caisse, les dépôts en banque et les autres placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en espèces et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
112. Les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils s'accumulent.
113. La trésorerie nécessaire pour décaissement immédiat est conservée en espèces et dans des comptes en banque. Les soldes des comptes de dépôt sont disponibles à brève échéance (moins de 3 mois).

2.4. Instruments financiers

114. Un instrument financier est comptabilisé lorsque l'OMT devient partie aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages attachés à la propriété de cet instrument. Les instruments financiers sont classés comme « courants » s'il est prévu qu'ils soient réalisés dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.
115. Les actifs financiers de l'OMT sont pour une grande part des instruments de dépôt et des créances à court terme. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction, puis établis au coût amorti, avec un taux d'intérêt effectif. Les dépôts à terme étant à court terme et acquis à leur valeur nominale, il n'est pas nécessaire de prévoir d'actualisation pour amortissement. Les créances sont établies à leur juste valeur, équivalente à la valeur nominale, moins la dotation pour dépréciation estimée. S'agissant des contributions mises en recouvrement à recevoir, en particulier, une dotation est comptabilisée sur une base historique.
116. Les passifs financiers de l'OMT sont principalement des dettes à court terme pour des biens et des services ainsi que des fonds non dépensés à rembourser. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis, s'il y a lieu, établis au coût amorti, avec un taux d'intérêt effectif. Les dettes de l'OMT arrivant généralement à échéance dans les 12 mois, l'impact de l'actualisation n'est pas significatif, et les valeurs nominales s'appliquent à la comptabilisation initiale, puis à la mesure ultérieure.

2.5. Stocks

117. Les stocks de publications destinées à la vente que l'on a en fin d'exercice figurent comme actifs courants dans l'État de la situation financière. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, ils sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont constatés. En l'absence de produits correspondants, les charges sont comptabilisées lorsque ces stocks sont distribués.
118. Les publications destinées à être distribuées gratuitement sont immédiatement distribuées et comptabilisées en charges après la production. Tous éventuels stocks résiduels traités comme des publications gratuites ne sont pas jugés significatifs aux fins de l'évaluation des stocks.
119. Les stocks destinés à la vente sont estimés à la valeur la plus basse du coût et de la valeur de réalisation nette, à l'exception des stocks détenus à des fins de distribution pour un coût nul ou symbolique, mesurés à la valeur la plus basse du coût et de la valeur de remplacement du moment.
120. Le coût des stocks de publications comprend tous les coûts de production, y compris les coûts encourus pour amener les publications à l'endroit et dans l'état dans lesquels elles se trouvent. Le coût des stocks est imputé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

121. Les stocks de publications font l'objet d'un examen à la fin de chaque exercice financier. Les titres remontant à sept ans ou plus sont comptabilisés en pertes.
122. Les publications détenues par des distributeurs en vertu d'un accord de stocks en consignation continuent de figurer parmi les éléments d'actif de l'Organisation jusqu'à leur vente par le distributeur.

2.6. Contributions et créances

123. Les contributions sont comptabilisées au début de l'exercice auquel elles se rapportent ou lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les bailleurs de fonds. Cependant, si un accord avec le donateur fixe des conditions pour l'affectation des fonds à une activité spécifique, un passif est comptabilisé en même temps que l'actif au moment de la confirmation de l'accord par écrit ; quant aux produits, ils sont comptabilisés lorsque les conditions sont satisfaites.
124. Les contributions et les créances sont mesurées à leur juste valeur et présentées déduction faite d'éventuelles provisions pour des montants considérés irrécouvrables. Les contributions mises en recouvrement ayant été reçues avant le commencement de la période budgétaire spécifiée pertinente sont comptabilisées en passifs comme encaissements par anticipation.
125. Les contributions en nature apportant un soutien direct à des opérations et à des activités approuvées et pouvant être évaluées de manière fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur au moment où elles sont reçues.
126. Les paiements anticipés de moins de 5 000 EUR sont comptabilisés en charges l'année de l'acquisition.

2.7. Immobilisations corporelles

127. Les immobilisations corporelles sont présentées au coût historique, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Acquisitions

128. Le coût d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé comme actif s'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service qui y sont associés seront acquis à l'OMT et si le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Dans la plupart des cas, un élément d'immobilisation corporelle est évalué au coût historique. Lorsqu'un actif fait l'objet d'un don, il est comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Pour les nouvelles immobilisations corporelles, la durée d'utilité est de plus d'un an et il existe un seuil, établi à 1 500 EUR, en dessous duquel elles sont entièrement comptabilisées en charges l'année de l'achat. Les actifs faisant l'objet d'un don qui sont inférieurs au seuil ne sont pas consignés dans les états financiers mais contrôlés dans le module des actifs.

Cessions

129. À la vente ou à la cession d'un actif, toute différence entre la valeur comptable nette et le prix de cession est comptabilisée en produits ou en charges.

Coûts ultérieurs

130. Les coûts encourus postérieurement à l'acquisition initiale sont comptabilisés uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à l'immobilisation seront acquis à l'OMT, si le coût de l'immobilisation peut être évalué de façon fiable au-dessus du seuil fixé pour cette classe d'actifs (à l'exception des locaux en location) et à condition que l'immobilisation corporelle concernée ait encore une durée d'utilité estimative d'au moins un an. Les dépenses ultérieures relatives

aux locaux en location sont comptabilisées dès lors que le coût dépasse 50 000 EUR et que certaines conditions sont remplies.

Amortissement

131. L'amortissement d'une immobilisation corporelle est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée d'utilité attendue de l'immobilisation. La durée d'utilité estimative des principales catégories d'immobilisations est la suivante :

Catégories d'immobilisations	Durée d'utilité estimative (en nombre d'années)
Matériel de communication et matériel informatique	5
Véhicules et machines	10
Mobilier et agencements	12
Autres équipements	5
Bâtiments	50
Terrains	Pas d'amortissement
Améliorations locatives	Le chiffre le plus petit de la durée du bail ou de la durée d'utilité des améliorations

Dépréciation

132. La valeur comptable des immobilisations est réexaminée pour déterminer la dépréciation lorsque des événements ou l'évolution des circonstances font penser que la valeur comptable de l'immobilisation pourrait ne pas être recouvrée. La dépréciation est incluse dans l'État de la performance financière.
133. Toutes les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Biens patrimoniaux

134. L'OMT possède également un petit nombre d'« œuvres d'art » (également appelées « biens patrimoniaux »), dont des peintures, statues et divers autres objets, qui sont pour la plupart des dons de gouvernements et d'autres partenaires. La valeur de ces œuvres n'est pas comptabilisée dans les états financiers de l'OMT conformément à la norme IPSAS 17.

2.8. Immobilisations incorporelles

135. Les immobilisations incorporelles sont présentées au coût historique, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La comptabilisation des immobilisations incorporelles est subordonnée à une durée d'utilité de plus d'un an et il existe un seuil qui est, selon le cas, de 50 000 EUR pour les logiciels développés en interne ou de 5 000 EUR pour n'importe quelle autre catégorie d'immobilisation incorporelle, en dessous duquel les immobilisations incorporelles sont entièrement comptabilisées en charges l'année d'achat.

Amortissement

136. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire au cours de la durée d'utilité attendue de l'immobilisation. La durée d'utilité estimative des principales catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante :

Catégories d'immobilisations incorporelles	Durée d'utilité estimative (en nombre d'années)
Logiciels acquis à l'extérieur	6
Logiciels développés en interne	6
Licences et redevances	6 ou période couverte par la licence/redevance

2.9. Contrats de location

Contrats de location-financement

137. Les contrats de location ayant pour effet de transférer à l'Organisation la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont traités comme des contrats de location-financement.
138. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement figurent en actif au montant le plus bas à choisir entre la juste valeur de l'actif et la valeur du moment des paiements minimaux au titre de la location. Une obligation associée à un contrat de location est comptabilisée à la même valeur.
139. Les paiements au titre de la location dans le cas d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
140. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, sauf quand lesdits actifs deviennent la propriété de l'Organisation au terme du contrat de location. Dans ces cas-là, l'actif est amorti au cours de sa durée d'utilité. La charge financière sera calculée de façon à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde annuel du passif.

Contrats de location simple

141. Les contrats de location autres que les contrats de location-financement, dans lesquels une partie des risques et des avantages attachés à la propriété reste à la charge du bailleur, sont considérés comme étant des contrats de location simple.
142. Les dépenses encourues au titre d'un contrat de location simple sont imputées sur une base linéaire au cours de la durée du contrat de location.

2.10. Avantages du personnel

143. L'OMT comptabilise les avantages du personnel ci-après :

(a) Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel sont ceux qui sont censés être réglés entièrement dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable pendant laquelle les membres du personnel rendent les services correspondants. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles ((traitements, indemnités), les absences rémunérées (congé annuel, congé de maladie, congés de maternité/paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts). Ces avantages sont traités comme des passifs courants. Certains éléments des avantages normalement à court terme peuvent ne pas être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes. C'est le cas du droit à congé annuel, dont le règlement est supposé intervenir au-delà de 12 mois après la date de clôture des comptes ; il est donc traité comme du passif non courant.

(b) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension et les soins médicaux payables postérieurement à la cessation de l'emploi. Les régimes d'avantages postérieurs à

l'emploi sont classés soit comme des régimes à cotisations définies, soit comme des régimes à prestations définies.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

L'OMT participe en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (« la Caisse » ou CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime financé et multiemployeurs à prestations définies. Comme énoncé à l'article 3 b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à certains risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées à la Caisse, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des coûts de la Caisse entre les différentes organisations. L'OMT et la CCPPNU, de même que les autres organisations participantes, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude, à des fins comptables, la part proportionnelle de l'OMT dans l'engagement au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'OMT a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par l'OMT à la Caisse pendant la période financière sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

Assurance maladie après la cessation de service

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture d'assurance maladie subventionnée aux retraités et à leurs personnes à charge dans le cadre des mêmes régimes d'assurance maladie que ceux qui s'appliquent au personnel en activité, dès lors que certaines conditions requises pour en bénéficier sont remplies. À l'OMT, l'assurance maladie après la cessation de service est un régime à prestations définies. En conséquence, un passif est comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies.

Des écarts actuariels susceptibles d'être l'effet de l'expérience et d'ajustements et de changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils se produisent en tant qu'élément séparé directement dans l'État des variations de l'actif net/situation nette.

(c) *Autres avantages à long terme du personnel*

Les autres avantages à long terme du personnel s'entendent des prestations à long terme supposées être réglées au-delà de 12 mois après la clôture de la période de présentation de l'information financière. Ces avantages sont traités comme des passifs non courants.

(d) *Prestations liées à la cessation de service*

Les prestations liées à la cessation de service comprennent l'indemnité de licenciement et sont censées être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

2.11. Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

144. L'OMT constate une provision pour passifs futurs lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
145. Des provisions sont constituées du montant approximatif des retours sur ventes des publications, à l'aide d'un pourcentage des ventes de l'exercice financier précédent en se fondant sur les niveaux historiques des retours.
146. La provision pour remboursements aux donateurs se fonde sur l'expérience passée en matière de remboursements.
147. D'autres engagements ne répondant pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels dès lors que leur existence ne peut être confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains que l'OMT ne maîtrise pas totalement.
148. Les actifs potentiels qui résultent d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'OMT et pour lesquels une entrée d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable, sont présentés comme actifs éventuels dans les notes afférentes aux états financiers.

2.12. Comptabilisation des produits

149. Des produits sont comptabilisés quand il est probable qu'il y aura pour l'OMT une entrée d'avantages économiques futurs ou un potentiel de service et que lesdits avantages peuvent être évalués de manière fiable.
150. La comptabilité d'exercice pour les opérations sans contrepartie directe selon les normes IPSAS ne nécessite pas de faire concorder les produits avec les charges connexes. Les flux de trésorerie résultant des produits et charges connexes peuvent intervenir dans la période comptable actuelle et dans des périodes comptables futures.

Produits des opérations sans contrepartie directe

151. Le produit des opérations sans contrepartie directe est évalué comme l'augmentation de l'actif net comptabilisé. Lorsque tous les critères de comptabilisation d'un actif découlant d'un accord portant sur une opération sans contrepartie directe ne sont pas satisfaits, il peut être fait état d'un actif éventuel.
152. Les contributions mises en recouvrement sont fixées et approuvées pour une période budgétaire biennale. Leur montant est ensuite réparti sur les deux années de la période budgétaire. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits dans les états financiers au début de l'année considérée de la période budgétaire biennale correspondante.
153. Les autres contributions, contributions volontaires et fonds fiduciaires étayés par une confirmation écrite ou un accord sont comptabilisés en produits au moment où la confirmation est reçue ou lorsque l'accord devient contraignant et que le contrôle de l'actif est jugé présent, sauf si la confirmation ou l'accord soumet les actifs transférés à une condition qui requiert la comptabilisation d'un passif. En pareil cas, la comptabilisation en produits intervient lorsque le passif est éteint. Les accords portant sur des contributions prévoyant des échéances d'exécution sont considérés comme étant assortis de conditions, considérées satisfaites à mesure que sont encourues les charges du projet. Les contributions volontaires

qui ne sont pas étayées par une confirmation écrite ou un accord contraignant sont comptabilisées en produits au moment du versement.

154. Les contributions en nature apportant un soutien direct à des opérations et à des activités approuvées et pouvant être évaluées de manière fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur au moment où elles sont reçues. Ces contributions comprennent les immobilisations corporelles, l'usage de locaux ou de salles de conférence et les dons de voyages. Les contributions en nature ne pouvant être évaluées de manière fiable seront indiquées dans une note seulement si elles sont significatives du point de vue des objectifs de l'OMT.
155. Aux produits des contributions en nature se rapportent les charges correspondantes dans les états financiers, sauf pour les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif.

Produits des opérations avec contrepartie directe

156. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue et comptabilisés quand les biens sont livrés, à l'exception des stocks en consignation détenus par les distributeurs. Lorsque la contrepartie est en espèces ou exprimée sous forme de somme monétaire, l'évaluation est de ce montant. Les produits des opérations avec contrepartie directe proviennent principalement de la vente de publications.
157. Le Conseil des normes IPSAS est en train de réviser les normes IPSAS relatives aux produits et aux opérations sans contrepartie directe, qui pourraient avoir une incidence sur les futurs états financiers de l'OMT. L'avancement et l'impact de ce projet sont suivis par le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies du Réseau Finances et budget des Nations Unies, sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).

2.13. Constatation des charges

158. En comptabilité d'exercice, une charge est constatée lorsque l'opération se produit et sur la base des biens ou services livrés. Une charge prend la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs pendant la période de présentation de l'information financière.

2.14. Comparaison budgétaire

159. L'OMT établit le budget ordinaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, la même qu'avant l'adoption des normes IPSAS.
160. L'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels permet de comparer le budget définitif aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes (comptabilité d'exercice modifiée et comptabilité d'exercice, respectivement), une note assure le rapprochement entre l'État de la comparaison budgétaire et l'État de la performance financière.

Note 3 – Estimations comptables

161. L'établissement des états financiers selon les normes IPSAS nécessite de recourir à des estimations comptables ainsi qu'à des hypothèses et appréciations de gestion. Les domaines dans lesquels ces estimations, hypothèses ou appréciations sont significatives pour les états financiers de l'OMT comprennent, sans toutefois s'y limiter : les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour litiges, le risque financier sur les stocks et comptes débiteurs, les charges courues, les actifs éventuels et passifs éventuels, et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Des changements ont été apportés aux estimations des

provisions pour créances douteuses, comme expliqué dans les notes sur les contributions à recevoir. Les changements d'estimations sont reflétés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent.

Note 4 – Information sectorielle

162. Établis selon la méthode de la comptabilité par fonds, les états financiers indiquent, en fin de période, la situation consolidée de tous les fonds de l'OMT. Un fonds, entité comptable dont les comptes s'équilibrent, est créé pour comptabiliser les opérations effectuées dans un but ou objectif précis. Les soldes des fonds représentent le montant résiduel cumulé des produits et des charges. Dans le Fonds de contributions volontaires et les fonds fiduciaires, ils représentent la part non dépensée des contributions destinée à être utilisée pour de futures opérations.

163. L'OMT classe tous les programmes, projets, opérations et activités dans deux secteurs, comme suit :

(a) **Services prévus au programme de travail**

Le secteur des services du programme de travail, financé principalement par les contributions mises en recouvrement des Membres, couvre i) les activités principales de l'Organisation pour lesquelles des crédits ouverts au titre du programme pour la période financière sont votés par l'Assemblée générale, et ii) d'autres activités relevant du Fonds général (c'est-à-dire les activités du point de vente de publications, les activités du programme de travail des Membres affiliés, les activités des réserves, le Fonds de roulement et les autres activités de projets hors budget ordinaire relevant du Fonds général). Ce secteur comprend le Fonds général.

(b) **Autres services**

Le secteur des autres services correspond principalement à des projets et à des activités, dont les bureaux d'appui régionaux, financés par des financements volontaires de donateurs en vertu d'accords ou d'autres dispositifs juridiques, les activités financées par le recouvrement des coûts d'appui aux projets et les activités financées par les soldes de projets clôturés. Ce secteur comprend le Fonds de contributions volontaires et le Fonds fiduciaire. Les principaux comptes subsidiaires dans cette catégorie sont les contributions volontaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, les fonds fiduciaires et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies.

Statement of financial position by segment
at 31 December 2021
Euros

	Programme of work services	Other services	Inter-segment elimination*	Total UNWTO
Assets	26,561,843.70	20,907,976.50	-5,916,175.14	41,553,645.06
<i>Current assets</i>	<i>25,514,208.61</i>	<i>20,563,365.25</i>	<i>-5,916,175.14</i>	<i>40,161,398.72</i>
Cash and cash equivalents	16,674,503.64	11,725,032.35	0.00	28,399,535.99
Inventories	28,793.12	0.00	0.00	28,793.12
Members assessed contributions receivable, net	3,587,253.43	0.00	0.00	3,587,253.43
Other contributions receivables, net	0.00	7,569,957.83	0.00	7,569,957.83
Other receivables, net	216,833.75	73,370.20	0.00	290,203.95
Other current assets	5,006,824.67	1,195,004.87	-5,916,175.14	285,654.40
<i>Non-current assets</i>	<i>1,047,635.09</i>	<i>344,611.25</i>	<i>0.00</i>	<i>1,392,246.34</i>
Investments	199,641.46	0.00	0.00	199,641.46
Members assessed contributions receivable, net	423,413.04	0.00	0.00	423,413.04
Other contributions receivable, net	0.00	37,953.48	0.00	37,953.48
Property, plant and equipment	166,637.92	243,619.56	0.00	410,257.48
Intangible assets, net	254,774.13	63,038.21	0.00	317,812.34
Other non-current assets	3,168.54	0.00	0.00	3,168.54
Liabilities and Net Assets/Equity	26,561,843.70	20,907,976.50	-5,916,175.14	41,553,645.06
Liabilities	42,608,931.73	11,545,527.41	-5,916,175.14	48,238,284.00
<i>Current liabilities</i>	<i>8,262,298.59</i>	<i>11,541,459.25</i>	<i>-5,916,175.14</i>	<i>13,887,582.70</i>
Payables and accruals	1,272,035.12	515,839.64	0.00	1,787,874.76
Transfers payable	874.83	253,797.22	0.00	254,672.05
Employee benefits	542,739.82	4,592.07	0.00	547,331.89
Advance receipts	1,207,820.15	9,574,691.35	0.00	10,782,511.50
Provisions	369,244.31	144,603.12	0.00	513,847.43
Other current liabilities	4,869,584.36	1,047,935.85	-5,916,175.14	1,345.07
<i>Non-current liabilities</i>	<i>34,346,633.14</i>	<i>4,068.16</i>	<i>0.00</i>	<i>34,350,701.30</i>
Employee benefits	34,346,633.14	0.00	0.00	34,346,633.14
Other non-current liabilities	0.00	4,068.16	0.00	4,068.16
Net Assets/Equity	-16,047,088.03	9,362,449.09	0.00	-6,684,638.94
Accumulated surplus/(deficit)	-22,551,574.90	9,362,449.09	0.00	-13,189,125.81
Reserves	6,504,486.87	0.00	0.00	6,504,486.87

*Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

**Statement of financial performance by segment
for the year ended 31 December 2021**

Euros

	Programme of work services	Other services	Inter-segment elimination*	Total UNWTO
Revenues	16,247,968.45	9,039,039.75	-128,753.89	25,158,254.31
Members assessed contributions	14,612,859.67	0.00	0.00	14,612,859.67
Other contributions (VC and FIT), net of reduction	4,280.00	6,913,684.95	0.00	6,917,964.95
Publications revenue, net of discounts and returns	289,082.59	0.00	0.00	289,082.59
Currency exchange differences	-284,791.60	660,439.32	0.00	375,647.72
Other revenues	1,626,537.79	1,464,915.48	-128,753.89	2,962,699.38
Expenses	17,908,850.29	5,210,759.38	-128,753.89	22,990,855.78
Salaries and employee benefits	12,626,281.32	2,006,719.30	0.00	14,633,000.62
Grants and other transfers	180,498.22	148,499.71	0.00	328,997.93
Travel	365,730.35	290,246.33	0.00	655,976.68
Supplies, consumables and running costs	1,998,834.07	1,978,894.75	0.00	3,977,728.82
Depreciation, amortization and impairment	131,155.51	29,354.21	0.00	160,509.72
Other expenses	2,606,350.82	757,045.08	-128,753.89	3,234,642.01
Surplus/(deficit) for the year	-1,660,881.84	3,828,280.37	0.00	2,167,398.53

*Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

164. Les activités internes produisent des opérations comptables qui créent des actifs et des passifs intersectoriels, ainsi que des produits et des charges intersectoriels. Les opérations entre secteurs sont éliminées dans l'État de la situation financière par secteur et dans l'État de la performance financière par secteur, respectivement, pour une présentation exacte de ces états financiers.

Note 5 – Trésorerie et équivalents de trésorerie
Cash and cash equivalents

Euros

	31/12/2021	31/12/2020
Cash and cash equivalents	28,399,535.99	22,654,881.48
Cash in banks	19,583,831.75	18,597,148.03
Cash on hand	0.00	1,492.78
Imprest funds	5,704.24	5,000.00
Short term deposits	8,810,000.00	4,051,240.67

165. La trésorerie est principalement détenue sur des comptes en euros (EUR) et en dollars des États-Unis (USD) que possède le siège de l'OMT. Des montants limités de liquidités sont également détenus en monnaie locale par les bureaux d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique et pour le Moyen-Orient.

Note 6 – Placements
Investments

Euros

	31/12/2021	31/12/2020
Investments	199,641.46	132,594.99
<i>Non-current Investments</i>	<i>199,641.46</i>	<i>132,594.99</i>
Investments in Joint Venture	199,641.46	132,594.99

166. Les dépôts à terme sont en banque et ont des échéances qui vont de 3 mois jusqu'à 12 mois (courants), ou au-delà de 12 mois (non courants).
167. Les placements non courants de l'OMT sont sa participation dans l'entité conjointe Thémis, laquelle est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire que Thémis est comptabilisée en actifs, avec ajustement en fin d'année pour inclure la quote-part de l'OMT dans tout excédent ou déficit de l'entité conjointe.

Note 7 – Stocks

Publications inventory		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Publications inventory, net realizable value	28,793.12	30,920.88
Publications inventory, carrying cost	50,665.36	50,035.52
Publications on hand	48,606.32	47,936.24
Publications on consignment	2,059.04	2,099.28
Impairment	-21,872.24	-19,114.64

168. Les stocks de publications sont les publications détenues pour être vendues.
169. Les quantités stockées sont vérifiées au moyen d'un comptage physique des stocks. Le coût des stocks de publications comprend tous les coûts de production, y compris les coûts encourus pour amener les publications à l'endroit et dans l'état dans lesquels elles se trouvent. Le coût est déterminé à l'aide de la formule du coût moyen pondéré. Le coût par page de l'année en cours est obtenu en divisant la somme du coût de détention total du stock initial et du coût de production des pages produites pendant l'année par la somme du nombre de pages du stock initial et du nombre de pages produites pendant l'année. La dépréciation des stocks consiste à déprécier, en les ramenant à zéro, les stocks d'une publication lorsque celle-ci a été publiée depuis sept ans ou plus.
170. Les stocks comprennent les stocks en consignment détenus dans les locaux des distributeurs pour lesquels l'Organisation continue d'assumer le risque et l'avantage jusqu'au point de vente par le distributeur.

Note 8 – Contributions à recevoir

Contributions receivable		
Euros		
	31/12/2021	restated 01/01/2021
Contributions receivable, net	11,618,577.78	8,348,414.09
<i>Current contributions receivable, net</i>	<i>11,157,211.26</i>	<i>8,072,093.50</i>
Members assessed contributions, net	3,587,253.43	4,722,309.02
Other contributions, net	7,569,957.83	3,349,784.48
<i>Non-Current contributions receivable, net</i>	<i>461,366.52</i>	<i>276,320.59</i>
Members assessed contributions, net	423,413.04	210,175.11
Other contributions, net	37,953.48	66,145.48

171. Toutes les contributions à recevoir, qu'il s'agisse de contributions statutaires ou volontaires, s'apparentent à des opérations sans contrepartie directe.
172. Les contributions à recevoir sont les contributions statutaires non acquittées des Membres effectifs, associés et affiliés, les contributions volontaires et fonds fiduciaires non réglés et les montants à recevoir au Fonds de roulement.

173. Avant 2021, les contributions et les avances devant être reçues d'après les plans de paiement convenus figuraient comme contributions à recevoir non courantes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les contributions à recevoir non courantes sont les contributions et les avances devant être reçues, d'après les plans de paiement convenus, plus de 12 mois après la date de clôture des comptes. Le montant de la correction apportée à l'État retraité de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tel qu'il a été retraité au 1^{er} janvier 2021 est comme suit :

Contributions receivable restatement			
Euros			
	As reported		As restated
	31/12/2020	Adjustment	01/01/2021
Contributions receivable, net	8,157,396.41	191,017.68	8,348,414.09
<i>Current contributions receivable, net</i>	<i>8,157,396.41</i>	<i>-85,302.91</i>	<i>8,072,093.50</i>
Members assessed contributions receivable, net	4,741,466.45	-19,157.43	4,722,309.02
Other contributions receivables, net	3,415,929.96	-66,145.48	3,349,784.48
<i>Non-current contributions receivable, net</i>	<i>0.00</i>	<i>276,320.59</i>	<i>276,320.59</i>
Members assessed contributions receivable, net	0.00	210,175.11	210,175.11
Other contributions receivable, net	0.00	66,145.48	66,145.48

174. Jusqu'en 2021, on a estimé la provision pour créances douteuses des contributions statutaires à recevoir de la part des Membres effectifs, associés et affiliés et du Fonds de roulement comme suit :

- (a) Aucune provision n'est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins ;
- (b) Une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis plus de deux ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, on estime la provision pour créances douteuses des contributions statutaires à recevoir de la part des Membres effectifs, associés et affiliés et du Fonds de roulement comme suit :

- (a) Aucune provision n'est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins, sauf dans le cas suivant :
 - (i) Dans le cas des Membres avec des contributions à recevoir, que ce soit en partie ou en totalité, au cours des cinq (5) dernières années consécutives, une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins ;
- (b) Une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis plus de deux ans, sauf dans les cas suivants :
 - (i) Dans le cas des Membres ayant respecté strictement les plans de paiement convenus, il n'est pas constitué de provision pour les montants à recevoir en souffrance depuis trois ans et plus ;
 - (ii) Dans le cas des Membres ayant réglé les montants en souffrance de trois ans ou plus le premier mois de l'année suivante, il n'est pas constitué de provision pour les montants restant à recevoir.

Le montant de la correction apportée à l'État retraité de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tel qu'il a été retraité au 1^{er} janvier 2021 est comme suit :

Members assessed contributions restatement

Euros

	As reported 31/12/2020	Adjustment	As restated 01/01/2021
Members assessed contributions, net	4,741,466.45	191,017.68	4,932,484.13
Members assessed contributions receivable	18,884,542.77	0.00	18,884,542.77
Allowance for doubtful accounts	-14,143,076.32	191,017.68	-13,952,058.64

175. La comptabilisation en pertes des contributions à recevoir de la part des Membres effectifs et associés est approuvée au cas par cas par l'Assemblée générale.
176. Les montants à recevoir des Membres affiliés non réglés depuis plus de cinq ans et pour lesquels il n'y a pas de plan de paiement approuvé sont comptabilisés en pertes sur recommandation du Secrétaire général conformément aux Règles de gestion financière³⁷.
177. La provision pour créances douteuses des contributions à recevoir des donateurs au titre des Autres contributions à recevoir (contributions volontaires et fonds fiduciaires) est calculée comme suit :
- (a) Aucune provision n'est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins ;
 - (b) Une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis plus de deux ans.
178. La comptabilisation en pertes des Autres contributions à recevoir (contributions volontaires et fonds fiduciaires) se fait au cas par cas.

Contributions receivable by type

Euros

	31/12/2021	restated 01/01/2021
Contributions receivable, net	11,618,577.78	8,348,414.09
Members assessed contributions, net	4,010,666.47	4,932,484.13
Members assessed contributions receivable	19,561,717.21	18,884,542.77
Allowance for doubtful accounts	-15,551,050.74	-13,952,058.64
Voluntary contributions, net	7,607,911.31	3,395,554.96
Voluntary contributions receivable	8,373,026.21	3,619,058.06
Allowance for doubtful accounts	-765,114.90	-223,503.10
Trust Funds contributions, net	0.00	20,375.00
Trust Funds contributions receivable	0.00	20,375.00

179. Pour les contributions statutaires et volontaires dues à recevoir, des ajustements sont apportés ou des provisions constituées pour refléter la juste valeur des créances dans les états financiers en raison de l'incertitude quant au moment auquel surviendront les futurs flux de trésorerie correspondant aux créances. Cependant, ces ajustements ou provisions ne sont aucunement une comptabilisation en pertes en bonne et due forme de la créance, non plus qu'ils ne dégagent les Membres et les bailleurs de fonds de leur obligation.
180. Le tableau suivant illustre la composition des contributions statutaires à recevoir des Membres uniquement :

³⁷ Règles de gestion financière IV.2 et IV.3

Members assessed contributions receivable by year of assessment

Euros				
	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Members assessed contributions receivable	19,561,717.21	100.00%	18,884,542.77	100.00%
2018 and earlier	13,776,071.25	70.42%	14,179,787.32	75.09%
2019	1,346,266.51	6.88%	1,623,035.81	8.59%
2020	1,844,241.71	9.43%	3,081,719.64	16.32%
2021	2,595,137.74	13.27%	0.00	0.00%

181. Les variations de la provision pour créances douteuses pendant l'exercice sont les suivantes :

Allowance for doubtful accounts movements

Euros				
	Restated 01/01/2021	Utilization	Increase/ (decrease)	31/12/2021
Allowance for doubtful accounts movements	14,177,927.20	531,067.02	2,516,753.63	16,340,404.06
Members assessed contribution	13,952,058.64	257,503.50	1,856,495.60	15,551,050.74
Voluntary contributions	223,503.10	272,516.07	637,337.62	765,114.90
Other (Publications Sales and Other)	2,365.46	1,047.45	22,920.41	24,238.42

Note 9 – Autres créances**Other receivables**

Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Other receivables	290,203.95	248,203.79
VAT receivable	194,036.15	165,394.07
Receivables from exchange transactions	96,167.80	82,809.72
Publications sales receivables, net	12,047.65	13,452.89
Publications sales receivables	12,101.04	13,453.26
Allowance for doubtful accounts	-53.39	-0.37
Employee receivables	74,369.82	50,160.94
Miscellaneous receivables	9,750.33	19,195.89

182. Les « Autres créances » comprennent les montants à recevoir d'opérations avec contrepartie directe (montants à recevoir des ventes de publications, montants à recevoir du personnel, intérêts courus à recevoir et autres créances diverses d'opérations avec contrepartie directe) ainsi que le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) recouvrable pour des biens et des services auprès du gouvernement du pays hôte (Espagne) en vertu de l'accord pertinent conclu avec le pays hôte³⁸.

183. Les créances diverses d'opérations avec contrepartie directe se composent principalement de montants à recevoir au titre de dons ayant fait l'objet d'un paiement anticipé et d'autres créances diverses. En ce qui concerne les montants à recevoir au titre de dons ayant fait l'objet d'un paiement anticipé, il s'agit essentiellement de dons de billets d'avion pour lesquels l'Organisation avance le coût des billets donnés, dont elle attend le remboursement du montant qu'elle a réglé.

184. La provision pour créances douteuses en ce qui concerne les montants à recevoir des ventes de publications est estimée comme suit :

- (a) Aucune provision n'est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis deux ans ou moins ;

³⁸ Convention de siège entre le Royaume d'Espagne et l'Organisation mondiale du tourisme / Article 10 et Journal officiel de l'État espagnol n° 182 du 31 juillet 2015 / Article 10, applicable depuis le 25 juin 2015.

- (b) Une provision de 100 % est constituée pour les montants à recevoir en souffrance depuis plus de deux ans.

185. Les montants à recevoir des ventes de publications entièrement provisionnés sont comptabilisés en pertes dès lors qu'ils sont en souffrance depuis cinq ans, sachant que la comptabilisation en pertes est néanmoins susceptible d'intervenir plus tôt, sur approbation du Secrétaire général.

186. Le calcul de la provision pour créances douteuses des montants à recevoir des ventes de publications a également été mis à jour pendant l'exercice en cours.

Note 10 – Autres actifs

Other assets		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Other assets	288,822.94	174,282.90
<i>Other current assets</i>	<i>285,654.40</i>	<i>171,114.36</i>
Advances	284,751.91	170,211.87
Miscellaneous assets	902.49	902.49
<i>Other non-current assets</i>	<i>3,168.54</i>	<i>3,168.54</i>

187. Les « Autres actifs courants » comprennent les avances, charges constatées d'avance et actifs divers.

188. Les avances comprennent :

- (a) Les avances versées au personnel, telles que l'allocation pour frais d'études, les voyages au titre du congé dans les foyers, l'indemnité journalière de subsistance dans le cadre des missions et autres, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'OMT ;
- (b) Les avances au PNUD aux fins de la prestation de services sur le terrain pour le compte de l'Organisation, au moyen du Compte provisoire services ;
- (c) Les avances aux partenaires d'exécution en vertu de contrats avec des organismes nationaux et organisations analogues menant à bien des activités de coopération technique pour le compte de l'OMT ; et
- (d) Les avances aux fournisseurs.

189. Les « Autres actifs non courants » comprennent les garanties, dépôts et divers actifs non courants.

Note 11 – Immobilisations corporelles

Property, plant and equipment (PPE)

at 31 December 2021

Euros

	Communication and IT equipment	Vehicles	Furnitures and fixtures	Other equipment	Leasehold	Total
<i>01/01/2021</i>						
Historical cost / fair value	415,509.54	88,660.31	21,145.36	212,100.22	201,625.31	939,040.74
Accumulated depreciation and impairment	-394,955.66	-46,073.33	-16,285.63	-206,129.48	-68,743.09	-732,187.19
Opening carrying amount	20,553.88	42,586.98	4,859.73	5,970.74	132,882.22	206,853.55
Movement for the year						
Additions	41,487.23	73,082.11	127,061.84	13,919.70	0.00	255,550.88
Disposals	-5,753.14	0.00	0.00	-4,797.85	0.00	-10,550.99
Impairment	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Depreciation	-8,111.21	-5,559.09	-6,649.90	-2,065.80	-19,209.96	-41,595.96
Total movements for year	27,622.88	67,523.02	120,411.94	7,056.05	-19,209.96	203,403.93
<i>31/12/2021</i>						
Historical cost / fair value	451,243.63	161,742.42	148,207.20	221,222.07	201,625.31	1,184,040.63
Accumulated depreciation and impairment	-403,066.87	-51,632.42	-22,935.53	-208,195.28	-87,953.05	-773,783.15
Closing carrying amount	48,176.76	110,110.00	125,271.67	13,026.79	113,672.26	410,257.48

190. Au 31 décembre 2021, l'OMT possède des immobilisations corporelles amorties en totalité encore en usage.

191. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation tous les ans.

192. Le bâtiment du siège de l'OMT ne fait pas partie des immobilisations corporelles car il est traité comme un droit d'usage donné au sens de la norme IPSAS 23. D'autres informations sur le traitement de cette location sont fournies dans la Note sur les produits.

Note 12 – Immobilisations incorporelles

Intangible assets

at 31 December 2021

Euros

	Software acquired externally	Software developed internally	Total
<i>01/01/2021</i>			
Historical cost / fair value	147,544.73	492,567.39	640,112.12
Accumulated amortization and impairment	-29,781.56	-236,427.53	-266,209.09
Opening carrying amount	117,763.17	256,139.86	373,903.03
Movements for year			
Additions	50,474.00	0.00	50,474.00
Disposals	0.00	0.00	0.00
Impairment	0.00	0.00	0.00
Amortization	-24,470.17	-82,094.52	-106,564.69
Total movements for year	26,003.83	-82,094.52	-56,090.69
<i>31/12/2021</i>			
Historical cost / fair value	198,018.73	492,567.39	690,586.12
Accumulated amortization and impairment	-54,251.73	-318,522.05	-372,773.78
Closing carrying amount	143,767.00	174,045.34	317,812.34

193. La valeur portée en immobilisations des logiciels développés en interne s'entend nette des coûts de recherche et de maintenance.

Note 13 – Dettes et charges à payer

Payables and accruals		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Payables and accruals	1,787,874.76	1,124,849.87
Accounts payable - personnel	466,824.20	111,400.50
Accounts payable - others	1,181,761.94	900,856.75
Accrued expenses	139,288.62	112,592.62

194. Les « Comptes créanciers – autres » sont les montants dus pour des biens et des services pour lesquels une facture a été reçue. Les « Comptes créanciers – personnel » sont les montants dus aux fonctionnaires, collaborateurs et autres services temporaires. Les « charges courues » représentent le montant estimatif de la valeur des biens et services qui ont été reçus ou fournis à l'OMT pendant la période et qui n'ont pas été facturés à l'OMT.

Note 14 – Transferts dus

Transfers payable		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Transfers payable (TP)	254,672.05	72,127.49
TP for technical cooperation and grants	254,476.14	72,127.49
TP to donors	195.91	0.00

195. Les transferts dus comprennent la coopération technique et les subventions dues aux destinataires et aux organismes des Nations Unies pour des activités financées conjointement. Y sont inclus également les transferts dus aux donateurs de fonds non dépensés de projets, les intérêts courus à payer et autres montants dus aux Membres effectifs et associés résultant de la distribution d'excédents, le cas échéant.

Note 15 – Avantages du personnel

Employee benefits by valuation type		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Employee benefits	34,893,965.03	33,577,519.60
<i>UNWTO valuation</i>	<i>162,937.66</i>	<i>197,265.39</i>
<i>Actuarial valuation</i>	<i>34,731,027.37</i>	<i>33,380,254.21</i>
After Service Health Insurance (ASHI)	31,194,593.75	30,038,973.98
Accumulated annual leave (AAL)	1,617,045.53	1,548,400.00
End of service benefits (EoSB)	1,919,388.09	1,792,880.23

196. Le passif lié aux avantages du personnel se fonde sur les calculs d'actuaire professionnels et de l'OMT à partir des données du personnel et de l'expérience passée.

Employee benefits		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Employee benefits	34,893,965.03	33,577,519.60
<i>Current employee benefits</i>	<i>547,331.89</i>	<i>555,674.77</i>
Short-term and other current employee benefits	162,937.66	197,265.39
After service current benefits	384,394.23	358,409.38
After Service Health Insurance (ASHI)	188,471.87	168,350.09
Accumulated annual leave (AAL)	85,501.79	83,255.46
End of service benefits (EoSB)	110,420.57	106,803.83
<i>Non-current employee benefits</i>	<i>34,346,633.14</i>	<i>33,021,844.83</i>
After service non-current benefits	34,346,633.14	33,021,844.83
After Service Health Insurance (ASHI)	31,006,121.88	29,870,623.89
Accumulated annual leave (AAL)	1,531,543.74	1,465,144.54
End of service benefits (EoSB)	1,808,967.52	1,686,076.40

Avantages du personnel (courants)

197. Les avantages du personnel courants recouvrent principalement les droits à prestations (traitements, indemnité de poste, allocation familiale et prime de connaissances linguistiques), heures supplémentaires, allocation pour frais d'études et voyages au titre du congé dans les foyers ainsi que les avantages du personnel après la cessation de service censés être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle l'agent a fourni le service correspondant.

Avantages du personnel (non courants)

198. Les avantages du personnel non courants s'entendent des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme. Ceux-ci comprennent : l'assurance maladie après la cessation de service, les congés annuels accumulés et les prestations dues à la cessation de service (prime de rapatriement, coûts de transport à la cessation de service, frais de déménagement et prime de fin de service).

199. **Assurance maladie après la cessation de service.** Le régime en place à l'OMT est un régime à prestations définies. Dans ce régime, tout fonctionnaire de l'OMT partant à la retraite âgé de 55 ans ou plus et possédant au moins 10 ans d'ancienneté depuis son entrée en fonctions à l'OMT peut choisir de demeurer (indéfiniment) affilié, l'OMT continuant d'assurer le financement partiel des primes d'assurance. L'OMT procède à intervalles périodiques à une évaluation actuarielle du régime d'assurance maladie après la cessation de service pour mesurer son engagement au titre des avantages du personnel.

200. **Congés annuels accumulés.** Le personnel de l'OMT peut accumuler des jours de congés annuels inutilisés jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. À leur départ de l'OMT, les fonctionnaires sont autorisés à recevoir en argent l'équivalent de leur rémunération pour les congés annuels qu'ils ont accumulés à la date de leur cessation de service. Bien que les congés annuels représentent un avantage du personnel à court terme, le droit à recevoir un règlement au titre des congés annuels non utilisés, et donc le passif correspondant de l'Organisation, figure comme avantage du personnel à long terme car ce droit ne se matérialise qu'à la cessation de service, généralement plus de 12 mois après la date de clôture des comptes.

201. **Prestations dues à la cessation de service.** Un fonctionnaire non recruté localement qui compte une année de service en dehors du pays où il a ses foyers officiels a droit, à son départ de l'OMT, à une prime de rapatriement calculée en fonction du nombre d'années et de mois de service ouvrant droit à la prime qu'il a accomplis en dehors du pays où il a ses foyers officiels. Les fonctionnaires ont également droit à une prise en charge de leurs frais de voyage et de déménagement pour leur rapatriement à leur départ de l'OMT. Tout fonctionnaire nommé pour une durée déterminée dont le comportement professionnel a

été jugé satisfaisant peut, après six ans ou plus de service ininterrompu y ouvrant droit, être admis à recevoir une prime de fin de service³⁹ à l'expiration de son contrat de fonctionnaire avec l'OMT et à certaines conditions, payable sur la base du nombre d'années et de mois complets de service entrant en ligne de compte.

Évaluations actuarielles

202. Le passif afférent à l'assurance maladie après la cessation de service, aux congés annuels accumulés et aux prestations dues à la cessation de service est déterminé par des actuaires-conseil. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur du passif lié aux avantages du personnel de l'OMT après la cessation de service et autres indemnités de fin de contrat au 31 décembre 2020 :

Date de mesure	31 décembre 2020			
Méthode actuarielle	Unités de crédit projetées			
Taux d'actualisation	Assurance maladie après la cessation de service	0,74 %	D'après une méthode de courbe d'actualisation reflétant les paiements projetés des prestations. Taux d'actualisation de la courbe des rendements des obligations des sociétés d'Aon pour la zone euro au 31 décembre 2020, comme prescrit par le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies.	
	Congés annuels accumulés	0,48 %		
	Prestations dues à la cessation de service	0,48 %		
Taux attendu de rendement des actifs	Sans objet			
Taux général d'inflation	1,4 %. D'après le long terme dans la zone euro comme prescrit par le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies.			
Croissance des traitements	1,9 % (1,4 % de taux général d'inflation plus 0,5 % par an de taux de croissance de la productivité) plus élément de mérite			
Taux de change futurs	Égaux aux taux au comptant de l'ONU au 31 décembre 2020			
Taux de mortalité	Ceux recommandés pour le personnel des Nations Unies par le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies dans ses orientations à des fins d'harmonisation			
Taux de handicap	Ceux recommandés pour le personnel des Nations Unies par le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies dans ses orientations à des fins d'harmonisation			
Taux de retrait	Fondés sur ceux de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2017			
Taux de départ à la retraite	On a supposé que tous les cotisants embauchés avant 2014 partent à la retraite à 62 ans et ceux embauchés après partent à la retraite à 65.			
Paiements anticipés	Il n'a pas été consigné de paiements anticipés passés et l'on n'attend pas non plus de futurs paiements anticipés.			
Nouvelles embauches	On table sur des effectifs au même niveau et une démographie stable pour le personnel en activité.			
Assurance maladie après la cessation de service	Augmentation des frais médicaux	Initial 5,3 %	Final 3,25 %	Année de l'augmentation finale 2032
	Coût annuel moyen des demandes de remboursement de frais médicaux	3 808 EUR par adulte en 2021 avant frais administratifs, montant relevé de 15,8 % pour les frais administratifs anticipés		
	Cotisations futures des adhérents	À long terme, les cotisations seront ajustées comme nécessaire pour stabiliser le pourcentage de demandes de remboursement de retraités et frais administratifs couverts par les cotisations des retraités.		
	Taux de participation et de résiliation	90 % des futurs retraités choisiront de bénéficier de la couverture et de la garder à vie (ou jusqu'à expiration de la couverture dans le cas des enfants)		

³⁹ Disposition 24.18 du Règlement du personnel [CE/109/3(d)ii, CE/DEC/8(CVIX)]

	Couverture d'adultes à charge dans le cas des futurs retraités	85 % des retraités de sexe masculin et 55 % des retraitées ont un adulte à charge choisissant d'être couvert par le régime.
Congés annuels accumulés	Solde cumulé	L'accumulation des congés annuels par employé restant historiquement stable d'année en année, l'hypothèse retenue est que le solde total accumulé constitue un avantage du personnel à long terme dont bénéficient les membres du personnel à leur départ de l'OMT. Les jours de congé payables à la cessation de service sont plafonnés à 60 jours en vertu du plan.
	Jours de congé annuel	On prend l'hypothèse qu'ils s'accumulent (jusqu'à un plafond de 60 jours) à raison de 10,0 jours par an les quatre premières années de service, 0,8 jour par an les 26 années suivantes, et 0,0 jour par an par la suite.
Prestations dues à la cessation de service	Membres recevant des prestations	On postule que 100 % des membres y ayant droit demandent la prime de rapatriement. On postule que les frais de voyage et de déménagement au titre du rapatriement sont à verser à 80 % des fonctionnaires y ayant droit au moment de la cessation de service.
	Frais de voyage et de déménagement au titre du rapatriement	On prend comme hypothèse 8 500 EUR par fonctionnaire en 2019, tenant compte de l'impact des hypothèses d'inflation jusqu'au départ des fonctionnaires.
	Prime de fin de service	On postule que 10 % des fonctionnaires pouvant y prétendre reçoivent cette prestation.

203. L'OMT conduit une évaluation actuarielle des passifs après la cessation de service à intervalles périodiques.

204. Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires et une analyse concernant le passif lié aux avantages du personnel sur la base des calculs d'actuaire :

After service employee benefits actuarial valuation				
Euros				
	ASHI	AAL	EoSB	Total
Defined benefit obligation at 01/01/2021	30,038,973.98	1,548,400.00	1,792,880.23	33,380,254.21
<i>Movements for period ended 31/12/2021</i>	<i>1,155,619.77</i>	<i>68,645.53</i>	<i>126,507.86</i>	<i>1,350,773.16</i>
Service costs	1,140,165.00	126,043.00	139,465.00	1,405,673.00
Interest costs	221,111.00	7,092.00	8,181.00	236,384.00
(Benefit payments UNWTO)	-205,656.23	-64,489.47	-21,138.14	-291,283.84
Defined benefit obligation at 31/12/2021	31,194,593.75	1,617,045.53	1,919,388.09	34,731,027.37

205. L'évaluation actuarielle de l'engagement au titre des prestations définies est obtenue par l'actualisation des paiements futurs probables qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus par les employés au cours de la période actuelle et des périodes précédentes.

206. Des écarts actuariels se produisent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme des engagements : ils sont le résultat d'ajustements à la réalité de l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé) et des effets des modifications des hypothèses actuarielles.

207. Les écarts actuariels liés à l'assurance maladie après la cessation de service sont estimés selon la méthode de la « comptabilisation de réserves » et comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net/situation nette. Les écarts actuariels liés aux congés annuels accumulés et aux prestations dues à la cessation de service sont constatés dans l'État de la performance financière. Des pertes et des gains actuariels (assurance maladie après la cessation de service, congés annuels accumulés ou prestations dues à la cessation de service) ont été calculés pour 2020.

208. Les charges annuelles comptabilisées dans l'État de la performance financière sont les suivantes :

After service employee benefits recognized in the Statement of financial performance

Euros				
	ASHI	AAL	EoSB	Total
Total expenses recognized at 31/12/2021	1,361,276.00	133,135.00	147,646.00	1,642,057.00
Service costs	1,140,165.00	126,043.00	139,465.00	1,405,673.00
Interest costs	221,111.00	7,092.00	8,181.00	236,384.00
(Gain)/loss on actuarial valuation	0.00	0.00	0.00	0.00

209. Le « coût des services rendus » désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies résultant des services rendus par les employés au cours de la période. Le « coût financier » désigne l'accroissement au cours de la période de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies résultant du fait que l'on s'est rapproché, d'une période, de la date de règlement des prestations.

210. Deux des hypothèses principales pour évaluer l'assurance maladie après la cessation de service sont le taux d'augmentation future des frais médicaux (3,25 %) et le taux d'actualisation (0,74 %). Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé d'une variation défavorable de 1 % par an de ces hypothèses sur les engagements au 31 décembre 2020 :

ASHI sensitive analysis

Euros		
Discount rate	Long-term medical inflation rate	
	3.25% per year	4.25% per year
0.74%	30,038,974	38,272,992
-0.26%	38,844,762	50,380,666

211. L'une des hypothèses principales pour évaluer les congés accumulés et les prestations dues à la cessation de service est le taux d'actualisation (0,48 %). Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé d'une variation défavorable de 1 % par an de ce taux sur les engagements au 31 décembre 2020 :

AAL and EoSB sensitive analysis

Euros		
Discount rate	Accumulated Annual Leave	End of Service Benefits
0.48%	1,792,880	1,548,400
-0.52%	2,007,468	1,810,317

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

212. L'OMT participe en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (« la Caisse » ou CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime financé et multiemployeurs à prestations définies. Comme énoncé à l'article 3 b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

213. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées à la Caisse, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des coûts de la Caisse entre les différentes organisations. L'OMT et la CCPPNU, de même que les autres organisations participantes, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude, à des fins comptables, la part proportionnelle de l'OMT dans l'engagement au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'OMT a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies,

conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par l'OMT à la Caisse pendant la période financière sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

214. Le Règlement de la Caisse dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des « agrégats avec intrants ». L'évaluation actuarielle a pour objectif premier de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse des pensions seront suffisants au regard de ses obligations.
215. Les obligations financières de l'OMT vis-à-vis de la Caisse comprennent ses cotisations obligatoires, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 % pour les participants et à 15,8 % pour les organisations affiliées), et la part qu'elle devra verser, le cas échéant, pour couvrir un éventuel déficit actuariel de la Caisse, en application de l'article 26 du Règlement de celle-ci. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue au prorata du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation.
216. La dernière évaluation actuarielle pour la Caisse des pensions a été en date du 31 décembre 2019. L'évaluation au 31 décembre 2021 est en train d'être conduite. Une extrapolation des chiffres de la participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 sera utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2020.
217. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,4 %. Le ratio de financement était de 107,1 % quand l'actuel système d'ajustement des pensions était pris en compte.
218. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de couvrir le déficit actuariel en application de l'article 26 du Règlement de la Caisse étant donné que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du régime. En outre, la valeur de réalisation des avoirs dépassait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.
219. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté, soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation de l'activité de la Caisse, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses contributions par rapport au total des contributions versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2017, 2018 et 2019) s'est élevé à 7 milliards 993,15 millions d'USD, dont 0,06 % versé par l'OMT.
220. Il peut être mis fin à l'affiliation à la Caisse par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation favorable du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin lui est versée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

221. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPPNU dont il rend compte au Comité mixte de la Caisse chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse suivante : www.unjspf.org.

Contributions paid to UNJSPF		
Euros		
	31/12/2021	Estimated 2022
Contributions paid to UNJSPF	1,503,539.40	1,533,600.00

Note 16 – Encaissements par anticipation et passifs différés

Advance receipts		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Advance receipts and deferred revenue	10,782,511.50	5,747,445.40
<i>Current deferred liabilities</i>	<i>10,782,511.50</i>	<i>5,747,445.40</i>
Advance receipts - Contributions	963,538.68	1,258,533.10
Deferred liabilities of agreements with conditions	9,574,691.35	4,268,618.87
Miscellaneous advance receipts	244,281.47	220,293.43

222. L'OMT comptabilise en tant que passif (encaissements par anticipation) les montants encaissés en vertu de contrats sans contrepartie directe soit lorsque l'on considère qu'un accord contraignant n'est pas encore en place, soit quand les paiements reçus seront dus au prochain exercice financier ou aux suivants. Ces paiements reçus au titre de contributions exigibles en fait 12 mois après ou plus sont classés comme encaissements par anticipation non courants.
223. Les passifs liés à des contributions assorties de conditions (passifs différés d'accords incluant des conditions) renvoient aux accords pour d'autres contributions prévoyant des échéances d'exécution, c'est-à-dire des conditions, signés depuis le 1^{er} janvier 2019. À mesure que les conditions sont considérées comme remplies, la valeur comptable du passif est réduite et des produits comptabilisés d'un montant égal à celui des charges encourues du projet.

Note 17 – Provisions

Provisions		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Provisions	513,847.43	549,325.76
<i>Current provisions</i>	<i>513,847.43</i>	<i>549,325.76</i>
Provisions for refunds to donors	144,603.12	162,579.95
Provisions for sales return	850.08	951.58
Provisions for litigations	266,000.00	290,000.00
Other current provisions	102,394.23	95,794.23

224. L'OMT constate une provision principalement pour les passifs probables pouvant résulter du remboursement au donateur des soldes non utilisés de projets clôturés pour des accords concernant d'autres contributions antérieurs à 2019, de retours de publications vendues aux distributeurs, de contentieux et d'obligations pesant sur l'Organisation quand il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources (autres provisions). Le niveau des provisions se fonde sur l'expérience passée et des estimations réalistes.
225. Les variations des provisions pendant l'exercice sont les suivantes :

Provisions movements				
Euros				
	01/01/2021	Utilization	Increase/ (decrease)	31/12/2021
Provisions movements	549,325.76	133,147.49	97,669.16	513,847.43
Provisions for refunds to donors	162,579.95	195.91	-17,780.92	144,603.12
Provisions for sales return	951.58	951.58	850.08	850.08
Provisions for litigations	290,000.00	132,000.00	108,000.00	266,000.00
Other current provisions	95,794.23	0.00	6,600.00	102,394.23

226. Au 31 décembre 2021, l'OMT avait cinq plaintes en cours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Le 27 janvier 2022, le Tribunal a statué sur ces plaintes. Trois seulement des jugements rendus sont définitifs, pour lesquels on a utilisé la provision pour contentieux. Au 31 décembre 2020, l'OMT avait aussi un passif éventuel pour frais juridiques additionnels en rapport avec ces cas pour lequel on a constaté une provision en 2021.

Note 18 – Autres passifs

Other liabilities		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Other liabilities	5,413.23	186,389.93
<i>Other current liabilities</i>	<i>1,345.07</i>	<i>185,220.13</i>
Finance lease liabilities	1,196.66	4,024.22
Miscellaneous other current liabilities	148.41	181,195.91
<i>Other non-current liabilities</i>	<i>4,068.16</i>	<i>1,169.80</i>
Finance lease liabilities	4,068.16	1,169.80

227. L'OMT comptabilise comme « Autres passifs » des passifs divers (dettes intersectorielles) et des passifs au titre de contrats de location-financement.

Contrats de location-financement

228. L'Organisation a des contrats de location-financement de photocopieuses haute vitesse. La différence entre les paiements minimaux exigibles au titre du contrat de location-financement et la valeur du moment de ces paiements est analysée dans le tableau ci-dessous :

Finance leases			
at 31 December 2021			
Euros			
	Minimum payments due	Finance charges	Present value of minimum payments
Finance lease liabilities	5,264.82	0.00	5,264.82
< 1 year	1,196.66	0.00	1,196.66
> 1 year and < 5 years	4,068.16	0.00	4,068.16

229. Il n'y a pas de paiements de sous-location à recevoir de ces avoirs loués. La propriété n'est pas transférée à l'Organisation au terme de la location et il n'y a pas non plus d'options souscrites d'achat du matériel à ce moment-là.

Note 19 – Actif net / Situation nette

Changes in net assets/equity - detailed
for the year ended 31 December 2021
Euros

	Note	Restricted Accumulated Surplus	Unrestricted accumulated surplus	Total accumulated surplus	Surplus	Working capital fund	Replacement reserve	Special reserve for contingency	Total net assets
Net assets, 31/12/2020		7,031,475.55	-22,701,432.24	-15,669,956.69		4,590,142.87	1,370,599.80	430,593.00	-9,278,621.02
Other adjustments related to prior periods		0.00	191,017.68	191,017.68					191,017.68
Restated balance, 01/01/2021		7,031,475.55	-22,510,414.56	-15,478,939.01		4,590,142.87	1,370,599.80	430,593.00	-9,087,603.34
<i>Total directly recognized revenue/expenses</i>		1,344,295.54	-1,021,880.87	322,414.67		0.00	-71,734.68	-15,114.12	235,565.87
Net change in reserves		0.00	86,848.80	86,848.80			-71,734.68	-15,114.12	0.00
Actuarial gain/loss			0.00	0.00					0.00
Exchange differences in foreign operations			0.00	0.00					0.00
Other adjustments		1,344,295.54	-1,108,729.67	235,565.87			0.00		235,565.87
<i>Total recognized surplus for the period</i>		3,909,535.48	-1,942,136.95	1,967,398.53	0.00	0.00	200,000.00	0.00	2,167,398.53
Result for the period					2,167,398.53				2,167,398.53
Direct transfers from result		3,909,535.48	-1,942,136.95	1,967,398.53	-2,167,398.53	0.00	200,000.00	0.00	0.00
Other adjustments in accumulated surplus		0.00	0.00	0.00					0.00
Net assets, 31/12/2021	19	12,285,306.57	-25,474,432.38	-13,189,125.81	0.00	4,590,142.87	1,498,865.12	415,478.88	-6,684,638.94

230. L'excédent cumulé de l'OMT comprend : a) l'excédent (déficit) cumulé non réservé à des fins particulières et b) l'excédent cumulé réservé à des fins particulières. Le premier, a), regroupe les soldes se rapportant au Fonds général dont les avantages du personnel après la cessation de service, les produits accessoires non budgétisés et les soldes non assortis de restrictions du point de vente des publications. Le second, b), se compose principalement de soldes de projets financés par des donateurs à destiner à des projets bien déterminés, coûts d'appui aux projets, fonds de réserve de projets et autres projets relevant du Fonds général comme le programme de travail des Membres affiliés et les soldes assortis de restrictions du point de vente des publications.
231. Le Fonds de roulement a été établi pour un montant et des buts fixés par l'Assemblée générale⁴⁰. Il est financé par les contributions des Membres conformément au barème des contributions établi par l'Assemblée générale et par tout autre virement d'actif net que l'Assemblée peut décider d'effectuer⁴¹.
232. En plus du Fonds de roulement, les réserves statutaires comprennent la Réserve de renouvellement⁴² et la Réserve spéciale pour imprévus⁴³ lesquelles ont été établies conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'OMT.
233. L'OMT constate les écarts actuariels en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service directement dans l'État des variations de l'actif net/situation nette. Des évaluations actuarielles sont conduites à intervalles périodiques et les écarts actuariels sont comptabilisés en conséquence.

Note 20 – Produits

⁴⁰ Articles 10.2 a) et 10.2 b) du Règlement financier

⁴¹ Article 10.2 c) du Règlement financier

⁴² Règles de gestion financière VI.21 à VI.23

⁴³ Règles de gestion financière VI.24 à VI.28

Revenues		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Revenues	25,158,254.31	17,959,122.55
<i>Members assessed contributions</i>	<i>14,612,859.67</i>	<i>14,596,841.01</i>
<i>Other contributions, net of reduction</i>	<i>6,917,964.95</i>	<i>1,099,088.30</i>
Voluntary contributions	6,109,677.04	1,069,897.50
Funds in trust contributions	117,685.26	0.00
Project support cost	843,405.99	44,568.10
Reduction in contribution revenues	-152,803.34	-15,377.30
<i>Publications revenues, net of discounts and returns</i>	<i>289,082.59</i>	<i>318,777.00</i>
Publications revenues	317,827.01	327,949.35
Discounts and returns	-28,744.42	-9,172.35
<i>Currency exchange differences</i>	<i>375,647.72</i>	<i>0.00</i>
<i>Other revenues</i>	<i>2,962,699.38</i>	<i>1,944,416.24</i>
In-kind contributions	2,500,107.00	1,504,565.71
Donated goods	166,479.60	0.00
Donated use of premises/equipment	2,147,334.47	1,307,975.29
Donated travel	186,292.93	196,590.42
Miscellaneous revenues	462,592.38	439,850.53
Assessed contributions - new members	16,710.00	16,710.00
Application of allowances	273,709.58	300,598.62
Revenue from deposits and investments	76,981.38	25,491.58
Other miscellaneous	95,191.42	97,050.33

234. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits au début de l'année considérée de la période budgétaire biennale correspondante⁴⁴.
235. Les contributions volontaires et fonds fiduciaires sont comptabilisés en produits à la signature de l'accord contraignant de financement correspondant, sauf quand il existe des conditions de performance telles que définies par les normes IPSAS. Ces produits incluent les coûts d'appui aux projets et sont indiqués déduction faite de la provision pour montants à restituer aux donateurs et remboursements aux donateurs (ligne « Réductions sur les produits des contributions »).
236. La vente de publications de l'OMT est la seule activité significative avec contrepartie directe génératrice de produits qu'ait l'Organisation.
237. Les écarts de change sont la différence entre les gains et les pertes de change de devises.
238. Les « Autres produits » se composent de contributions en nature et de produits accessoires, lesquels incluent l'application de la provision pour les Membres et les contributions mises en recouvrement des nouveaux Membres. L'OMT reçoit des dons en nature sous la forme d'usage de locaux pour un loyer nul ou symbolique et de prise en charge de frais de déplacement. L'usage de locaux est évalué à la juste valeur marchande de la location de locaux analogues tandis que les voyages sont évalués a) à la juste valeur marchande des billets d'avion faisant l'objet d'un don et b) d'après l'indemnité journalière de subsistance pour les autres frais de déplacement. Ces contributions en nature sont comptabilisées en produits et s'accompagnent d'une comptabilisation des charges correspondantes.
239. Le don d'usage de locaux inclut aussi :

⁴⁴ Annexe II du Règlement financier 1

- (a) Le bâtiment du siège de l'OMT à Madrid (Espagne), conformément aux accords entre l'OMT et le Gouvernement espagnol⁴⁵. Le loyer commercial du bâtiment du siège de l'OMT a été calculé dans le cadre d'une évaluation indépendante au 31 décembre 2018 et ajusté d'après la variation du niveau des loyers sur le marché des locaux à usage de bureaux à Madrid⁴⁶ ;
- (b) Le bureau de liaison de l'OMT à Genève (Suisse), dont le loyer commercial est calculé d'après les niveaux des loyers à Genève ; et
- (c) Le bâtiment du bureau d'appui régional de l'OMT pour le Moyen-Orient à Riyad (Arabie saoudite), conformément à l'accord entre l'OMT et le Royaume d'Arabie saoudite. Le loyer commercial du bâtiment de l'OMT a été calculé dans le cadre d'une évaluation indépendante en date de novembre 2021.

Note 21 – Charges

Expenses	Euros	
	31/12/2021	31/12/2020
Expenses	22,990,855.78	19,406,648.83
<i>Salaries and employee benefits</i>	<i>14,633,000.62</i>	<i>14,333,423.42</i>
Salaries and benefits - regular staff	9,038,570.91	8,567,021.88
Long-term benefits - regular staff	1,642,057.00	2,820,681.77
Salaries and benefits - non-regular staff	3,952,372.71	2,945,719.77
<i>Grants and other transfers</i>	<i>328,997.93</i>	<i>255,544.14</i>
<i>Travel</i>	<i>655,976.68</i>	<i>358,164.08</i>
Non-donated travel	469,683.75	161,573.66
Donated travel expenses	186,292.93	196,590.42
<i>Supplies, consumables and other running costs</i>	<i>3,977,728.82</i>	<i>2,342,351.89</i>
Expendables	148,561.34	119,200.70
Supplies, consumables and others	466,940.64	333,634.50
Publishing expenses	41,489.21	36,267.20
Rental expense (included in-kind rental expense)	2,285,770.24	1,370,118.17
Rental expense	138,435.77	62,142.88
Rental expense in-kind	1,132,093.79	363,979.57
Rental headquarter	1,015,240.68	943,995.72
Contractual services	1,034,967.39	483,131.32
<i>Currency exchange differences</i>	<i>0.00</i>	<i>499,060.12</i>
<i>Depreciation and amortization</i>	<i>160,509.72</i>	<i>149,809.41</i>
Depreciation and impairment - PPE	51,187.43	41,932.80
Amortization and impairment - Intangible Assets	106,564.69	102,568.35
Impairment - Publications	2,757.60	5,308.26
<i>Other expenses</i>	<i>3,234,642.01</i>	<i>1,468,295.77</i>
Doubtful accounts expense	3,050,385.54	1,318,133.83
Bank costs	75,293.96	8,299.87
Other miscellaneous	108,962.51	141,862.07

Traitements et avantages du personnel

240. Les traitements et avantages du personnel comprennent : a) les charges, pour le personnel permanent, des traitements et avantages ainsi que les variations des passifs actuariels de l'assurance maladie après la cessation de service, congés annuels accumulés et prestations dues à la cessation de service, et b) le

⁴⁵ « Accord spécial sur le bâtiment du siège de l'Organisation mondiale du tourisme, prévu à l'article 24 de la Convention entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Espagne, relative au statut juridique de cette organisation en Espagne »

⁴⁶ Voir "Spotlight oficinas Madrid" par Savills-Aguirre Newman du troisième trimestre 2021.

coût d'engagement de collaborateurs, consultants et autres services temporaires, y compris leur assurance médicale.

Subventions et autres transferts

241. Cet élément comprend :a) les charges de formation externe et séminaires, qui sont principalement les coûts de voyage et d'indemnité de subsistance des participants, b) la coopération technique et les dons représentés par les subventions et parrainages, c) les contributions aux activités conjointes des Nations Unies, et d) d'autres contributions.

Voyages

242. Les coûts de voyage sont ceux des fonctionnaires de l'OMT, des collaborateurs et des consultants et d'autres prestataires de services temporaires. Ce sont principalement des frais de transport et d'indemnité journalière de subsistance.

Fournitures, consommables et autres coûts de fonctionnement

243. Figurent dans cette rubrique les éléments correspondant à du matériel non durable, du mobilier et des agencements qui ne remplissent pas les critères pour être comptabilisés comme immobilisations corporelles (dont les biens en nature faisant l'objet d'un don) ainsi que les éléments correspondant à des logiciels et à des licences non durables qui ne remplissent pas les critères pour être comptabilisés comme immobilisations incorporelles.

244. Les fournitures, consommables et autres comprennent les bureaux et autres fournitures, assurances, coûts de maintenance et de réparation des équipements collectifs, frais de représentation et autres coûts de fonctionnement.

245. Les charges de publication comprennent les coûts liés à la production de publications.

246. Les loyers représentent le coût de location de locaux, notamment la charge correspondant à la contribution en nature de locaux à l'OMT pour un loyer nul ou symbolique.

247. Les services contractuels s'entendent des charges là où l'OMT a fait appel à un tiers pour s'acquitter d'un travail pour le compte de l'Organisation. Les principales catégories de contrats de ce type sont pour des services professionnels et des travaux de recherche.

Amortissement et dépréciation

248. L'amortissement est la charge annuelle résultant de la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité, qu'il s'agisse de l'amortissement d'immobilisations corporelles (*depreciation* en anglais) ou de l'amortissement d'immobilisations incorporelles (*amortization*).

249. Cet élément comprend également la dépréciation (*impairment*) des immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et stocks de publications.

Autres charges

250. Les charges au titre des créances douteuses correspondent aux variations de la provision pour créances douteuses constituée pour les contributions statutaires, Fonds de roulement, contributions volontaires et fonds fiduciaires. Est inclus également un montant pour créances douteuses afférentes aux publications.

251. Les autres charges sont en grande partie des provisions, des frais bancaires et des charges diverses.

Note 22 – État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire

Reconciliation of financial performance with budgetary result of the Regular Budget for the year ended 31 December 2021

Euros

	31/12/2021
Financial surplus/(deficit) in the Statement of financial performance	2,167,398.53
Entity differences	3,959,872.85
<i>Add: Revenues of</i>	<i>10,087,984.74</i>
Other funds than the GF (VC and FIT)	9,039,039.75
Other projects within GF	1,048,944.99
<i>Less: Expenses of</i>	<i>6,128,111.89</i>
Other funds than the GF (VC and FIT)	5,210,759.38
Other projects within GF	917,352.51
Basis differences	-3,389,375.08
<i>Add:</i>	<i>1,971,244.63</i>
(a) Unbudgeted revenues under Regular Budget	1,672,542.07
(b) Budgeted transfer to the Replacement Reserves	200,000.00
(c) Budgeted PPE, IA and finance lease liabilities	19,907.97
(d) Budgeted expenditures under RB - PY adjustments	78,794.59
<i>Less:</i>	<i>5,360,619.71</i>
(a) Unbudgeted expenses under Regular Budget	4,520,032.36
(b) Budgeted transfers from net assets	840,587.35
Budgetary result in the Statement of comparison of budget and actual amounts	1,596,900.76

252. Ainsi que l'exige la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, il convient de rapprocher les montants effectifs présentés sur une base comparable au budget avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant toutes éventuelles différences.

253. Pour rapprocher l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels avec l'État de la performance financière, les différences ci-après doivent être prises en considération.

(a) **Différences relatives aux entités**

Elles se produisent lorsque le budget ordinaire approuvé exclut des projets, des fonds ou des entités qui sont néanmoins présentés dans les états financiers. À l'OMT, le Fonds de contributions volontaires, les fonds fiduciaires et les projets hors budget ordinaire du Fonds général ne font pas partie du budget ordinaire approuvé.

(b) **Différences de convention**

Elles se produisent lorsque la méthode d'établissement du budget ordinaire approuvé diffère de la méthode comptable. À l'OMT, le budget ordinaire est préparé selon la comptabilité d'exercice modifiée tandis que les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS.

Pour rapprocher le résultat budgétaire (État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels) avec la performance financière (État de la performance financière), il n'est plus fait état, s'agissant d'une différence de convention, des éléments hors comptabilité d'exercice du budget ordinaire (par exemple : les immobilisations corporelles sont inscrites au budget quand il est prévu que les paiements seront effectués).

(c) **Différences temporaires**

Elles se produisent lorsque la période budgétaire diffère de la période de présentation de l'information financière reflétée dans les états financiers. À l'OMT, il n'y a pas de différences temporaires.

(d) **Différences de présentation**

Elles sont dues aux différences de format et de système de classement retenus entre l'État de la performance financière et l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. À l'OMT, dans l'État de la performance financière, le classement est par nature, tandis que dans l'État de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, le classement est par parties/sections. L'incidence financière de cette présentation est nulle.

Note 23 – Engagements, passifs éventuels et actifs éventuels

Engagements juridiques

254. L'OMT a des engagements non réglés liés à des coûts de fonctionnement principalement sous la forme de contrats émis et de bons de commande qui seront comptabilisés en charges dans les états financiers à la livraison lors des exercices financiers suivants et imputés sur le budget annuel correspondant. Au 31 décembre 2021, les engagements juridiques, hors ceux pour le personnel en poste relevant du budget ordinaire, sont :

Legal commitments	
Euros	31/12/2021
Legal commitments	5,437,018.50

255. Au 31 décembre 2021, les engagements budgétaires et juridiques du bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient s'élèvent à 3 083 814 USD.

Engagements au titre de contrats de location simple

256. L'OMT conclut des contrats de location simple principalement pour l'utilisation de locaux à usage de bureau ainsi que pour l'utilisation de photocopieuses et d'imprimantes. Les paiements minimaux futurs au titre de la location pour les périodes suivantes sont :

Operating leases		
Euros	31/12/2021	31/12/2020
Operating lease commitments	53,248.12	107,696.97
< 1 year	47,706.68	53,584.44
> 1 year and < 5 years	5,541.44	54,112.53

Remarks: Includes 2020 correction

Passifs éventuels

257. Une obligation potentielle identifiée en 2017 et liée à des services interorganisations des Nations Unies a été estimée à 100 000 USD. À ce jour, aucune réclamation n'a été formée contre l'OMT et il est très peu probable que l'OMT soit tenue de payer.

Note 24 – Pertes, versements à titre gracieux et comptabilisation en pertes

Losses, ex-gratia payments and write-offs		
Euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Losses, ex-gratia payments & write-offs	959.52	61,777.59
Losses & write-offs	959.52	61,777.59

258. L'article 13.5 du Règlement financier dispose que le Secrétaire général peut effectuer les versements à titre gracieux jugés nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation sous réserve que ces versements soient consignés dans les comptes de l'Organisation.
259. L'article 13.4 du Règlement financier dispose que le Secrétaire général peut, après enquête approfondie, autoriser la comptabilisation en pertes du montant des pertes de numéraire, marchandises et autres actifs, étant entendu qu'il doit soumettre un état de tous les montants ainsi comptabilisés en pertes au Commissaire aux comptes en même temps que les comptes.
260. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, il n'y a pas eu à l'OMT de versements à titre gracieux. Les pertes sont celles de la coparticipation et de la valeur des stocks et les comptabilisations en pertes correspondent à des montants irrécouvrables approuvés à l'issue d'une analyse au cas par cas.
261. Aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'a été signalé en 2021.

Note 25 – Informations relatives aux parties liées et principaux dirigeants

Organes directeurs et parties liées

262. L'OMT est gouvernée par une Assemblée générale se composant des représentants des Membres effectifs et associés de l'Organisation. Ceux-ci ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'Organisation.
263. L'Assemblée générale élit les Membres effectifs qui forment le Conseil exécutif à raison d'un membre du Conseil pour cinq Membres effectifs. Le Conseil exécutif veille à la bonne marche générale de l'OMT et se réunit deux fois par an. En principe, l'Organisation ne prend pas en charge les coûts de voyage et autres coûts encourus par les représentants des Membres effectifs dans l'exécution de leurs fonctions de Membres.
264. Les représentants des Membres effectifs sont nommés séparément par le gouvernement de chaque Membre effectif. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux dirigeants de l'OMT au sens des normes IPSAS.
265. La seule partie liée de l'Organisation au sens de la norme IPSAS 20 (Information relative aux parties liées) est la Fondation Thémis. En 2021, l'OMT a fait un don annuel d'un montant de 109 000 EUR à la Fondation Thémis.

Principaux dirigeants

266. Les principaux dirigeants de l'OMT sont les membres du personnel de la classe D2 et au-dessus auxquels ont été conférés les pouvoirs et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'OMT. À l'OMT, les principaux dirigeants sont le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, les Directeurs exécutifs et le Directeur de l'Administration et des finances de rang D.2 et au-dessus.
267. La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend : traitements nets, indemnité de poste, prestations et indemnités, de même que les cotisations retraite et assurance maladie de l'employeur.

Key Management Personnel

at 31 December 2021

Euros

	Number of individuals	Salary & post adjustment	Benefits & allowances	Pension and health plans	Total remuneration	Outstanding advances
Key management personnel	4	574,806.52	135,150.87	1,009,963.61	1,719,921.00	-

268. Les principaux dirigeants ont aussi droit à des avantages postérieurs à l'emploi au même niveau que d'autres agents. Les principaux dirigeants de l'OMT cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
269. Les avances sont les avances sur traitements, prestations et indemnités conformément au Règlement financier et règles de gestion financière⁴⁷. Les avances sur traitements, prestations et indemnités sont une possibilité offerte à tout le personnel de l'OMT.

⁴⁷ Règle VI.13 des Règles de gestion financière

Annexes non vérifiées

Annexe I : Coordonnées

Name		Address
UNWTO	World Tourism Organization	Poeta Joan Maragall 42. Madrid, Spain
Actuary	Aon	100 Half Day Road. Lincolnshire, Illinois 60069, United States of America
Principal banker	Banco Sabadell	Pº de la Castellana 135. Madrid, Spain
External Auditor	Intervención General de la Administración del Estado, Spain	Mateo Inurria 15. 28036 Madrid, Spain

Annexe II : Virements de crédits au 31 décembre 2021 – Budget ordinaire

Crédits approuvés et révisés 2021 – Budget ordinaire au 31 décembre 2021

2021 Approved and revised appropriations - Regular Budget

at 31 December 2021

Euros

Approved appropriations					Revised appropriations in accordance to new structure proposed by the Secretary-General						
Parts / sections	Posts ¹		Appropriations ²			Parts / sections	Posts ¹		Appropriations ³		
	P	G	Staff	Non-staff	Total		P	G	Staff	Non-staff	Total
	106					106					
Total	55	51	10,764,000	4,433,000	15,197,000	Total	55	51	10,764,000	4,433,000	15,197,000
A Member Relations	11	6	1,784,000	665,000	2,449,000	A Member Relations	12	6	1,914,000	665,000	2,579,000
A01 Regional Programme, Africa	4	0	520,000	266,000	786,000	A01 Regional Programme, Africa	4	0	520,000	266,000	786,000
A02 Regional Programme, Americas	1	2	248,000	116,000	364,000	A02 Regional Programme, Americas	1	2	248,000	116,000	364,000
A03 Regional Programme, Asia and the Pacific	2	1	319,000	111,000	430,000	A03 Regional Programme, Asia and the Pacific	3	1	449,000	111,000	560,000
A04 Regional Programme, Europe	2	1	319,000	108,000	427,000	A04 Regional Programme, Europe	2	1	319,000	108,000	427,000
A05 Regional Programme, Middle East	1	1	189,000	64,000	253,000	A05 Regional Programme, Middle East	1	1	189,000	64,000	253,000
A06 Affiliate Members	1	1	189,000	0	189,000	A06 Affiliate Members	1	1	189,000	0	189,000
B Operational	16	11	2,850,000	979,000	3,829,000	B Operational	14	11	2,469,000	979,000	3,448,000
B01 Sustainable Development of Tourism	4	1	579,000	111,000	690,000	B01 Sustainable Development of Tourism	4	1	579,000	111,000	690,000
B02 Technical Cooperation and Silk Road	3	2	629,000	108,000	737,000	B02 Technical Cooperation and Silk Road	2	2	378,000	108,000	486,000
B03 Statistics	2	2	378,000	113,000	491,000	B03 Statistics	2	2	378,000	113,000	491,000
B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness	2	2	378,000	167,000	545,000	B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness	2	2	378,000	167,000	545,000
B05 Ethics, Culture and Social Responsibility	1	2	248,000	75,000	323,000	B05 Ethics, Culture and Social Responsibility	1	2	248,000	75,000	323,000
B06 Innovation, Education and Investments	1	1	189,000	286,000	475,000	B06 Innovation, Education and Investments	1	1	189,000	286,000	475,000
B07 Institutional Relations and Partnerships	3	1	449,000	119,000	568,000	B07 Institutional Relations and Partnerships	2	1	319,000	119,000	438,000
C Support - Direct to Members	16	8	3,036,000	839,000	3,875,000	C Support - Direct to Members	16	8	3,036,000	839,000	3,875,000
C01 Conferences Services	4	2	638,000	150,000	788,000	C01 Conferences Services	4	2	638,000	150,000	788,000
C02 Management	11	5	2,209,000	534,000	2,743,000	C02 Management	11	5	2,209,000	534,000	2,743,000
C03 Communications	1	1	189,000	155,000	344,000	C03 Communications	1	1	189,000	155,000	344,000
D Support - Indirect to Members	12	26	3,094,000	1,950,000	5,044,000	D Support - Indirect to Members	13	26	3,345,000	1,950,000	5,295,000
D01 Budget and Finance	2	2	378,000	221,000	599,000	D01 Budget and Finance	2	2	378,000	221,000	599,000
D02 Human Resources	1	1	189,000	132,000	321,000	D02 Human Resources	1	1	189,000	132,000	321,000
D03 Information and Communication Technology	1	3	307,000	326,000	633,000	D03 Information and Communication Technology	1	2	248,000	326,000	574,000
D04 General Services	0	5	295,000	571,000	866,000	D04 General Services	0	5	295,000	571,000	866,000
D05 Staff vacancies & ASEB Provisions	8	15	1,925,000	700,000	2,625,000	D05 Staff vacancies & ASEB Provisions	9	16	2,235,000	700,000	2,935,000

¹ P posts include P and above posts² Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021. Movements of posts among sections are annually considered.³ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b)Rev.1 at 30 June 2021, and the Secretary-General proposal of structure modification at 31 December 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

Virements de crédits – Budget ordinaire au 31 décembre 2021

2021 Provisional estimated appropriation transfers - Regular Budget

at 31 December 2021

Euros

Revised appropriations in accordance to new structure proposed by the Secretary-General

Parts / sections	Posts ¹		Appropriations ³			Actual expenditure			Budget deviation	Transfers		Revised appropriations	Balance
	P	G	Staff	Non-staff	Total	Staff	Non-staff	Total		From:	To:		
	106												
Total	55	51	10,764,000	4,433,000	15,197,000	8,905,664	4,382,253	13,287,917	1,909,083	-1,128,211	1,128,211	15,197,000	1,909,083
A Member Relations	12	6	1,914,000	665,000	2,579,000	1,848,771	451,490	2,300,261	278,739	-374,773	96,033	2,300,261	0
A01 Regional Programme, Africa	4	0	520,000	266,000	786,000	475,188	193,069	668,257	117,743	-117,743		668,257	0
A02 Regional Programme, Americas	1	2	248,000	116,000	364,000	269,526	11,909	281,435	82,565	-82,565		281,435	0
A03 Regional Programme, Asia and the Pacific	3	1	449,000	111,000	560,000	337,444	48,091	385,535	174,465	-174,465		385,535	0
A04 Regional Programme, Europe	2	1	319,000	108,000	427,000	320,921	133,718	454,639	-27,639		27,639	454,639	0
A05 Regional Programme, Middle East	1	1	189,000	64,000	253,000	197,516	64,703	262,219	-9,219		9,219	262,219	0
A06 Affiliate Members	1	1	189,000	0	189,000	248,175	0	248,175	-59,175		59,175	248,175	0
B Operational	14	11	2,469,000	979,000	3,448,000	2,809,056	801,336	3,610,392	-162,392	-139,065	301,457	3,610,392	0
B01 Sustainable Development of Tourism	4	1	579,000	111,000	690,000	649,142	63,930	713,072	-23,072		23,072	713,072	0
B02 Technical Cooperation and Silk Road	2	2	378,000	108,000	486,000	582,167	6,597	588,764	-102,764		102,764	588,764	0
B03 Statistics	2	2	378,000	113,000	491,000	306,239	45,696	351,935	139,065	-139,065		351,935	0
B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness	2	2	378,000	167,000	545,000	368,378	234,085	602,463	-57,463		57,463	602,463	0
B05 Ethics, Culture and Social Responsibility	1	2	248,000	75,000	323,000	278,211	51,602	329,813	-6,813		6,813	329,813	0
B06 Innovation, Education and Investments	1	1	189,000	286,000	475,000	207,031	350,664	557,694	-82,694		82,694	557,694	0
B07 Institutional Relations and Partnerships	2	1	319,000	119,000	438,000	417,888	48,762	466,650	-28,650		28,650	466,650	0
C Support - Direct to Members	16	8	3,036,000	839,000	3,875,000	3,082,185	1,158,731	4,240,917	-365,917	0	365,917	4,240,917	0
C01 Conferences Services	4	2	638,000	150,000	788,000	715,775	155,520	871,295	-83,295		83,295	871,295	0
C02 Management	11	5	2,209,000	534,000	2,743,000	2,192,440	719,346	2,911,786	-168,786		168,786	2,911,786	0
C03 Communications	1	1	189,000	155,000	344,000	173,971	283,865	457,836	-113,836		113,836	457,836	0
D Support - Indirect to Members	13	26	3,345,000	1,950,000	5,295,000	1,165,651	1,970,696	3,136,347	2,158,653	-614,373	364,804	5,045,431	1,909,083
D01 Budget and Finance	2	2	378,000	221,000	599,000	391,889	425,352	817,241	-218,241		218,241	817,241	0
D02 Human Resources	1	1	189,000	132,000	321,000	198,034	197,039	395,072	-74,072		74,072	395,072	0
D03 Information and Communication Technology	1	2	248,000	326,000	574,000	279,790	366,701	646,490	-72,490		72,490	646,490	0
D04 General Services	0	5	295,000	571,000	866,000	295,939	281,605	577,543	288,457	-288,457		577,543	0
D05 Staff vacancies & ASEP Provisions	9	16	2,235,000	700,000	2,935,000	0	700,000	700,000	2,235,000	-325,917		2,609,083	1,909,083

¹ P posts include P and above posts³ Before transfers. In accordance to parts/sections structure and appropriations approved originally by A/RES/715(XXIII) of document A/23/5(b) rev.1, its structure updates approved by CE/DEC/6(CXII) of document CE/112/3(d) rev.1., CE/DEC/3(CXIII) of document CE/113/3(b), and by A/RES/733(XXIV) of documents A/24/5(b) at 31 March 2021 and A/24/5(b) Rev.1 at 30 June 2021, and the Secretary-General proposal of structure modification at 31 December 2021. Movements of posts among sections are annually considered.

2021 Appropriation transfers - Regular Budget

at 31 December 2021

Euros

Transfer	Description		Section
	Part		
Appropriation transfers between sections within the same part of the budget ¹			
1	-27,638.91	From A Member Relations	A01 Regional Programme, Africa
	27,638.91	To A Member Relations	A04 Regional Programme, Europe
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
2	-9,219.06	From A Member Relations	A01 Regional Programme, Africa
	9,219.06	To A Member Relations	A05 Regional Programme, Middle East
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
3	-59,175.17	From A Member Relations	A01 Regional Programme, Africa
	59,175.17	To A Member Relations	A06 Affiliate Members
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in		
4	-23,072.41	From B Operational	B03 Statistics
	23,072.41	To B Operational	B01 Sustainable Development of Tourism
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in		
5	-35,753.70	From B Operational	B03 Statistics
	35,753.70	To B Operational	B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the increase in the activities carried out by the section.		
6	-6,813.13	From B Operational	B03 Statistics
	6,813.13	To B Operational	B05 Ethics, Culture and Social Responsibility
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in		
7	-28,650.00	From B Operational	B03 Statistics
	28,650.00	To B Operational	B07 Institutional Relations and Partnerships
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in		
8	-44,775.70	From B Operational	B03 Statistics
	44,775.70	To B Operational	B06 Innovation, Education and Investments
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
9	-33,007.74	From D Support - Indirect to Members	D04 General Services
	-185,233.71	From D Support - Indirect to Members	D05 Staff vacancies & ASEB Provisions
	218,241.45	To D Support - Indirect to Members	D01 Budget and Finance
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
10	-74,072.05	From D Support - Indirect to Members	D04 General Services
	74,072.05	To D Support - Indirect to Members	D02 Human Resources
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
11	-72,490.37	From D Support - Indirect to Members	D04 General Services
	72,490.37	To D Support - Indirect to Members	D03 Information and Communication Technology
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
Appropriation transfers from one part of the budget to another ²			
1	-21,709.47	From A Member Relations	A01 Regional Programme, Africa
	21,709.47	To B Operational	B04 Tourism Market Intelligence and Competitiveness
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the increase in the activities carried out by the section.		
2	-82,565.34	From A Member Relations	A02 Regional Programme, Americas
	-729.28	From A Member Relations	A03 Regional Programme, Asia and the Pacific
	83,294.62	To C Support - Direct to Members	C01 Conferences Services
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in the section as well as the increase in the activities carried out by the section.		
3	-168,786.37	From A Member Relations	A03 Regional Programme, Asia and the Pacific
	168,786.37	To C Support - Direct to Members	C02 Management
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the increase in the activities carried out by the section.		
4	-4,948.95	From A Member Relations	A03 Regional Programme, Asia and the Pacific
	-108,886.60	From D Support - Indirect to Members	D04 General Services
	113,835.55	To C Support - Direct to Members	C03 Communications
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the increase in the activities carried out by the section.		
5	-102,764.34	From D Support - Indirect to Members	D05 Staff vacancies & ASEB Provisions
	102,764.34	To B Operational	B02 Technical Cooperation and Silk Road
	Transfer needed to cover excess expenditure due to the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs in		
6	-37,918.54	From D Support - Indirect to Members	D05 Staff vacancies & ASEB Provisions
	37,918.54	To B Operational	B06 Innovation, Education and Investments
	Transfer needed to cover excess expenditure due to both the difference between the budgetted staff costs by section and the actual staff costs		

¹ Appropriation transfers between sections within the same part of the budget were carried out by the Secretary General subject to confirmation by the Programme and Budget Committee and the Executive Council (FR V.3(a) and CE/DEC/6(LIII))

² Appropriation transfers between different parts of the budget were carried out by the Secretary General, subject to confirmation by the Programme and Budget Committee and the Executive Council (FR V.3(b) and decision CE/DEC/6(LIII))

Annexe III : Projets de cofinancement de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Projects with UNWTO and donors contribution

for the year ended 31 December 2021

Euros

Project	Title	Agreement		Donor		UNWTO		Contribution		
		Date	Donor	In-kind	Cash	In-kind	Cash	Total	% Share	
									Donor	UNWTO
UNWTO Technical Assistance for the COVID-19 Tourism Recovery for Skiathos Island, Skiathos Island,	Cooperation Agreement between UNWTO and Municipality of Skiathos	22/12/2021	Greece	0.00	16,852.00	5,000.00	0.00	21,852.00	77%	23%
Publication on Big Data for Better Tourism Policy, Management, and Sustainable Recovery from COVID-1	Co-edition Agreement between UNWTO and the Asian Development Bank	14/12/2021	Asian Development Bank (ADB)	166,056.00	0.00	7,992.00	0.00	174,048.00	95%	5%
Celebración de la 24ª Reunión de la Asamblea General de la OMT	Acuerdo Internacional Administrativo entre La Organización Mundial del Turismo y La Secretaría de Estado de Turismo del Gobierno del Reino de España	03/12/2021	Secretaría de Estado de Turismo de España	427,140.00	0.00	29,829.16	0.00	456,969.16	93%	7%
Global Mapping of Climate Action in Tourism	Cooperation Agreement Between UNWTO and the Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation And Nuclear Safety of Germany	26/11/2021	Germany	0.00	25,000.00	24,702.25	0.00	49,702.25	50%	50%
UNWTO Regional Conference on the Empowerment of Women in Tourism in Asia and the Pacific	Agreement Between the UNWTO and the Government of Malaysia and Malaysia Convention and Exhibition Bureau (MyCEB)	16/11/2021	Malaysia	26,200.00	0.00	25,000.00	0.00	51,200.00	51%	49%
A la publicación de la serie - Las Rutas de Vino del Mundo	Acuerdo de coedición entre la OMT y la Fundación Araex Grands relativo a la publicación de la serie	15/11/2021	Araex Rioja Alavesa, S.L.	25,000.00	0.00	15,000.00	0.00	40,000.00	63%	38%
Holding of the 15th UNWTO Asia/Pacific Executive Training Programme on Tourism Policy and Strategy	Agreement Between UNWTO and The Ministry of Tourism, The Maldives and Island Aviation Services (dba Maldivian Holidays)	05/10/2021	Maldives	84,196.28	0.00	65,000.00	0.00	149,196.28	56%	44%
Future of Tourism World Summit	Acuerdo Entre la OMT y Advanced Leadership Foundation	07/09/2021	Advanced Leadership Foundation	115,429.00	0.00	5,529.52	0.00	120,958.52	95%	5%
Holding of the 64th UNWTO Regional Commission for Africa (CAF) and the 2nd Edition of the UNWTO	Agreement between UNWTO and the Government of the Republic of Cabo Verde	15/06/2021	Cabo Verde	33,433.00	0.00	3,600.00	0.00	37,033.00	90%	10%
Turkey: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	Call-Off Notice Number: 2021.002897	10/06/2021	EBRD	0.00	171,173.00	19,019.00	0.00	190,192.00	90%	10%
Georgia: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	Call-Off Notice Number: 2021.002808 Extension 1	02/06/2021 07/12/2021	EBRD	0.00	152,732.00	16,970.00	0.00	169,702.00	90%	10%

Project	Title	Agreement		Donor				UNWTO		Contribution	
		Date	Donor	In-kind	Cash	In-kind	Cash	Total	% Share		
									Donor	UNWTO	
Uzbekistan: Facilitating Tourism Recovery in Aftermath of Covid-19	Call-Off Notice Number: 2021.002759 Extension 1	31/05/2021 01/12/2021	EBRD	0.00	170,393.00	18,933.00	0.00	189,326.00	90%	10%	
Greece: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	Call-Off Notice Number: 2021.002672 Extension 1	31/05/2021 14/12/2021	EBRD	0.00	174,496.00	19,388.00	0.00	193,884.00	90%	10%	
Human Capital Development by E-Learning	Cooperation Agreement between UNWTO and the Ministry of Tourism of the Kingdom of Saudi Arabia	26/05/2021	Saudi Arabia	0.00	3,516,083.00	50,000.00	0.00	3,566,083.00	99%	1%	
Holding of the 47th UNWTO Regional Commission for the Middle East	Contract between UNWTO and The Government of the Kingdom of Saudi Arabia Represented by the Ministry of Tourism	26/05/2021	Saudi Arabia	431,808.00	0.00	10,550.00	0.00	442,358.00	98%	2%	
Croatia: COVID-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package Facilitating Tourism	Call-Off Notice Number: 2021.002371	25/05/2021	EBRD	0.00	169,550.00	18,838.00	0.00	188,388.00	90%	10%	
Montenegro: Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance Cooperation Package	Call-Off Notice Number: 2021.002386 Extension 1	25/05/2021 22/12/2021	EBRD	0.00	159,075.00	17,675.00	0.00	176,750.00	90%	10%	
Development of an online Dashboard on Covid19: Travel Restrictions and Health related Travel Requirement	Agreement Between UNWTO and International Air Transport Association (IATA)	31/03/2021	IATA-International Air Transport Association	10,000.00	0.00	10,000.00	0.00	20,000.00	50%	50%	
Facilitating Tourism Recovery in Aftermath of Covid-19 - Tunisia	Call Off Notice Number: 2021.002067 Extension 1	18/03/2021 09/08/2021	EBRD	0.00	167,725.00	18,636.00	0.00	186,361.00	90%	10%	
Global Report on Cultural Affinity and Screen Tourism, driven by Internet Entertainment Services	Co-edition Agreement between UNWTO and Netflix	28/01/2021	Netflix	60,000.00	1,412.40	5,000.00	0.00	66,412.40	92%	8%	
Celebración de la 113ª Reunión del Consejo Ejecutivo de la OMT	Secretaría de Estado de Turismo del Gobierno del Reino de España	15/01/2021	Estado de Turismo de España	15,000.00	0.00	4,800.00	0.00	19,800.00	76%	24%	

1. Contributions as shown in the agreements signed between UNWTO and the donor/s.

2. Agreements with extensions signed during the year and without additional financial implications than those in the original agreement are not included in this table.

3. UNWTO recognizes donated services as per IPSAS in the Financial Statements in accordance with UNWTO IPSAS Policy Guidance Manual, i.e.: i) donated premises based on the fair value shown in the agreements or supporting documentation provided at the time of the agreement signing, ii) donated travel based on the fair value calculated at the time of issuing the corresponding regular staff travel authorizations which is considered a more reliable fair value calculation than the one shown in the agreements. Donated travel to personnel other than regular staff is not recognized as its estimated fair value cannot be reliably measured, and iii) in-kind donations other than donated premises and travel, i.e. expendable goods and other services, are not recognized in the Financial Statements.

Annexe IV : Contributions dues au Fonds général et Fonds de roulement

État des contributions dues au Fonds général au 31 décembre 2021

Statement of contributions due to the General Fund

at 31 December 2021

Euros

Members	Years	Arrear Contributions	Contributions due 2021	Total
Total		16,960,967.12	2,595,137.74	19,556,104.86
<i>Full Members</i>		<i>15,292,509.19</i>	<i>1,829,690.20</i>	<i>17,122,199.39</i>
<i>Budgetary Contributions</i>		<i>15,188,814.19</i>	<i>1,812,980.20</i>	<i>17,001,794.39</i>
Afghanistan	81-87,89-08,10,12,14,19-21	731,978.91	27,850.00	759,828.91
Albania	-	0.00	0.00	0.00
Algeria	-	0.00	0.00	0.00
Andorra	-	0.00	0.00	0.00
Angola	-	0.00	0.00	0.00
Argentina	20-21	4,846.34	167,098.00	171,944.34
Armenia	-	0.00	0.00	0.00
Austria	-	0.00	0.00	0.00
Azerbaijan	-	0.00	0.00	0.00
Bahamas	19	50,129.00	0.00	50,129.00
Bahrain	-	0.00	0.00	0.00
Bangladesh	-	0.00	0.00	0.00
Barbados	20	33,419.00	0.00	33,419.00
Belarus	-	0.00	0.00	0.00
Benin	-	0.00	0.00	0.00
Bhutan	-	0.00	0.00	0.00
Bolivia	81-87, 89-98, 19-21	482,524.57	38,619.00	521,143.57
Bosnia and Herzegovina	-	0.00	0.00	0.00
Botswana	-	0.00	0.00	0.00
Brazil	21	0.00	254,302.00	254,302.00
Brunei Darussalam	-	0.00	0.00	0.00
Bulgaria	-	0.00	0.00	0.00
Burkina Faso	21	0.00	27,850.00	27,850.00
Burundi	77-07, 11-13, 15-20	864,181.78	27,850.00	892,031.78
Cambodia	85-92	210,175.11	0.00	210,175.11
Cameroon	17-21	122,730.33	33,419.00	156,149.33
Cape Verde	21	0.00	257.62	257.62
Central African Republic	07-21	336,164.20	27,850.00	364,014.20
Chad	12-21	239,042.56	27,850.00	266,892.56
Chile	-	0.00	0.00	0.00
China	-	0.00	0.00	0.00
Colombia	21	0.00	30,652.87	30,652.87
Comoros	20-21	25,065.00	25,065.00	50,130.00
Congo	19-20	63,689.02	0.00	63,689.02
Costa Rica	-	0.00	0.00	0.00
Côte d'Ivoire	-	0.00	0.00	0.00
Croatia	-	0.00	0.00	0.00
Cuba	-	0.00	0.00	0.00
Cyprus	-	0.00	0.00	0.00
Czech Republic	-	0.00	0.00	0.00
Democratic People's Republic of Korea	19, 21	27,850.00	27,850.00	55,700.00
Democratic Republic of the Congo	19-20	55,695.00	0.00	55,695.00
Djibouti	03-21	405,285.00	25,065.00	430,350.00
Dominican Republic	-	0.00	0.00	0.00
Ecuador	20	6,335.68	0.00	6,335.68
Egypt	-	0.00	0.00	0.00
El Salvador	-	0.00	0.00	0.00

Members	Years	Arrear Contributions	Contributions due 2021	Total
Equatorial Guinea	13-15, 17-201	231,759.00	44,947.00	276,706.00
Eritrea	21	0.00	27,850.00	27,850.00
Ethiopia	17-18, 20-21	88,833.00	33,419.00	122,252.00
Fiji	-	0.00	0.00	0.00
France	-	0.00	0.00	0.00
Gabon	15-21	325,269.56	55,700.00	380,969.56
Gambia	01-05, 08-10, 13	181,875.69	0.00	181,875.69
Georgia	-	0.00	0.00	0.00
Germany	-	0.00	0.00	0.00
Ghana	-	0.00	0.00	0.00
Greece	-	0.00	0.00	0.00
Guatemala	-	0.00	0.00	0.00
Guinea	96, 98-00, 07-09, 14-21	321,765.01	27,850.00	349,615.01
Guinea-Bissau	92-96, 99-21	612,842.55	27,850.00	640,692.55
Haiti	18, 20	28,446.67	0.00	28,446.67
Honduras	-	0.00	0.00	0.00
Hungary	-	0.00	0.00	0.00
India	-	0.00	0.00	0.00
Indonesia	-	0.00	0.00	0.00
Iran, Islamic Republic of	19-21	121,361.00	108,462.00	229,823.00
Iraq	92-06, 12, 21	1,648,701.47	50,448.00	1,699,149.47
Israel	-	0.00	0.00	0.00
Italy	-	0.00	0.00	0.00
Jamaica	-	0.00	0.00	0.00
Japan	-	0.00	0.00	0.00
Jordan	20	859.77	0.00	859.77
Kazakhstan	-	0.00	0.00	0.00
Kenya	-	0.00	0.00	0.00
Kingdom of Eswatini	-	0.00	0.00	0.00
Kuwait	98	34,309.21	0.00	34,309.21
Kyrgyzstan	98-10, 12-15, 21	381,535.46	27,850.00	409,385.46
Lao People's Democratic Republic	92-95, 04	93,894.65	0.00	93,894.65
Lebanon	-	0.00	0.00	0.00
Lesotho	21	0.00	27,850.00	27,850.00
Liberia	12-21	239,049.00	27,850.00	266,899.00
Libya	14-21	420,258.00	57,190.00	477,448.00
Lithuania	-	0.00	0.00	0.00
Madagascar	17-19, 21	80,804.44	27,850.00	108,654.44
Malawi	11-21	261,823.99	27,850.00	289,673.99
Malaysia	-	0.00	0.00	0.00
Maldives	21	0.00	152.00	152.00
Mali	-	0.00	0.00	0.00
Malta	-	0.00	0.00	0.00
Mauritania	79-05, 16-19	701,365.58	0.00	701,365.58
Mauritius	-	0.00	0.00	0.00
Mexico	20	222,798.00	0.00	222,798.00
Monaco	-	0.00	0.00	0.00
Mongolia	19, 21	2,139.00	33,419.00	35,558.00
Montenegro	-	0.00	0.00	0.00
Morocco	-	0.00	0.00	0.00
Mozambique	-	0.00	0.00	0.00
Myanmar	-	0.00	0.00	0.00
Namibia	-	0.00	0.00	0.00
Nepal	-	0.00	0.00	0.00
Netherlands	-	0.00	0.00	0.00

Members	Years	Arrear Contributions	Contributions due 2021	Total
Nicaragua	-	0.00	0.00	0.00
Niger	84-87,90-07,10-11,14-17,19-21	707,982.81	27,850.00	735,832.81
Nigeria	15-17, 20-21	81,555.13	54,232.00	135,787.13
Oman	-	0.00	0.00	0.00
Pakistan	19-20	88,324.19	0.00	88,324.19
Palau	-	0.00	0.00	0.00
Panama	-	0.00	0.00	0.00
Papua New Guinea	-	0.00	0.00	0.00
Paraguay	-	0.00	0.00	0.00
Peru	21	0.00	75,752.00	75,752.00
Philippines	-	0.00	0.00	0.00
Poland	-	0.00	0.00	0.00
Portugal	-	0.00	0.00	0.00
Qatar	-	0.00	0.00	0.00
Republic of Korea	-	0.00	0.00	0.00
Republic of Moldova	-	0.00	0.00	0.00
Romania	-	0.00	0.00	0.00
Russian Federation	-	0.00	0.00	0.00
Rwanda	-	0.00	0.00	0.00
Samoa	-	0.00	0.00	0.00
San Marino	-	0.00	0.00	0.00
Sao Tome and Principe	86-14, 18-21	644,300.65	16,710.00	661,010.65
Saudi Arabia	-	0.00	0.00	0.00
Senegal	21	0.00	17,354.03	17,354.03
Serbia	-	0.00	0.00	0.00
Seychelles	-	0.00	0.00	0.00
Sierra Leone	83-00, 03-20	833,848.12	0.00	833,848.12
Slovakia	-	0.00	0.00	0.00
Slovenia	-	0.00	0.00	0.00
Somalia	20-21	27,850.00	27,850.00	55,700.00
South Africa	-	0.00	0.00	0.00
Spain	-	0.00	0.00	0.00
Sri Lanka	-	0.00	0.00	0.00
Sudan	89-03, 06-08, 13-14, 18-20	540,995.18	0.00	540,995.18
Switzerland	-	0.00	0.00	0.00
Syrian Arab Republic	12-20	483,048.21	0.00	483,048.21
Tajikistan	-	0.00	0.00	0.00
Thailand	-	0.00	0.00	0.00
The former Yugoslav Republic of Macedonia	-	0.00	0.00	0.00
Timor-Leste	21	0.00	3,968.35	3,968.35
Togo	05-06, 19	41,044.83	0.00	41,044.83
Trinidad and Tobago	-	0.00	0.00	0.00
Tunisia	-	0.00	0.00	0.00
Turkey	-	0.00	0.00	0.00
Turkmenistan	95-98, 00-12, 16-21	723,160.40	50,129.00	773,289.40
Uganda	99-00, 02-04, 10-12, 15-18	275,007.18	0.00	275,007.18
Ukraine	-	0.00	0.00	0.00
United Arab Emirates	-	0.00	0.00	0.00
United Republic of Tanzania	20	35,925.00	0.00	35,925.00
Uruguay	03	72,577.22	0.00	72,577.22
Uzbekistan	-	0.00	0.00	0.00
Vanuatu	10-17, 20-21	191,611.00	27,850.00	219,461.00
Venezuela	16, 18-21	330,067.27	122,924.00	452,991.27

Members	Years	Arrear Contributions	Contributions due 2021	Total
Viet Nam	-	0.00	0.00	0.00
Yemen	79-89, 95, 14-21	452,714.45	33,419.00	486,133.45
Zambia	21	0.00	6,826.33	6,826.33
Zimbabwe	-	0.00	0.00	0.00
<i>Extrabudgetary Contributions</i>		<i>103,695.00</i>	<i>16,710.00</i>	<i>120,405.00</i>
Comoros	18-19	32,356.00	0.00	32,356.00
Palau	20-21	16,710.00	16,710.00	33,420.00
Somalia	18-19	54,629.00	0.00	54,629.00
<i>Associate Members</i>		<i>50,347.44</i>	<i>25,903.91</i>	<i>76,251.35</i>
Aruba	19-21	50,130.00	25,065.00	75,195.00
Flemish Community of Belgium	-	0.00	0.00	0.00
Hong Kong, China	-	0.00	0.00	0.00
Macao, China	-	0.00	0.00	0.00
Madeira	-	0.00	0.00	0.00
Puerto Rico	18, 21	217.44	838.91	1,056.35
<i>Affiliate Members</i>		<i>605,818.65</i>	<i>714,543.62</i>	<i>1,320,362.27</i>
<i>Former Full Members</i>		<i>918,478.93</i>	<i>0.00</i>	<i>918,478.93</i>
<i>Former Associate Members</i>		<i>1,947.90</i>	<i>0.00</i>	<i>1,947.90</i>
<i>Former Affiliate Members</i>		<i>91,865.01</i>	<i>25,000.01</i>	<i>116,865.02</i>

Remarks:

Full Members	Financial year start month
United Republic of Tanzania	July
Malawi	June
Bangladesh	July
Gambia	July
Uganda	July
Colombia	May
South Africa	April
Egypt	July
Iran, Islamic Republic of	March
Japan	April
Botswana	April
Indonesia	April
Lesotho	April
Mauritius	July
Turkey	March
Gabon	June
Pakistan	July

État des contributions dues au Fonds de roulement au 31 décembre 2021

Statement of contributions due to the Working Capital Fund

at 31 December 2021

Euros

	31/12/2021
Total	5,612.35
Comoros	1,202.05
Liberia	1,242.15
Palau	835.50
Somalia	1,338.95
Vanuatu	993.70

Annexe V : Contributions volontaires reçues de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Voluntary contribution received
for the year ended 31 December 2021
Euros

Project	Donor	Curr	Amount	EUR ¹
Total				7,637,042.02
UNWTO Regional Office of the Middle East	Saudi Arabia	USD	5,000,000.00	4,265,000.00
Center Stage - Women's empowerment during the COVID 19 recovery	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	EUR		711,550.00
Dans le processus d'actualisation du système d'octroi des agréments, licences et classement	Benin	USD	363,829.00	299,795.10
Regional Support Office of Asia Pacific VC	Japan Tourism Agency	JPY	31,234,000.00	240,917.15
Sending UNWTO Staff to the UNWTO RSOAP Nara	Japan	JPY	30,000,000.00	231,793.48
Data Collection Survey on Recovery of Tourism affected by COVID-19	Japan International Cooperation Agency	EUR		230,705.20
For the Development of a National Tourism Strategy and Master Plan	Botswana	USD	244,475.00	208,537.17
Covid-19 Tourism Recovery Technical Assistance for the Dominican Republic	IC Net Limited	EUR		199,760.00
Para el Desarrollo de los ODS, Reto Demográfico y Turismo Rural	Spain	EUR		150,000.00
Tourism Development Project	Tajikistan	USD	154,661.60	127,750.48
For the Organization of the First Qatar Tourism Experience Awards	Qatar Tourism Authority	USD	139,657.10	120,105.11
Uzbekistan:Capacity Building for Tourism Dev't	European Bank for Reconstruction and Development	USD	97,413.00	83,093.29
Providing Technical Support for Various Tourism Statistics Initiatives in Peru	International Bank for Reconstruction &Development	USD	92,730.00	76,038.60
Asia Activity Fund / Promotion in the Least Developed Countries in Asia	Republic of Korea	EUR		75,620.80
Publication of "White Paper on Security in Tourism"	African Union Development Agency - New Partnership	EUR		64,000.00
Improving and Strengthening the Nat'l. Tourism Stat. Sys. and Compilation of a Tourism Satellite Acc	Sri Lanka	USD	67,100.00	56,162.71
Strengthening the National System of Tourism Statistics and Developing a TSA	Seychelles	USD	64,369.00	54,778.02
Dans la mise au point du système des statistiques du tourisme et du développement d'un compte	Benin	USD	61,971.00	51,064.10
The Global Youth Tourism Reports	Global Tourism Economy Research Centre (GTERC)	USD	50,000.00	44,400.00
Integrated Cultural Heritage Framework in Romania: Moldova and Dobrogea Regions	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		43,335.00
TA-9487 Reg: Almaty-Bishkek Economic Corridor Support - 3 Tourism Expert	Asian Development Bank (ADB)	USD	45,760.00	39,593.84
Escrito para los pagos y reembolsos generados por la celebración de la Reunion de las Ministros de	Dominican Republic	EUR		35,620.34
UNWTO Students' League	Bella Vista Institute of Higher Education	EUR		30,000.00
Patrocinio Cena Ministerial	Institución Ferial de Madrid (IFEMA)	EUR		30,000.00
Support for the Global Youth Tourism Summit	Bella Vista Institute of Higher Education	EUR		25,000.00

Project	Donor	Curr	Amount	EUR ¹
Facilitating Tourism Recovery in Aftermath of Covid-19 – Assessment for Egypt	European Bank for Reconstruction and Development	EUR		24,077.00
Promoting sustainable food consumption and production patterns through integrated tools, advocacy	GTI Secretariat/UNDP	USD	25,000.00	21,175.00
Devel. Strengthened system of tourism Statistics Myanmar	International Trade Centre	USD	19,339.00	16,631.54
Centre Stage: women's empowerment during the COVID-19 recovery	UNWOMEN	USD	18,000.00	15,084.00
Curso sobre "Gestión del destino turístico de naturaleza"	Argentina	EUR		14,000.00
Curso "Turismo Rural Comunitario como Modelo de Desarrollo Endogeno"	Argentina	EUR		13,200.00
La Elaboración de Una Estrategia Iberoamericana de Turismo del Futuro (EIT)	Union De Ciudades Iberoamericanas (3-220)	EUR		13,080.00
Sustainable Tourism Development in the Central Asia Regional Economic Cooperation Region	Asian Development Bank (ADB)	USD	8,432.00	7,091.31 ¹
UNWTO Tourism Innovation Hubs Network	Wakalua Innovation Hub S.L.U.	EUR		5,000.00
Provision of ad hoc legal advisory services from the Office of the Legal Counsel	United Nations International Computing Centre	EUR		4,280.00
UNWTO/JTB Initiative	JTB Corporation	EUR		3,865.50
Publication Sustainable Tourism Development Opportunities in the Pacific Islands	APTEC	EUR		3,000.00
Global Report on Cultural Affinity and Screen Tourism, driven by Internet Entertainment Services	Netflix	EUR		1,412.40
UNDP / JPOs	UNDP	USD	627.10	524.88

Remarks:

¹ Contributions received in currency other than EUR are converted to EUR using UN Operational Exchange Rate (UNORE) at the date of reception of fund.

Annexe VI : Projections de financement des engagements au titre des avantages du personnel après la cessation de service et prélèvement à opérer sur la masse salariale

Background

270. Following the approval UNWTO ASEB liabilities funding strategy by the 110th Executive Council⁴⁸, the Secretary-General was requested at the 112th and 114th Executive Council⁴⁹ to present details of the required payroll charge percentage calculated by a professional firm of actuaries to an upcoming session of the Executive Council for consideration and incorporation in proposals of the Regular Budget. An annual separate allocation in the Regular Budget to cover, at a minimum, the ASEB on a pay-as-you-go basis will continue to apply pending the introduction of the payroll charge. Since the meeting of the 114th EC, the Secretariat has been working with its actuaries on possible scenarios of ASEB funding projections and corresponding applicable payroll charges.
271. In 19th meeting of the Programme and Budget Committee⁵⁰ held in November 2021 which preceded the 114th Executive Council, the Secretariat verbally presented four possible scenarios for the implementation of the strategy for financing UNWTO ASEB liabilities. The importance of this analysis was underlined by the PBC Members.
272. The present annex shows an analysis of these four scenarios of ASEB funding projections up to 2050 based on 31 December 2020 ASEB valuation including the assumed contribution strategy, contributions as a percentage of payroll and percentages of assets/liabilities including conclusions and proposals.

Plan rules, census and assets data, other assumptions and methods and actuarial statements

Plan rules

273. Funding projections have been performed up to 2050 in aggregate for the following plans: a) After Service Health Insurance (ASHI), b) End of Service Benefits, including Repatriation Grant, Repatriation Travel and Removal, and End-of-Service Grant, and c) Accrued Leave. The same plan rules have been reflected with no future amendments assumed.

Census and assets data

274. The projections are based on the 30 November 2020 census data from UNWTO used in the 31 December 2020 valuations: i) The projections of the financial results, implicitly assume that active headcounts and other active staff demographics will generally remain stable in the long run, and ii) UNWTO's payroll is assumed to grow at 1.9% per year (consisting of 1.4% general inflation for the ASHI, plus 0.5% for productivity increases).
275. The projections reflect a 31 December 2020 asset value of some EUR 1.9M.
276. For purposes of determining contributions as a percentage of payroll, the projections are based on an estimated 2021 payroll of approximately EUR 9.0M.

⁴⁸ CE/110/4(d) (UNWTO Financial Report and Audited Financial Statements for the Year Ended 31 December 2018) approved by CE/DEC/4(CX) 4 (c).

⁴⁹ CE/112/3(d) rev.1 approved by CE/DEC/6(CXII) and A/24/5(b) rev.1 approved by CE/DEC/3(CXIV) respectively

⁵⁰ CE/114/PBC19

Other assumptions and methods

277. The assumptions from the 31 December 2020 valuation are used in the projections at each future valuation date. Therefore, the projections do not reflect year-to-date 2021 market movements, future changes in market conditions, or future changes in demographic assumptions
278. Over the long time horizon of the projections, it is assumed that the assets will earn a return of 0.74%, equal to the discount rate on the ASHI liability at 31 December 2020. The asset return is one of the biggest drivers of the financial results. Alternative asset returns could produce much different contributions or funded status. UNWTO assets are currently held in a checking account with interest rate close to zero. Therefore, UNWTO is considering investing in longer-term assets having regard to available resources.
279. The projections use the same actuarial methods as in the 31 December 2020 valuation.

Actuarial statements

280. This analysis has been conducted in accordance with generally accepted actuarial principles and practices and of the relevant accounting rules. The actuarial assumptions and projection model were made by UNWTO professional actuaries independently from UNWTO.

Contribution strategies

UNWTO ASEB Funding Projections

Based on 31 December 2020 Valuation--Summary of Results
at 31 December 2021

	Scenario #1 (Current Strategy)	Scenario #2 (Cover Accruals Only)	Scenario #3 (Cover Accruals + EUR 0.2M / Year)	Scenario #4 (Target Assets = Liabilities by 2050)
Expected Rate of Return on Assets	0.74%	0.74%	0.74%	0.74%
2024 Amortization Payment	Not applicable	Not applicable	€ 200,000	€ 1,082,000
Amortization Payment Growth Rate	Not applicable	Not applicable	0.0%	1.9%
<i>Sample Contributions (EUR and % of Payroll)</i>				
2021	€700K (8%)	€700K (8%)	€700K (8%)	€700K (8%)
2030	€799K (7%)	€1,834K (17%)	€2,034K (19%)	€3,046K (29%)
2040	€964K (7%)	€2,470K (19%)	€2,670K (21%)	€3,932K (31%)
2050	€1,700K (11%)	€3,336K (21%)	€3,536K (23%)	€5,101K (33%)
% of payroll average	8%	16%	18%	25%
<i>Assets / Accounting Liability at Sample Dates</i>				
End of 2021	6%	6%	6%	6%
End of 2030	5%	20%	23%	38%
End of 2040	1%	35%	41%	73%
End of 2050	0%	47%	55%	100%

281. Results under four contribution strategies have been prepared taking into account that: a) all four strategies reflect assumed contributions of EUR 0.7M per year for 2021-2023 based on UNWTO's stated budgetary objectives for those years⁵¹, and b) the contributions depend on the strategy selected.
282. Scenarios:
- In Scenario #1 (Current funding policy), UNWTO is assumed to increase the EUR 0.7M contributions in line with payroll (meaning 1.9% increases per year) from 2024 onward. In this scenario, the assets are eventually projected to be exhausted. At that point, UNWTO is assumed to instead make contributions equal to the annual net benefit payments as they come due;

⁵¹A/23/5(b) rev.1 approved by resolution A/RES/715(XXIII) and A/24/5(b) rev.1 approved by resolution A/RES/733(XXIV)

- In Scenario #2 (Fund Service Cost only), UNWTO is assumed to contribute the present value of expected benefit accruals for each year (Service Cost) during that year. However, UNWTO is not assumed to make any additional payments toward the existing unfunded liability;
- In Scenario #3 (Fund Service Cost plus EUR 0.2M per year), UNWTO is assumed to contribute the present value of expected benefit accruals for each year (Service Cost) during that year. In addition, UNWTO is assumed to contribute EUR 0.2M per year, partially covering interest on the existing unfunded liability;
- In Scenario #4 (Target full funding of the liability over 30 years), UNWTO is assumed to contribute the present value of expected benefit accruals for each year (Service Cost) during that year. In addition, UNWTO is assumed to contribute an annual amortization payment on the existing unfunded liability. The amortization payment is EUR 1.082M for 2024, growing in line with payroll (meaning 1.9% increases per year) from 2025 onward. Under this approach, if all assumptions are realized, assets are projected to equal the liability at 31 December 2050.

283. Description of each scenario:

- Scenario #1 (Current funding policy) requires the lowest cash contributions and is consistent with UNWTO's current strategy. However, under this policy, the existing assets are projected to eventually be depleted whereas the liability will continue to grow. Eventually, UNWTO would need to pay benefits as they come due. If UNWTO were to significantly scale back or cease operating in the future, the benefits liabilities to staff and retirees would not be covered without a special contribution made in conjunction with such scenarios;
- Scenario #2 (Fund Service Cost only) aligns the cash contributions to the cost of benefits being earned. Therefore, this scenario reflects the true cost of employing UNWTO's current staff. However, because this scenario does not address the current unfunded liability, it leaves that issue unresolved for future generations.;
- Scenario #3 (Fund Service Cost plus EUR 0.2M per year) is similar to Scenario #2, but adds EUR 0.2M annual payments that cover part of the interest on the existing unfunded liability. Therefore, this scenario slows down the growth in the existing unfunded liability, but does not fully cover that liability;
- Scenario #4 (Target full funding of the liability over 30 years) is the only one of the four scenarios that is projected to achieve full funding of the liability. However, this scenario also requires the highest contributions of the four scenarios modelled, and such a large increase in contributions through the budget may not be realistic in the near-term.

Payroll charge impact per scenario compared to current ASEB provision appropriation

Average payroll charge impact per scenario compared to approved ASEB provision allocation
at 31 December 2021

Euros		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Expenses: Salaries and ASEB - Regular staff¹					
Salaries and benefits - regular staff		9,038,570.91	8,567,021.88	8,145,278.16	7,994,232.15
ASEB - regular staff		1,642,057.00	2,820,681.77	1,483,376.00	1,195,909.00
Approved RB allocations: regular staff costs, ASEB provision²					
Staff costs		10,764,000	10,387,000	10,300,000	10,050,000
ASEB provision		700,000	600,000	400,000	300,000
Average payroll charge amount compared to ASEB provision					
<i>Payroll charge amount</i>					
Scenario 1	8%	745,682.10	706,779.31	671,985.45	659,524.15
Scenario 2	16%	1,468,767.77	1,392,141.06	1,323,607.70	1,299,062.72
Scenario 3	18%	1,604,346.34	1,520,646.38	1,445,786.87	1,418,976.21
Scenario 4	25%	2,282,239.15	2,163,173.02	2,056,682.74	2,018,543.62
<i>% Payroll charge amount/ASEB provision</i>					
Scenario 1	8%	6	1	-4	-6
Scenario 2	16%	52	50	47	46
Scenario 3	18%	56	54	52	51
Scenario 4	25%	69	68	66	65
<i>Difference Payroll charge amount - ASEB provision</i>					
Scenario 1	8%	45,682.10	106,779.31	271,985.45	359,524.15
Scenario 2	16%	768,767.77	792,141.06	923,607.70	999,062.72
Scenario 3	18%	904,346.34	920,646.38	1,045,786.87	1,118,976.21
Scenario 4	25%	1,582,239.15	1,563,173.02	1,656,682.74	1,718,543.62

¹ UNWTO Financial report and Audited Financial Statements for the years ended 31 December 2020, 2019 and 2018² 2020-2021: Financial Situation of the Organization (A/23/5(b) rev.1); 2018-2019: Draft Programme of work and budget of the Organization for 2018-2019 (A/22/10(II))

284. The above comparison has been made applying the average payroll charge percentage of the years 2022-2050 per each of the scenarios.
285. In the year 2021, the application of the average payroll charge per scenario results in: a) Scenario #1: the resulting amount is similar to the 2021 approved ASEB provision; b) Scenario #2: the resulting amount is 52% higher than the 2021 approved ASEB provision, i.e. some EUR 769,000 higher; c) Scenario #3: the resulting amount is 56% higher than the 2021 approved ASEB provision, i.e. some EUR 904,000 higher; and, d) Scenario #4: the resulting amount is 69% higher than the 2021 approved ASEB provision, i.e. some EUR 1,582,000 higher.

Conclusion and proposal

286. In all scenarios (except in Scenario #1) a uniform annual application of an ASEB percentage payroll charge would be proposed based on the corresponding ASEB average percentage payroll charge of the analysed years (2021-2050).
287. In all scenarios except in Scenario #1, the ASEB percentage payroll charge would be included in the Regular Budget appropriations estimates and would require additional income for the RB. Therefore, unless alternative sources of income can be sourced to meet the annual and accumulated ASEB liabilities of UNWTO, this increase in the appropriations would result in an increase in the level of member contributions to the Regular Budget.

288. The Secretary-General is further considering and analysing the outlined funding strategies and will present the most optimal proposal and proposed implementation date in a future session of the EC for Members consideration and approval.

Annexe VII : Solde disponible du Fonds de roulement et avance au budget ordinaire

Solde disponible du Fonds de roulement au 31 décembre 2021

Working Capital Fund available balance	
at 31 December 2021	
Euros	
Balance at 01/01/2021	4,590,142.87
<i>Movements during the year</i>	
Additions:	0.00
New Members	0.00
Arrear contributions applied to reimburse the advance made during previous years	0.00
Allocation	0.00
Less:	0.00
Members which have left the Organization	0.00
Advance made to the GF to cover budgetary expenditure pending receipt of unpaid contributions	0.00
Balance at 31/12/2021	4,590,142.87

Solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire et avance du Fonds de roulement au 31 décembre 2021

Budgetary cash balance of the Regular Budget and WCF advance

at 31 December 2021

Euro

	2021	%	2020	%
Approved budget	<i>15,197,000.00</i>	100.00	<i>14,899,000.00</i>	100.00
<i>Budgetary income</i>	<i>14,884,817.35</i>	<i>97.95</i>	<i>11,895,474.20</i>	<i>79.84</i>
Assessed contributions	<i>14,044,230.00</i>	<i>92.41</i>	<i>11,158,456.35</i>	<i>74.89</i> ¹
Amount spent from the allocations approved by the GA	<i>840,587.35</i>	<i>5.53</i>	<i>737,017.85</i>	<i>4.95</i>
Allocation from accumulated surplus - RB	<i>537,017.85</i>	<i>3.53</i>	<i>537,017.85</i>	<i>3.60</i>
Allocation from accumulated surplus - Publications store	<i>200,000.00</i>	<i>1.32</i>	<i>200,000.00</i>	<i>1.34</i>
Allocation from Project Reserve Fund (pool) balance	<i>103,569.50</i>	<i>0.68</i>		
<i>Budgetary expenditure</i>	<i>-13,287,916.59</i>	<i>-87.44</i>	<i>-11,978,449.59</i>	<i>-80.40</i>
Cash deficit/advance made from the WCF (FR 10.2(b))	0.00		-82,975.39	
<i>Arrear contributions receipts in the financial year</i>	<i>1,591,533.97</i>	<i>10.47</i>	<i>1,646,708.37</i>	<i>11.05</i>
WCF advance to the RB	0.00	-	0.00	

Annexe VIII : Variations du compte des coûts d'appui aux projets et projets d'initiatives de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Project support costs (PSC) and Initiative projects (PRF) movements
for the year ended 31 December 2021
Euros

Description	Net assets 01/01/2021	Movements	Net assets 31/12/2021	Assets & reconciling items	Actual amounts 31/12/2021 ¹	Outstanding commitments	Actual amounts after commitments 31/12/2021
<i>PSC and Initiative projects</i>							
Project support cost projects ²	929,931.20	-61,414.18	868,517.02	0.00	868,517.02	159,182.82	709,334.20
Initiative projects ³	162,344.09	-26,613.40	135,730.69	0.00	135,730.69	0.00	135,730.69
PRF-EU Horizon 2020 ⁴	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00
China Initiative Fund - Asia	55,693.01	0.00	55,693.01	0.00	55,693.01	0.00	55,693.01
Technical Cooperation Initiative	103,651.08	-26,613.40	77,037.68	0.00	77,037.68	0.00	77,037.68
PRF-TECO ⁵	62,455.93	-26,613.40	35,842.53	0.00	35,842.53	0.00	35,842.53
China-Initiative-Funds-TECO	41,195.15	0.00	41,195.15	0.00	41,195.15	0.00	41,195.15

Remarks:

¹ Actual amounts include basis differences (assets & reconciling items column) as detailed in chapter Financial Statements Highlights / Budgetary performance of the Regular Budget / Comparison of financial performance to budgetary result of the Regular Budget.

² DRF Annex III.

³ PRF groups unused balances on completion of voluntary contributions projects which remain at UNWTO for aims of the Organization following stipulations of the agreement or subsequent agreement with the donor (CE/DEC/8(CIV) of document CE/104/7(a) rev.1).

⁴ PRF-EU Horizon 2020 (Project reserve fund – European Union Horizon 2020).

⁵ PRF-TECO (Project reserve fund – Technical Cooperation).

Annexe IX : Information par compte subsidiaire

État de la situation financière par compte subsidiaire au 31 décembre 2021

Statement of financial position by sub-funds

at 31 December 2021

Euros

	Programme of work services	Voluntary Contributions	UNDP	Trust Funds	MDTF	Inter-segment elimination*	Total UNWTO
Assets	26,561,843.70	19,420,299.27	1,154,722.93	222,807.02	110,147.28	-5,916,175.14	41,553,645.06
<i>Current assets</i>	<i>25,514,208.61</i>	<i>19,075,688.02</i>	<i>1,154,722.93</i>	<i>222,807.02</i>	<i>110,147.28</i>	<i>-5,916,175.14</i>	<i>40,161,398.72</i>
Cash and cash equivalents	16,674,503.64	11,352,109.09	40,088.27	222,687.71	110,147.28	0.00	28,399,535.99
Inventories	28,793.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	28,793.12
Members assessed contributions receivable, net	3,587,253.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,587,253.43
Other contributions receivables, net	0.00	6,793,030.65	776,927.18	0.00	0.00	0.00	7,569,957.83
Other receivables, net	216,833.75	73,354.56	0.00	15.64	0.00	0.00	290,203.95
Other current assets	5,006,824.67	857,193.72	337,707.48	103.67	0.00	-5,916,175.14	285,654.40
<i>Non-current assets</i>	<i>1,047,635.09</i>	<i>344,611.25</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1,392,246.34</i>
Investments	199,641.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	199,641.46
Members assessed contributions receivable, net	423,413.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	423,413.04
Other contributions receivable, net	0.00	37,953.48	0.00	0.00	0.00	0.00	37,953.48
Property, plant and equipment	166,637.92	243,619.56	0.00	0.00	0.00	0.00	410,257.48
Intangible assets, net	254,774.13	63,038.21	0.00	0.00	0.00	0.00	317,812.34
Other non-current assets	3,168.54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,168.54
Liabilities and Net Assets/Equity	26,561,843.70	19,420,299.27	1,154,722.93	222,807.02	110,147.28	-5,916,175.14	41,553,645.06
Liabilities	42,608,931.73	10,924,996.61	326,898.84	183,484.68	110,147.28	-5,916,175.14	48,238,284.00
<i>Current liabilities</i>	<i>8,262,298.59</i>	<i>10,920,928.45</i>	<i>326,898.84</i>	<i>183,484.68</i>	<i>110,147.28</i>	<i>-5,916,175.14</i>	<i>13,887,582.70</i>
Payables and accruals	1,272,035.12	512,405.23	373.45	3,060.96	0.00	0.00	1,787,874.76
Transfers payable	874.83	253,797.22	0.00	0.00	0.00	0.00	254,672.05
Employee benefits	542,739.82	4,592.07	0.00	0.00	0.00	0.00	547,331.89
Advance receipts and deferred liabilities	1,207,820.15	9,236,705.31	57,314.87	170,546.17	110,125.00	0.00	10,782,511.50
Provisions	369,244.31	144,603.12	0.00	0.00	0.00	0.00	513,847.43
Other current liabilities	4,869,584.36	768,825.50	269,210.52	9,877.55	22.28	-5,916,175.14	1,345.07
<i>Non-current liabilities</i>	<i>34,346,633.14</i>	<i>4,068.16</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>34,350,701.30</i>
Employee benefits	34,346,633.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	34,346,633.14
Other non-current liabilities	0.00	4,068.16	0.00	0.00	0.00	0.00	4,068.16
Net Assets/Equity	-16,047,088.03	8,495,302.66	827,824.09	39,322.34	0.00	0.00	-6,684,638.94
Accumulated surplus/(deficit)	-22,551,574.90	8,495,302.66	827,824.09	39,322.34	0.00	0.00	-13,189,125.81
Reserves	6,504,486.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,504,486.87

* Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

État de la performance financière par compte subsidiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Statement of financial performance by sub-funds
for the year ended 31 December 2021

Euros

	Programme of work services	Voluntary Contributions	UNDP	Trust Funds	MDTF	Inter-segment elimination*	Total UNWTO
Revenues	16,532,760.05	8,321,734.16	587,744.31	129,561.28	0.00	-128,753.89	25,443,045.91
Members assessed contributions	14,612,859.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	14,612,859.67
Other contributions (VC and FIT), net of reduction	4,280.00	6,254,553.62	529,677.50	129,453.83	0.00	0.00	6,917,964.95
Publications revenue, net of discounts and	289,082.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	289,082.59
Currency exchange differences	0.00	602,394.63	58,044.69	0.00	0.00	0.00	660,439.32
Other revenues	1,626,537.79	1,464,785.91	22.12	107.45	0.00	-128,753.89	2,962,699.38
Expenses	18,193,641.89	5,041,994.03	50,972.64	117,792.71	0.00	-128,753.89	23,275,647.38
Salaries and employee benefits	12,626,281.32	1,839,077.95	50,833.50	116,807.85	0.00	0.00	14,633,000.62
Grants and other transfers	180,498.22	148,499.71	0.00	0.00	0.00	0.00	328,997.93
Travel	365,730.35	289,666.12	0.00	580.21	0.00	0.00	655,976.68
Supplies, consumables and running costs	1,998,834.07	1,978,830.75	0.00	64.00	0.00	0.00	3,977,728.82
Currency exchange differences	284,791.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	284,791.60
Depreciation, amortization and impairment	131,155.51	29,354.21	0.00	0.00	0.00	0.00	160,509.72
Other expenses	2,606,350.82	756,565.29	139.14	340.65	0.00	-128,753.89	3,234,642.01
Surplus/(deficit) for the year	-1,660,881.84	3,279,740.13	536,771.67	11,768.57	0.00	0.00	2,167,398.53

* Internal activities lead to transactions between segments. They are reflected here to accurately present this financial statement

Annexe X : Variations des réserves, autres projets et projets hors budget ordinaire du Fonds général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Reserves, other and non-RB projects within the GF movements
for the period ended 31 December 2021
Euros

Description	Net assets		Net assets 31/12/2021	Assets & reconciling items	Actual amounts 31/12/2021 ⁶	Outstanding commitments	Actual amounts after 31/12/2021
	01/01/2021	Movements					
<i>Reserves</i>							
<i>Replacement reserve projects ¹</i>	1,370,599.80	128,265.32	1,498,865.12	172,714.06	1,326,151.06	44,755.95	1,281,395.11
Infrastructure ICT ²	178,579.79	-1,467.72	177,112.07	32,180.14	144,931.93	0.00	144,931.93
IPSAS	992,020.01	-851,486.09	140,533.92	140,533.92	0.00	0.00	0.00
HQ infrastructure improvement ²	200,000.00	0.00	200,000.00	0.00	200,000.00	44,755.95	155,244.05
RRP Pool	0.00	781,219.13	781,219.13	0.00	781,219.13	0.00	781,219.13
Athena III ²	0.00	200,000.00	200,000.00	0.00	200,000.00	0.00	200,000.00
<i>Working Capital Fund</i>	4,590,142.87	0.00	4,590,142.87	0.00	4,590,142.87	0.00	4,590,142.87
<i>Special reserve for contingency project ³</i>	430,593.00	-15,114.12	415,478.88	90,058.92	325,419.96	0.00	325,419.96
All Special Contingency Reserve	194,419.96	0.00	194,419.96	0.00	194,419.96	0.00	194,419.96
Lobby Reform	37,378.32	-5,429.16	31,949.16	31,949.16	0.00	0.00	0.00
Floor Reform	67,794.72	-9,684.96	58,109.76	58,109.76	0.00	0.00	0.00
New Website & CRM	131,000.00	0.00	131,000.00	0.00	131,000.00	0.00	131,000.00
<i>Other Regular Budget projects</i>	-31,442,280.73	-932,137.23	-32,374,417.96	0.00	-32,374,417.96	0.00	-32,374,417.96
After Service Employee Benefit	-31,442,280.73	-932,137.23	-32,374,417.96	0.00	-32,374,417.96	0.00	-32,374,417.96
<i>Non-Regular Budget projects ⁴</i>	2,218,443.65	-406,630.04	1,811,813.61	54,372.21	1,757,441.40	239,528.86	1,517,912.54
Publications Store	1,568,534.22	-276,844.51	1,291,689.71	28,793.12	1,262,896.59	94,587.44	1,168,309.15
Affiliate Members Programme of Work	589,738.35	87,276.65	677,015.00	1,964.48	675,050.52	144,941.42	530,109.10
Security at HQ - allocation	88,147.84	-6,038.34	82,109.50	23,614.61	58,494.89	0.00	58,494.89
Miscellaneous project	-27,976.76	-211,023.84	-239,000.60	0.00	-239,000.60	0.00	-239,000.60
Miscellaneous revenue project pool	-27,976.76	-215,303.84	-243,280.60	0.00	-243,280.60	0.00	-243,280.60
Provision of ad hoc legal advisory service ⁵	0.00	4,280.00	4,280.00	0.00	4,280.00	0.00	4,280.00

Remarks:

¹ Approved by the following decisions/resolutions: i) Infrastructure ICT: CE/DEC/6(LXXXVIII) in document CE/88/5(b). ii) IPSAS: CE/DEC/7(LXXXV) in document CE/85/5b.1

² Approved by the following decisions/resolutions: i) Headquarters Infrastructure: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1. ii) cloud-based HHRR: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1 iii) Athena III: CE/DEC/3(CXIV) in document A/24/5(b) rev.1

³ Approved by the following decisions/resolutions: i) Lobby Reform: CE/DEC/8(CIII) in document CE/103/7(a). ii) Floor Reform: CE/DEC/8(CIV) in document CE/104/7(a). iii) New Website & CRM: CE/DEC/10(c) in document CE/100/5(a) and A/RES/690(XXII) in document A/22/10(III)(b) (also as CE/DEC/2(CVI) in document CE/106/2(a)). Lobby and floor reforms were capitalized (registered as assets) in 2016 and 2017 respectively; these assets remain in books until full depreciation (not fully depreciated in 2021) though the "funds" of the projects would have been already utilised.

⁴ Approved by the following decisions/resolutions: i) Security at HQ - allocation A/RES/498(XVI) in document A/16/14(a).

⁵ To be proposed in the budget proposal 2024/2025 for LGCO

⁶ Actual amounts include basis differences (assets & reconciling items column) as detailed in chapter Financial Statements Highlights / Budgetary performance of the Regular Budget / Comparison of financial performance to budgetary result of the Regular Budget.

Sigles et acronymes

CCI :	Corps commun d'inspection
CCPPNU :	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
CCQAB :	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCS :	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
EUR :	Euro
IPSAS :	Normes comptables internationales pour le secteur public
JPY :	Yen
OMT :	Organisation mondiale du tourisme
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
SAR :	Rial saoudien
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UIOOPT :	Union internationale des organismes officiels de propagande touristique
UIOOT :	Union internationale des organismes officiels de tourisme
USD :	Dollar des États-Unis